

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 septembre 2017
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1400, boulevard René-Lévesque Ouest (40.10)

10.03 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est (40.11)

- 330, rue Émery (40.12)

10.04 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1172701007

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017

10.05 Ordre du jour
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.06 Questions
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Procès-verbal
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701050

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2017

10.08 Procès-verbal
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701051

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 août 2017

10.09 Procès-verbal
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701049

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017

10.10 Procès-verbal
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701052

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 août 2017

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1171440001

Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1174069013

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1^{er} mars 2018, au rez-de-chaussée et au 2^e étage, de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 \$ incluant les taxes, approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., à compter du 1^{er} mars 2018, situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage, de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail (8241)

20.02 Subvention - Contribution financière
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1173105004

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Quartier Éphémère centre d'arts visuels

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175179006

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisque pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175179005

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour animer une démarche citoyenne d'évaluation d'impact (méthode SPIRAL), financée par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et accorder une contribution de 112 818 \$

20.05 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1177203002

Modifier la résolution CA17 240025 afin d'augmenter de 117 274,50 \$ le montant accordé à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (2) tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, soit jusqu'en avril 2018

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1174105005

Approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil, se terminant le 15 juin 2018, pour le programme d'activités physiques et de loisirs et accorder une contribution financière de 12 800 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1155986005

Modifier la résolution CA17 240016 afin d'accorder une contribution supplémentaire de 7 500 \$ à la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du programme Génération jeunesse - volet Maison des jeunes et modifier la convention

District(s) : Sainte-Marie

20.08 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1175382003

Accorder un contrat au prix unitaire de 129,98 \$/h à Lukyluc auto inc. et un contrat de 135 \$/h à Remorquage Centre-Ville pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 241 419,91 \$ (appel d'offres public 17-16202 - 5 soumissionnaires)

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1173405007

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec le Y des femmes de Montréal et accorder une contribution de 4 356 \$ pour un projet de renforcement des compétences parentales principalement auprès des familles nouvellement arrivées

District(s) : Peter-McGill

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction d'arrondissement - 1176890011

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Société écocitoyenne de Montréal (SÈM) pour la réalisation d'un projet de fresque pour la saison 2017 et accorder une contribution de 2 000 \$

20.11 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1176140004

Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 124 391,45 \$ à AXOR Experts conseils inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier et autoriser une dépense maximale de 124 391,45 \$ (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires)

District(s) : Sainte-Marie

20.12 Appel d'offres sur invitation
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1175289006

Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 50 393,54 \$ à Signel Services inc. pour l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises dans certains projets, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (appel d'offres sur invitation 17-16368 - 6 soumissionnaires)

20.13 Contrat de construction
CA Direction des travaux publics - 1170225005

Accorder un contrat de 561 537,90 \$ à Les Constructions H2D inc. pour effectuer les travaux de préparation des 3 sites en prévision de l'installation des toilettes autonettoyantes et autoriser une dépense maximale de 573 035,40 \$ (appel d'offres public VMP-17-037 - 3 soumissionnaires)

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1173405006

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente MIDI-Ville en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 \$

20.15 Appel d'offres sur invitation
CA Direction d'arrondissement - 1172840002

Accorder un contrat de 37 967,04 \$ à DXP Postexperts pour l'impression du bulletin de l'automne 2017 et le répertoire des organismes pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 37 967,04 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-013 - 1 soumissionnaire)

20.16 Entente
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318003

Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal pour la tenue de l'édition 2017 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$

20.17 Appel d'offres sur invitation
CA Direction des travaux publics - 1170093006

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels 91 186,68 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 99 476,38 \$ (appel d'offres public VMI-17-017 - 2 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

20.18 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1176071006

Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 1 374 609,87 \$ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du Quartier des Spectacles et autoriser une dépense maximale de 1 374 609,87 \$ (appel d'offres public 17-16013 - 2 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

20.19 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels
CA Direction des travaux publics - 1177170002

Accorder un contrat de 189 363,83 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la fourniture de 30 000 boîtes de 40 sacs de polyéthylène pour la collecte sélective de recyclage sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

20.20 Subvention - Contribution financière
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1171903001

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide, se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 250 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église de Sainte-Brigide-de-Kildare

District(s) : Saint-Jacques

20.21 Contrat de services professionnels
CM Direction des travaux publics - 1177280003

Affecter un montant de 336 852,26 \$ des surplus de l'arrondissement, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 551 305 \$ à Provencher Roy Urbanisme inc. pour réaliser la conception, produire les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, de la rue Christin et de la rue Savignac, ainsi que de l'aménagement de 2 espaces publics incluant l'installation de 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur des terrains appartenant à l'UQAM, et autoriser une dépense maximale de 634 000,75 \$ (appel d'offres public VMP-17-023 - 5 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

20.22 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1166937004

Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

20.23 Appel d'offres sur invitation
CA Direction des travaux publics - 1176937003

Accorder un contrat de 75 958,23 \$, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 - 3 soumissionnaires)

20.24 Appel d'offres public
CM Direction des travaux publics - 1170093005

Affecter un montant de 900 811,56 \$ des surplus de l'arrondissement, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels 961 621,01 \$ à WSP Canada inc. pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 et autoriser une dépense maximale de 1 049 041,10 \$ (appel d'offres public VMP-17-030 - 4 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

20.25 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1176937004

Accorder un contrat de 406 597,59 \$, d'une durée d'un an, à Kelly Sani-vac inc. pour le service de nettoyage et inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-15986 - 2 soumissionnaires)

20.26 Appel d'offres sur invitation
CA Direction des travaux publics - 1176937005

Accorder un contrat de 93 877,09 \$, à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 93 877,09 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

20.27 Appel d'offres public
CA Direction des travaux publics - 1156937002

Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie

20.28 Subvention - Contribution financière
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170619007

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 17 800 \$

District(s) : Sainte-Marie

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1172701053

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2017

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170141002

Autoriser une affectation de surplus de 4 500 000 \$ pour la création d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement pour les années 2018 à 2020

30.03 Reddition de comptes
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1174870003

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2017

30.04 Administration - Ratification / Décisions déléguées
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170141004

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017

30.05 Reddition de comptes
CE Direction des services administratifs et du greffe - 1174870004

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

District(s) : Peter-McGill

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier
CA Direction des travaux publics - 1174657004

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur l'avenue Des Pins

District(s) : Peter-McGill

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier
CA Direction des travaux publics - 1170093002

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la fermeture ainsi que la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement des rues du Sussex et Lambert-Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque

District(s) : Peter-McGill

30.08 Recours judiciaires et règlement de litiges
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1175289007

Approuver le règlement hors cour du recours intenté par 9290-8367 Québec inc. (Au bon Jack) contre la Ville de Montréal de 365 000 \$, en capital, intérêts et frais

District(s) : Saint-Jacques

30.09 Recours judiciaires et règlement de litiges
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1175289008

Approuver le règlement hors cour du recours intenté par le propriétaire du bâtiment situé au 323, rue Ontario Est, M. Louis Deumié, contre la Ville de Montréal de 65 000 \$, en capital, intérêts et frais

District(s) : Saint-Jacques

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177303008

Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest, afin d'installer de nouvelles enseignes et de construire un nouveau volume destiné à l'hôtel et à un espace commercial, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins) - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177303011

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 1000, rue de la Commune Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Projet SAX sur le fleuve) - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.03 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170867002

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Papineau et Viger et le prolongement de la rue Alexandre-DeSève - Maison de Radio-Canada, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160867002

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève (Complexe Le Bourbon) - 2^e projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.05 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170607005

Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), sur l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques et sur la démolition du mur extérieur, niveau rez-de-chaussée, côté Wolfe - 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst

District(s) : Saint-Jacques

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement
CA Direction des travaux publics - 1175914008

Modifier la fréquence et l'horaire du balai mécanique de 6 rues dans l'arrondissement de Ville-Marie

District(s) : Peter-McGill
Saint-Jacques

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement
CA Direction des travaux publics - 1175914006

Modifier, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), deux espaces de stationnement de courte durée et tarifés pour des stationnements pour personnes handicapées à proximité du Musée des beaux-arts de Montréal

District(s) : Peter-McGill

40.08 Règlement - Circulation / Stationnement
CA Direction des travaux publics - 1175914007

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour le prolongement de la piste cyclable sur le boulevard De Maisonneuve Est

District(s) : Saint-Jacques

40.09 Urbanisme - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1175289004

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

District(s) : Sainte-Marie

40.10 Urbanisme - Dérogation mineure
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177303012

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 19 à 20,1 mètres, dans un secteur où la hauteur maximale autorisée est de 16 mètres, pour le bâtiment situé au 1400, boulevard René-Lévesque Ouest - (Projet YUL)

District(s) : Peter-McGill

40.11 Urbanisme - Usage conditionnel
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170607008

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel aux 2^e étage, 3^e étage et à la mezzanine du bâtiment situé au 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est

District(s) : Saint-Jacques

40.12 Urbanisme - Usage conditionnel
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176255011

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » au rez-de-chaussée du 330, rue Émery

District(s) : Saint-Jacques

40.13 Règlement - Domaine public
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1172624019

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7^e partie, A) et édicter les ordonnances

40.14 Ordonnance - Circulation / Stationnement
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318004

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de relocaliser l'emplacement du site Quartier de la Santé CRCHUM

40.15 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1171508002

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 6^e partie C)

40.16 Urbanisme - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1175289005

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

District(s) : Sainte-Marie

40.17 Urbanisme - Autre sujet
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176255012

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.18 Ordonnance - Domaine public
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1177209006

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 6^e partie, B)

40.19 Urbanisme - Résolution d'urbanisme
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170867005

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

District(s) : Saint-Jacques

70 – Autres sujets

70.01 Varia
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858001

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin de modifier l'endroit où la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre se tiendra

70.02 Levée de la séance
CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1172701007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-10 14:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1172701007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-09

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1172701050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1172701050**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-31

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1172701051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 août 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 août 2017.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-16 12:02

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1172701051**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 août 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-16

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1172701049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-15 14:54

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1172701049**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1172701052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 août 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 août 2017.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-09-01 14:56

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1172701052**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 août 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 août 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-01

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1171440001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

D'aliéner, à titre gratuit, les équipements décrits à la pièce jointe à Ordinateurs pour les écoles du Québec.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 10:50

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1171440001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement doit se départir de postes informatiques désuets (ordinateurs, écrans, claviers, souris, imprimantes) qui sont entreposés au 800 de Maisonneuve (la liste descriptive est jointe au présent sommaire décisionnel) .

Cette action suit les recommandations du plan d'action d'aliénation des actifs, provenant du rapport de vérification du bureau du vérificateur général.

Une entente approuvée par le conseil d'agglomération avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec permet à toutes les unités administratives de l'agglomération de Montréal de disposer de leurs actifs informatiques de façon sécuritaire et de favoriser une réutilisation des appareils qui sont encore bons. L'arrondissement souhaite profiter de cette entente (832034) tout le long de sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG13 0019 du conseil d'agglomération du 16 janvier 2013, (GDD 1120695002) Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal - entente s'étalant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Résolution: CA14 240479 du 9 septembre 2014, (no de GDD 1141440002) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Résolution: CA14 240682 du 09 décembre 2014 (GDD 1140141004) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Résolution: CA15 240426 du 10 septembre 2015(GDD 1151440001) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Résolution: CA15 240564 du 10 novembre 2015(GDD 1151440002) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Québec

Résolution : CA16 240519 du 08 novembre(GDD 1161440002) : aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

DESCRIPTION

L'arrondissement disposera à titre gratuit du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour écoles du Québec (OPEQ). Cet organisme se spécialise dans la récupération et la remise à neuf du matériel informatique pour ensuite le redistribuer aux écoles, centres de la petite enfance (CPE), organismes à but non lucratif à vocation éducative et bibliothèques publiques du Québec.

Préalablement à l'envoi, toutes les données contenues sur les disques durs ont été effacées, ils seront retirés de tous les ordinateurs et remis à la STI.

JUSTIFICATION

Les équipements seront remis à l'organisme OPEQ qui se chargera de les redistribuer ou d'en disposer de façon écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline SIROIS
Chef de section - Soutien général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**Dossier # : 1174069013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1er mars 2018, au rez-de-chaussée et au 2e étage, de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 \$ incluant les taxes, approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., à compter du 1er mars 2018, situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2e étage, de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail (8241)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1^{er} mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi² situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage, de l'immeuble sis au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., à compter du 1^{er} mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi² situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage, de l'immeuble sis au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;
- 3- d'autoriser la dépense de 526 631,49 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à François Xavier Gaudreault ;
- 4- d'autoriser la dépense de 22 995,00 \$, taxes incluses, en incidence;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-17 16:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1er mars 2018, au rez-de-chaussée et au 2e étage, de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 \$ incluant les taxes, approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Récréatif Poupart inc., à compter du 1er mars 2018, situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2e étage, de l'immeuble situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail (8241)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 1552, rue Dufresne, le Centre Récréatif Poupart inc. (le « Centre ») est un organisme communautaire de loisirs sans but lucratif offrant des activités gratuites ou à faible coût pour les enfants, les adolescents, les adultes ainsi que pour les familles. Le Centre offre à la population du quartier la possibilité de s'impliquer et de participer à tous les niveaux d'organisation des opérations du centre, comme à tous les niveaux d'intervention dans le quartier. Le Centre offre une programmation couvrant les secteurs d'activités de loisir, de sport, d'art, de culture, d'animation, des activités parascolaires et d'entraide. L'organisme veut ainsi permettre l'offre d'un véritable milieu de vie à une population désœuvrée autant que d'offrir des moyens d'améliorer collectivement les conditions de vie dans le quartier.

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie soutient financièrement le Centre dans toutes ses opérations. L'immeuble situé au 1552, rue Dufresne est non fonctionnel, non conforme et peu adapté au besoin du Centre. Considérant cette situation et avec l'accord du Centre, à l'automne 2015, il a été décidé de relocaliser ses activités dans un immeuble locatif situé au 2421, rue la Fontaine dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Conséquemment, en décembre 2015 l'arrondissement de Ville-Marie a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de négocier une entente de location dans le but de relocaliser le Centre en 2018.

Le présent sommaire vise à faire approuver un projet de bail en faveur de François Xavier Gaudreault, et un projet de sous-bail en faveur du Centre pour la location d'un local d'une superficie de 4 798,07 pi², situé au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} mars 2018, à des fins communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de François Xavier Gaudreault à compter du 1^{er} mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi² situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage, de l'immeuble sis au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires, pour un loyer total de 752 027,66 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

De plus, ce dossier vise aussi à faire approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme le Centre Poupart, à compter du 1^{er} mars 2018, un local d'une superficie de 4 798,07 pi², situé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage, de l'immeuble sis au 2421, rue la Fontaine, pour une durée de 9 ans, à des fins communautaires le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail.

Le locateur devra maintenir, en tout temps au cours du bail, l'édifice en bon état et propre à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations, notamment les systèmes architecturaux, structuraux, de fenêtres, du toit, de systèmes mécaniques et de toutes les dépenses de nature capitalisable.

Quant à lui, le sous-locataire devra effectuer l'entretien ménager des lieux loués et maintenir, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations mineures.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette location puisque la Ville ne détient aucun immeuble dans le secteur pouvant accueillir le Centre.

L'arrondissement de Ville-Marie s'est associé avec le Centre récréatif Poupart en financement, en ressources et en expertises. Par l'entremise d'une convention de contribution, l'Arrondissement soutient l'organisme dans la réalisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs auprès des jeunes âgés entre 6-12 ans et des adolescents.

En plus de favoriser un développement continu et une programmation enrichie, la contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et en loisirs de qualité et sécuritaire, tout en étant accessible aux citoyens desservis par l'organisme. Selon les données transmises par l'organisme, 61 000 fréquentations ont été enregistrées pour l'année 2016.

Le Centre récréatif Poupart représente un acteur significatif dans son milieu. Il entretient une relation de proximité avec les citoyens. Il constitue un milieu de vie et un espace de rassemblement aux jeunes et à leurs familles habitant au pourtour du Centre. En participant aux différentes activités de loisirs proposées, ces citoyens expérimentent et vivent l'amélioration de leur cadre de vie individuel et social.

Ce financement, par l'entremise d'une convention de contribution, s'inscrit dans une perspective de dynamisation des milieux de vie et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Plus d'une trentaine de jeunes par jour fréquentent le Centre. C'est un lieu unique où règne un fort sentiment d'appartenance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 28 février 2027.

	Total du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2027
Superficie (pi ²)	4 798,07
Loyer de base	394 983,51 \$
Frais d'exploitation	129 547,89 \$
Taxes foncières	129 547,89 \$
Total avant taxes	654 079,29 \$
TPS (5 %)	32 703,96 \$
TVQ (9,5 %)	65 244,41 \$
Total incluant taxes	752 027,66 \$
Ristourne de TPS	(32 703,96 \$)
Ristourne de TVQ	(32 622,20 \$)
Coût total net	686 701,50 \$
Taux unitaire annuel moyen (\$ / pi ²)	15,15 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

La valeur locative pour ce type de local dans ce secteur oscille entre 15,00 \$ et 17,00 \$/pi² incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières.

Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 15,15 \$/pi².

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 686 701,50 \$, net des ristournes de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉPENSES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement.

Coût des travaux d'aménagement	416 400,00 \$
Contingences	41 640,00 \$
Incidence	20 000,00 \$
Coût des travaux d'aménagement avant taxes	478 040,00 \$
TPS (5 %)	23 902,00 \$
TVQ (9,975 %)	47 684,49 \$
Total taxes incluses	549 626,49 \$
Ristourne TPS	(23 902,00 \$)
Ristourne TVQ	(23 842,25 \$)
Total net	501 882,25 \$

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, la TPS et la TVQ est de 549 626,49 \$, taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI de l'arrondissement de Ville-Marie.

Pour l'année 2017, la somme de 109 291,99 \$, net de ristourne de taxes, sera décaissée pour les travaux d'aménagement et une somme de 371 592,76 \$, net de ristourne de taxes, pour l'année 2018.

Concernant les incidences, la somme 20 997,50 \$, net de ristourne de taxes, sera décaissée en 2018.

Le montant total de subvention immobilière, sur la période de 9 ans, pour cette occupation est de 752 027,66 \$, taxes incluses, pour le loyer et de 549 626,49 \$ pour les travaux d'aménagement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que cette location ne soit pas assujettie à la politique de développement durable de la Ville de Montréal, le propriétaire devra respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement qui est joint au Bail comme Annexe C.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au dossier impliquerait que le Centre ne pourra pas offrir un service adéquat aux citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 12 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée POIRIER, Ville-Marie
Marie-Josée MOTARD, Service de la gestion et de la planification immobilière
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Josée POIRIER, 20 juin 2017
Marie-Josée MOTARD, 20 juin 2017
Chantal B BERGERON, 20 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-20

Guylaine CORMIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-06-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Marie-
Claude Lavoie, directrice du Service, jusqu'au
24 juillet 2017

Approuvé le : 2017-06-28



Dossier # : 1173105004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Quartier Éphémère centre d'arts visuels

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Quartier Éphémère centre d'arts visuels;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-15 09:44

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1173105004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Quartier Éphémère centre d'arts visuels

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organisme œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

La Fonderie Darling est un lieu d'arts visuels, fondé et dirigé par l'organisme artistique à but non lucratif Quartier Éphémère, dont le mandat est de soutenir la création, la production et la diffusion d'œuvres d'art actuel. La Fonderie Darling développe tout un éventail d'outils permettant la diffusion de l'art dans un cadre élargi. La présentation d'expositions, la mise à disposition d'ateliers aux artistes locaux et de résidences internationales offrent aux artistes et au public la possibilité de vivre une expérience épanouissante dans un cadre inspirant et dégagent une cohérence qui facilite la compréhension de l'art actuel. Unique en son genre à Montréal, la Fonderie Darling a pour ambition de croiser les scènes artistiques locales et internationales à travers ses activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1163105015 / CA16 240354 (6 juillet 2016) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling.

1153105009 / CA15 240432 (9 septembre 2015) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling.

DESCRIPTION

Accorder au Quartier Éphémère une subvention de 150 \$ dans le cadre de la levée de fonds de la Fonderie Darling.

JUSTIFICATION

Assurer un soutien concret à un organisme communautaire œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2017-08-14



Dossier # : 1175179006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisque pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisque pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans;

D'accorder à cette fin une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-10 11:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175179006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisk pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le projet l'Astérisk, situé au coeur du « Village », est un lieu de rassemblement et d'information pour les jeunes de la communauté lesbienne, gaie, bisexuel.le, trans et queer (LGBTQ) de 14 à 25 ans. Divers services y sont offerts, dont une ligne d'écoute téléphonique, du soutien individuel, un centre de soir (« drop-in ») et des activités sociales diverses. L'Astérisk constitue un milieu de vie sécuritaire pour ces jeunes et est le seul lieu non commercial accessible au sein du Village pour se rencontrer, partager leur vécu et développer à divers projets. L'Astérisk est chapeauté par la Coalition montréalaise des groupes jeunesse lesbiens, gais, bisexuel.les et trans (LGBT).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240361 en date du 6 juillet 2016 : Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la *Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT* pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

CA15 240276 en date du 8 juin 2015 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 juin 2016, avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie, pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

DESCRIPTION

Le projet se décline en deux volets. Le premier vise à organiser des marches exploratoires dans le Village jumelées à une visite guidée de l'Astérisk à l'intention des étudiants de l'école secondaire Pierre-Dupuy et du cégep du Vieux Montréal. Cette action permettra

d'agir sur les manifestations d'homophobie et d'intolérance observées chez divers jeunes résidant dans le quartier Centre-Sud et constatées récemment par les membres de la Table de concertation jeunesse Centre-Sud.

L'Astérisk est un espace accessible sur demande tant pour les organismes de soutien aux jeunes de la diversité sexuelle que pour des groupes de jeunes constitués informellement. Le second volet vise donc à offrir un service d'accueil, de référence et d'animation du milieu ouvert au sein duquel les participants s'impliqueront dans différentes activités leur permettant d'exercer leur prise de parole et leur citoyenneté.

JUSTIFICATION

Les différentes actions réalisées visent à contribuer aux relations harmonieuses entre les citoyens du territoire. Elles favoriseront l'insertion sociale des jeunes de la diversité sexuelle. Elles permettront également de faire connaître davantage l'Astérisk auprès de ces derniers. Au cours de la dernière année, l'Astérisk a rejoint 144 jeunes différents pour un total de 2085 présences aux activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution versée provient du Fonds de soutien financier en développement social. Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à la convention et cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services et activités réalisées par la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT contribuent à l'atteinte des objectifs de l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » inscrits dans MONTRÉAL DURABLE 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Activités sociales, artistiques, militantes ou autres dédiées aux jeunes de la diversité sexuelle de 14 à 25 ans qui contribuent à briser leur isolement et à favoriser le soutien psychosocial sous diverses formes. Sensibilisation et connaissance de la réalité et des besoins des jeunes LGBTQ

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe B) de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme et le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2017-08-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1175179005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour animer une démarche citoyenne d'évaluation d'impact (méthode SPIRAL), financée par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et accorder une contribution de 112 818 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour animer une démarche citoyenne d'évaluation d'impact (méthode SPIRAL), financé par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);

D'accorder, à ces fins, une contribution de 112 818\$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175179005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour animer une démarche citoyenne d'évaluation d'impact (méthode SPIRAL), financée par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et accorder une contribution de 112 818 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation de développement communautaire Centre-Sud (CDC C-S) est mandataire de la démarche RUI, initiée en 2003, visant la revitalisation du quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie. La Table de développement social de la CDC C-S voit à la mise en oeuvre du plan de revitalisation.

Pour l'année 2017-2018, un budget de 96 151 \$ est disponible pour soutenir le plan d'action de la RUI de Sainte-Marie. À ce dernier s'ajoute une somme de 16 667 \$, assurée par le renouvellement, pour un an, de l'Entente MTESS-Ville, portant la contribution à un montant total de 112 818\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 en date du 18 mai 2017 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30

septembre 2017.

CA16 240359 en date du 6 juillet 2016 : Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2017, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour soutenir la mobilisation citoyenne entourant le Forum social 2016, financée par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole et accorder une contribution de 152 818 \$

CG16 0194 en date du 24 mars 2016 : Approuver un projet d'entente entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de prolonger d'un an et de convenir des modalités de versements de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS - Ville) et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

CA15 240287 en date du 8 juin 2015 : Approuver la convention, pour l'année 2015, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, conformément aux paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée et accorder une contribution de 112 818\$

CA14 240322 en date du 10 juin 2014 : Accorder un montant de 159 100 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée Sainte-Marie

CG12 0286 du 23 août 2012 : Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

DESCRIPTION

Pour la prochaine année, les priorités d'action de la CDC C-S pour la démarche RUI seront de : 1) assurer la coordination et le suivi administratif du projet Quartier Nourricier; 2) financer et encadrer le financement des projets mobilisateurs et concertés et 3) développer des espaces de discussion et de partage, avec les intervenants du milieu économique, sur les grands enjeux de développement du quartier. Ces actions sont soutenus en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour un montant de 16 667\$

Au cours de cette même période, la CDC réalisera un projet permettant d'animer une démarche SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All) pour déterminer les indicateurs de résultats permettant d'évaluer l'impact du prochain plan de développement de quartier. Ce projet est soutenu par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets

déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017).

JUSTIFICATION

La somme de 112 818 \$ est affectée à la réalisation du plan d'action de la démarche RUI de Sainte-Marie. Le financement obtenu servira à financer toute initiative reliée :

- au soutien de la démarche de revitalisation : coordination, mobilisation, concertation, formation, études, évaluations, etc.
- à la réalisation du plan de revitalisation : réalisation de projets concrets de développement social ou autres projets permettant l'atteinte des objectifs du plan (formation, loisirs, culture, emploi, transports, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totalise un montant de 112 818\$ répartie de la manière suivante :

- 96 151\$ alloué dans le cadre du financement de la RUI Sainte-Marie et qui est entièrement financé par le Service de la diversité sociale et des sports;

- 16 667\$ assuré par le renouvellement d'un an de l'Entente MTESS-Ville. Le budget alloué par cette entente demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités réalisées par la CDC Centre-Sud contribuent à l'atteinte des objectifs de l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » inscrits dans MONTRÉAL DURABLE 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mobilisation du milieu autour d'interventions majeures concertées, visant l'amélioration de la qualité de vie des résidents du quartier notamment dans les vecteurs suivants : développement économique, alimentation, Imaginer/Réaliser Montréal 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe B) des conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie. L'organisme s'engage à fournir les rapports demandés prévues à cet effet. L'arrondissement est membre de la CDC Centre-Sud et de la Table de développement social et participe à la sélection des projets réalisés dans le cadre de la démarche RUI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Salwa MAJOUJI, Service de la diversité sociale et des sports
Sonia MCMULLEN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Salwa MAJOUJI, 8 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2017-08-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1177203002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240025 afin d'augmenter de 117 274,50 \$ le montant accordé à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (2) tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, soit jusqu'en avril 2018

D' autoriser une dépense supplémentaire de 117 274.50 \$ taxes incluses;

De bonifier le bon de commande 1185240 (Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc)) pour la location de deux (2) tracteurs / chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-21 11:04

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1177203002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240025 afin d'augmenter de 117 274,50 \$ le montant accordé à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (2) tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, soit jusqu'en avril 2018

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une dépense supplémentaire de 117 274.50\$ taxes incluses afin de bonifier le bon de commande 1185240 (Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc)) pour la location de deux (2) tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le présent sommaire a comme but d'autoriser une dépense supplémentaire pour les opérations de déneigement afin de compléter la prochaine saison, soit jusqu'en avril 2018.

Lors de l'autorisation du contrat, la dépense demandée était basée sur le nombre d'heures d'opération prévu au cahier des charges. Ainsi les montants accordés ne sont pas suffisants pour combler le besoin réel. Le tableau ci dessous présente les heures prévues et les heures réelles:

9055-0344 Quebec inc.		
	Heures au devis	Heures utilisées du 15 février 2017 au 1 er avril 2017
Calcul pour un contrat de 16 mois	400	488

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé: un chargement partiel en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie. L'arrondissement de Ville-Marie utilise ces appareils afin de pousser la neige en soutiens aux opérations effectuées en régie.

Les fonds seront disponibles sous l'imputation
 2438.0010000.306187.03121.54504.014408

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LAZURE
C/S - Chef de section

IDENTIFICATION

Dossier # :1177203002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 114 975 \$ et accorder un contrat, d'une durée de 16 mois, à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie utilisent des tracteurs-chargeurs en appui à ses équipes pour le déblaiement lors de fortes précipitations de neige ainsi que pour le déblaiement des ruelles et à la préparation du déneigement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15788- pour une période de 16 mois
La Division de la voirie garantie un minimum de 40 heures par appareil pour une période de 16 mois pour 2 tracteurs-chargeurs au taux horaire unitaire: 125\$/h
Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres public 16-15788 dont l'ouverture a eu lieu le 16 janvier 2017

2 entreprises ont soumissionné :

- Transport D.M. Choquette
- J.P Trahan 1890 Ltée

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LAZURE
C/S - Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

Le : 2017-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1174105005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil, se terminant le 15 juin 2018, pour le programme d'activités physiques et de loisirs et accorder une contribution financière de 12 800 \$

D'approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil Inc. dans le cadre du Fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs ;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 800 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-23 12:02

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1174105005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil, se terminant le 15 juin 2018, pour le programme d'activités physiques et de loisirs et accorder une contribution financière de 12 800 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'an dernier, l'Association Les Chemins du Soleil a demandé à l'arrondissement de lui octroyer une aide financière spécifique pour sa clientèle de 6-12 ans. Cette dernière avait été demandée dans le but d'engager un nouvel animateur pour une période de 40 semaines, et ainsi offrir un meilleur encadrement lors des périodes d'activité ainsi qu'un animateur supplémentaire lors de la semaine de relâche.

Suite aux résultats positifs de cette offre de service, l'organisme a de nouveau fait une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs.

Le présent dossier recommande l'approbation d'une convention pour une période se déroulant du 28 août 2017 au 15 juin 2018 et d'accorder une contribution financière de 12 800 \$ dans le cadre du programme activités physiques et de loisirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240700 (1145887003) : Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil Inc. pour les programmes Camp de jour et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 78 570 \$, pour un montant total de 235 710 \$

CA16 240632 (1166145031) : Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs » et affecter un montant total de 1 000 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

CA16 240438 (1164105003) : Approuver la convention, se terminant le 23 juin 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. pour le programme d'activités de sports et de loisirs et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 13 350 \$

DESCRIPTION

Les activités qui seront offertes durant la prochaine année scolaire sont de type sportives, culturelles, et sociales. Les jeunes de 6 à 12 ans, inscrits aux activités, proviennent de famille dont la situation socio-économique est généralement précaire. Les activités se dérouleront du lundi au vendredi de 15 h à 17 h et durant les journées pédagogiques. Tous

les jours, les animateurs iront chercher les jeunes à l'école Garneau pour une question de sécurité et les ramèneront au besoin à 17 h.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement accorde une contribution financière à l'organisme de 12 800 \$ pour la réalisation d'activités physiques et de loisirs permettant d'offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire.

JUSTIFICATION

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyens un accès à des services répondant à leurs besoins. En fonction de ce programme, l'organisme devra s'assurer d'offrir des activités aux jeunes de 6 à 12 ans du secteur.

Selon les documents transmis par l'organisme, nous avons pu remarquer une augmentation des fréquentations tout au long de l'année. Durant l'année 2015-2016, 26 jeunes référés par la direction de l'école Garneau se sont inscrits aux différentes activités. L'an dernier, suite à l'octroi de la contribution financière, 35 jeunes de ce secteur ont participé à des activités de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

La contribution de 12 800 \$ devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties et les sommes requises proviendront du surplus déjà affecté dans le GDD 1166145031

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des jeunes de 6 à 12 ans inscrits aux activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de l'Association Les Chemins du Soleil se retrouvent sur son site Internet et sur sa page Facebook. De plus, l'organisme est inscrit dans le répertoire des activités de sports, de loisir et de plaisir de l'arrondissement pour les saisons automne 2017 et hiver 2018 ainsi sur le site Loisirs en ligne. L'organisme travaille également en concertation, avec plusieurs intervenants de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention;
Versement de la contribution financière;
Rapport des activités par l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la convention atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GOULET
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2017-08-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1155986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin dans le cadre du programme Génération jeunesse – volet Maison de jeunes, soit du 1er mars au 31 décembre 2017

D'approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz, à l'égard des dates de début et de fin de la convention pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes soit du 1er mars au 31 décembre 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-25 10:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Dossier # : 1155986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240016 afin d'accorder une contribution supplémentaire de 7 500 \$ à la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes et modifier la convention

D'approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz afin de bonifier la contribution financière octroyée par l'arrondissement pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes d'un montant de 7 500 \$ pour une contribution totale de 17 500 \$ en 2017 et en modifiant le plan d'action lié.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-23 08:42

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1155986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin dans le cadre du programme Génération jeunesse – volet Maison de jeunes, soit du 1er mars au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz à l'égard des dates de début et de fin de la convention pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes, soit du 1er mars au 31 décembre 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT

Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles
physiques et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1155986005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA17 240016 afin d'accorder une contribution supplémentaire de 7 500 \$ à la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes et modifier la convention

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Maison des jeunes Quinka-Buzz afin de bonifier la contribution financière octroyée par l'arrondissement pour le programme Génération jeunesse - volet Maison de jeunes d'un montant de 7 500 \$ pour une contribution totale de 17 500 \$ en 2017 et en modifiant le plan d'action lié. Un précédent addenda sur ce dossier venait modifier la durée de la convention, résolution CA 17240016 du mardi 14 février 2017.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles
physiques et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1155986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz pour le programme Génération jeunesse volet Maison de jeunes et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Maison des jeunes Quinka-Buzz a pour mission de permettre aux jeunes de prendre eux-mêmes en charge leur temps de loisirs. Des animateurs qualifiés sont sur place, afin de les soutenir dans le développement de leur plein potentiel et de leur sens des responsabilités, tout en favorisant chez eux l'apprentissage de la démocratie par la prise de décision en concertation. Les animateurs accompagnent les jeunes dans la réalisation de projets et d'activités qui les intéressent.

Le présent dossier vise à renouveler la convention avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz et accorder une contribution de 10 000 \$ pour le développement de leur offre de service dans le secteur Sainte-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Maison des jeunes Quinka-Buzz offre gratuitement aux jeunes de 11 à 17 ans un local ouvert du mardi au vendredi où ils peuvent participer à des activités libres ou encadrées : arts, cuisine, jeux de société, etc.

En raison d'une baisse marquée de ses fréquentations depuis quelques années, la convention habituelle de trois ans est passée à une convention d'une durée d'un an. Au renouvellement de la convention 2015, l'organisme a rédigé un plan d'action en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie où plusieurs actions probantes et indicateurs de résultat y étaient inscrits visant d'une part à augmenter les fréquentations de la Maison des jeunes et sa visibilité dans le quartier, et d'autre part à renforcer les liens de partenariat entre l'organisme et l'arrondissement. Malgré les efforts et initiatives de l'organisme, les fréquentations n'ont pas augmenté.

Pour cette raison, nous appuyons un renouvellement de convention en lien avec le projet pilote « À la découverte de mon quartier » (dossier 1155377006), orchestré par le Centre récréatif Poupart qui sera assurément bénéfique pour Quinka-Buzz. Ce dernier devra favoriser l'accueil et la mise en place d'activités culturelles, sportives et de loisirs en étroite

collaboration avec le Centre récréatif Poupart. Cette mise en commun des ressources aura une influence positive sur les fréquentations quotidiennes de la Maison des jeunes et de sa réputation dans le quartier.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement accorde une contribution financière à l'organisme dans le programme suivant :

Programme génération jeunesse permettant la programmation d'activités sociales, culturelles, physiques et sportives qui favorisent le développement d'adolescents actifs, autonomes et responsables.

JUSTIFICATION

En plus de soutenir l'offre de service de l'organisme et le développement d'une programmation enrichie, en partenariat avec d'autres organismes jeunesse, la contribution financière favorisera un plus grand rayonnement de l'organisme dans le quartier en continuité avec sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir fichier en pièce jointe pour les aspects financiers relatifs au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre aux jeunes du quartier d'avoir accès à un lieu dynamique avec une offre d'activités diversifiées et de qualités. Renforcer les liens entre les organismes jeunesse du territoire et augmentation des fréquentations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annexe E incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet. La programmation de la Maison des jeunes Quinka-Buzz sera diffusée, par le biais du répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué porte-à-porte. L'organisme produit également ses propres feuillets promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agent de développement en partenariat avec l'organisme.

Versement de la contribution financière.

Évaluation de l'offre de service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

**Dossier # : 1175382003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 129,98 \$/h à Lukyluc auto inc. et un contrat de 135 \$/h à Remorquage Centre-Ville pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 241 419,91 \$ (appel d'offres public 17-16202 - 5 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 241 419.91\$ pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements de la saison 2017-2018 (appel d'offres public 17-16202 -5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Lukyluc auto inc, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit prix unitaire de 129.98 \$/h, pour 3 remorqueuses au prix total de 179 333.41\$ approximatif taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Remorquage Centre-Ville, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit prix unitaire de de 135\$/h, pour 1 remorqueuse au prix total approximatif de 62 086.50\$ taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-28 15:14**Signataire :**

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1175382003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 129,98 \$/h à Lukyluc auto inc. et un contrat de 135 \$/h à Remorquage Centre-Ville pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 241 419,91 \$ (appel d'offres public 17-16202 - 5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie utilisent des remorqueuses en support aux équipes de chargement de neiges durant les opérations de déneigement. Elles sont utilisées lors des opérations de chargement de neige pour déplacer les véhicules qui ne respectent pas les interdictions de stationnement. La Division de la voirie utilise des remorqueuses lors des opérations de chargement de neige, mais ne possède pas ce genre de véhicule. L'impartition de cette activité est une nécessité économique étant donné que cette activité requiert des pièces d'équipement qui ne servent que lors des chargements de neige.

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi nous avons demandé le support au service de l'approvisionnement pour le lancement d'un appel d'offres public (17-16202) pour une période d'un an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240013: D'autoriser une dépense maximale de 95 199,30 \$ pour les services deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernal 2016-2017 ainsi que 2017-2018 (appel d'offres public 16-15650 - 4 soumissionnaires); D'accorder, à cette fin, un contrat à M.J. Contact enr , plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 95 199,30 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission; D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. (Dossier 1167203012)

DESCRIPTION

En regard des opérations hivernales des précédentes saisons, la division de la voirie évalue son besoin opérationnel à 6 remorqueuses lors des opérations de chargement effectuées en régie. L'arrondissement avait déjà accorder un contrat à l'adjudicataire M.J Contact en 2016 pour

deux remorqueuses (voir dossier 1167203012).

Le présent dossier accorde un contrat pour 4 remorqueuses. Nous retenons les articles suivants:

Article 49: Ford F350 - 2000 - N série: 1FTWX3359YFF00982 - Compagnie Lukyluc auto - 129.98 \$/h

Article 50: Ford F350 - 2011 -N série 1FT8WDTXBEB06470 - Compagnie Lukyluc auto - 129.98 \$/h

Article 51: GMC C45 - 2006 - N série 1GDE4E3296F426596 - Compagnie Lukyluc auto - 129.98 \$/h

Article 52: Kenworth #16 CON - 202 - N série 2NKHHN7X5CM956785 - Compagnie Remorquage Centre-Ville - 135.00 \$/h

Le contrat est pour la saison hivernale 2017-2018, soit entre le 1er novembre 2017 et le 30 avril 2018. L'arrondissement pourra, au besoin, se prévaloir d'une année de prolongation en effectuant l'indexation des prix (voir article 6, section 3 du devis).

La Division de la voirie garantie un minimum de 200 heures par appareil pour l'ensemble de la saisons.

JUSTIFICATION

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 6 - 2017 Nombre d'addenda émis durant la période : 3
Ouverture originalement prévue le : 28 - 6 - 2017 Date du dernier addenda émis : 20 - 6 - 2017
Ouverture faite le : 28 - 6 - 2017 Délai total accordé aux soumissionnaires : 17 jrs
Date du comité de sélection : - - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14 Nbre de soumissions reçues : 5 % de réponses : 35,71
Durée de la validité initiale de la soumission : 150 jrs Date d'échéance initiale : 25 - 11 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 25 - 11 - 2017

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Groupe K - Arrondissement Ville-Marie			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Article
Lukyluc Auto inc.	179 333,41 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	49 à 51
Remorquage Centre-Ville	248 346,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	52
Neigexpert inc.	285 138,00 \$	<input type="checkbox"/>	
100 limites Environnement inc.	344 925,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Service routier Maximum inc. (a soumissionné pour 2 articles à un taux horaire plus élevé)	165 564,00 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins de 14 arrondissements. Tel que stipulé à la clause 8 des Clauses administratives particulières, le soumissionnaire n'est pas tenu de soumettre un prix pour chacun des articles aux bordereaux de soumission, mais seulement aux articles pour lesquels il désire présenter un prix. Par conséquent, 6 des 11 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour les articles du groupe K.

Les trois preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Sous-traitant pour un soumissionnaire
- Délai de soumission insuffisant
- Document acheté pour consultation seulement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces montants sont des estimations, car les heures peuvent être inférieurs ou supérieurs tout dépendant des précipitations annuelles de neige, ce qui aurait une incidence sur le nombre d'opérations de chargement de la neige.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2015, la Ville de Montréal se dotait, dans sa politique de déneigement, des objectifs suivant:

" L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes) sont, depuis toujours, la raison même des opérations de déneigement."

En support aux opérations, les remorqueuses sont essentielles au bon fonctionnement de l'enlèvement de la neige rendant ainsi un meilleur service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-10

Martin LAZURE
C/S - Chef de section

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1173405007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec le Y des femmes de Montréal et accorder une contribution de 4 356 \$ pour un projet de renforcement des compétences parentales principalement auprès des familles nouvellement arrivées

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec le Y des femmes de Montréal pour la réalisation d'un projet de renforcement des compétences parentales principalement auprès des familles nouvellement arrivées;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 4 356 \$;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-28 14:50

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1173405007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec le Y des femmes de Montréal et accorder une contribution de 4 356 \$ pour un projet de renforcement des compétences parentales principalement auprès des familles nouvellement arrivées

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux résultats de l'étude de besoins réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton en 2013 et aux travaux de planification éco-systémique réalisés par Familles Centre-Ville, le Y des femmes accueille depuis trois ans des familles du quartier qui sont majoritairement des nouveaux immigrants. Présentement, l'organisme offre aux familles une halte-garderie, un groupe de stimulation précoce pour les 0-2 ans et leurs parents, un groupe d'échange avec les parents et des activités de motricité pour les enfants de 2 à 4 ans avec leurs parents. Des activités parascolaires pour les enfants de 6-12 ans sont aussi offertes et sont probantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

De septembre 2017 à juin 2018, il s'agit d'offrir un atelier hebdomadaire de 2 h (pour un total de trente ateliers) à environ vingt parents de différentes origines afin qu'ils puissent renforcer leurs compétences parentales, briser leur isolement et développer et bénéficier de l'entraide des autres parents. Les ateliers visent aussi à favoriser l'intégration des familles nouvellement arrivées au quartier en permettant de mieux comprendre les codes culturels de la communauté d'accueil mais aussi le fonctionnement de la société québécoise et l'accès aux services.

JUSTIFICATION

Les interventions visant le renforcement des compétences parentales sont reconnues comme étant des moyens efficaces de réduire l'incidence de violence envers les enfants, la détresse familiale et la santé mentale des mamans (Barlow, Smailagic, Huband, Rollof et Bennet, 2012). Particulièrement, les techniques de discipline positive, d'encouragement et l'implication parentale favorisent les facteurs de protection chez l'enfant et réduisent, à plusieurs stades de développement de l'enfant, les comportements agressifs et antisociaux (Sishion et Patterson, 2006). De nombreuses études démontrent également que les

techniques positives de renforcement des compétences parentales sont adaptables et applicables à différents pays, niveaux de revenus et cultures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel. Le financement provient du Fonds de soutien financier en développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet renforcera les compétences parentales des parents nouvellement arrivés au centre -ville de Montréal et leur permettra d'avoir accès à davantage de services facilitant leur intégration et celle de leurs enfants à la communauté québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la convention atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2017-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1176890011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Société écocitoyenne de Montréal (SèM) pour la réalisation d'un projet de fresque pour la saison 2017 et accorder une contribution de 2 000 \$

D'approuver les conventions avec Société écocitoyenne de Montréal (SèM) pour la réalisation de projet de fresque pour l'année 2017;

D'accorder, à cette fin, les contributions de deux mille dollars (2 000 \$) :

D'imputer cette dépense totale de 2 000 \$, à même les surplus déjà affectés dans le dossier 1166890018, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-28 14:24

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1176890011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Société écocitoyenne de Montréal (SèM) pour la réalisation d'un projet de fresque pour la saison 2017 et accorder une contribution de 2 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le mur choisit est situé le long du 1410 Alexandre-de-Sève. L'endroit choisit se trouve à l'entrée du jardin communautaire de 50 citoyens qui jouxte le parc Espace Pierre-Bourgeault. Le présent projet s'élève à un montant de 2 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1166890010 - CA17 240312 - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2017, avec différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2017 et accorder une contribution totale de 64 047,50 \$

1166890025 - CA16 240307 - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec les différents organismes pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2016 pour un montant total de 49 000 \$

1166890018 - CA16 240183 - Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit les années 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Le présent projet de fresque se veut un hommage aux travailleurs du milieu de la rue et répond aux besoins de l'arrondissement quant à l'embellissement du domaine public. La présence de murale dans l'arrondissement contribue à la diminution du graffiti sur des murs qui sont la cible de graffiteurs

JUSTIFICATION

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que l'organisme Société écocitoyenne de Montréal (SèM) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 10 août à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que l'organisme Société écocitoyenne de Montréal (SèM) recommandé ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 22 août 2017 à 08h27.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2017-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1176140004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 124 391,45 \$ à AXOR Experts conseils inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier et autoriser une dépense maximale de 124 391,45 \$ (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 124 391,45 \$ taxes incluses pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier (appel d'offres public VMP-17-035 - 3 soumissionnaires);

D'approuver la convention de services professionnels avec Axor Experts-Conseils.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Axor Experts-Conseils, ayant obtenu la meilleure note, au prix de sa soumission, soit au prix total de 124 391,45\$ taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-29 11:22

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1176140004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 124 391,45 \$ à AXOR Experts conseils inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier et autoriser une dépense maximale de 124 391,45 \$ (appel d'offres public VMP-17-035 – 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'avenue Goulet est située dans le district Sainte-Marie, à l'est de la rue Papineau entre la rue Ontario et un point au nord . le tronçon situé au nord de la rue Ontario Au cours des dernières années, le cadre bâti y a été considérablement modifié avec la venue de maisons de ville et des habitations de type condos qui ont contribué à revitaliser le secteur et à accroître le nombre de résidents.

Dans l'avenue Goulet , la conduite d'égout en brique installée en 1916 a été réhabilitée en novembre 2012, la conduite d'aqueduc réalisé en 1913 ne présente aucun bris.

Des travaux de prolongement de la conduite d'aqueduc et le raccordement à la conduite d'eau secondaire dans la rue Cartier, sont prévus afin d'assurer la protection d'incendie. De plus l'avenue Goulet sera prolongée jusqu'à la rue Cartier et sera éclairée en ajoutant des lampadaires de rue.

Une entente d'infrastructure a été signée entre l'arrondissement de Ville-Marie et le promoteur Touchette Automobile ltée relativement à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet. Cette entente prévoit que la Ville réalise la construction et la réfection des infrastructures municipales nécessaires à la réalisation du projet Conformément au Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

Le projet immobilier privé ajoute une valeur marchande de 8,1 M\$ à l'assiette fiscale de Montréal par la construction de 21 unités d'habitation sur l'avenue Goulet. À terme, ces unités généreraient des revenus annuels bruts de taxes qui s'élèvent à 66 100 \$ par année. Le délai maximum de récupération est de dix (10) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240530 – 5 septembre 2012 – Approbation de l'entente avec Touchette Automobile ltée pour la réalisation d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement résidentiel mixte (dossier 1124657002)

CA11 240590 – 11 octobre 2011 – Autorisation pour la construction de trois bâtiments résidentiels projetés sur les avenues Papineau et Goulet et la rue Cartier, en vertu du

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (dossier 1114400040).

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation du concept d'aménagement, des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux de l'avenue Goulet (appel d'offres public numéro VMP-17-035).

Le mandat consiste principalement à offrir les services professionnels pour :

- préparer le concept d'aménagement;
- préparer des plans et devis;
- fournir une assistance pendant la période d'appel d'offres;
- effectuer la surveillance en résidence des travaux de construction;
- fournir une assistance pendant la période de garantie.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public, VMP-17-035, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'avenue Goulet entre Ontario et Cartier, a été lancé le 8 août 2017 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres). L'ouverture des soumission a eu lieu le 23 août 2017.

Dix (10) preneurs de cahier des charges se sont manifestés sur SÉAO, dont certains sous-traitants des firmes qui ont déposé une offre. Aucun formulaire de motif de désistement n'a été reçu. Sur les dix preneurs, trois (3) offres ont été déposées.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les trois offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe N°1). Les trois ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe N° 2).

Le pointage final est établi selon le calcul suivant :

$((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / \text{Prix soumis avant taxes} = \text{Pointage final}$

Voici la liste et les montants des soumissions conformes reçues (taxes comprises):

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Taxes	Total
Axor Experts-Conseils	84,33	10,80	108 190,00 \$	16 201,44 \$	124 391,45 \$
Beaudoin Hurens Inc.	78,00	10,17	109 500,00 \$	16 397,62 \$	125 897,62 \$
Groupe-Conseil Génipur Inc.	71,17	9,26	113 802,75 \$	17 041,96 \$	130 844,71 \$
Dernière estimation réalisée			142 500,00 \$	21 339,38 \$	163 839,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(39 447,39) \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	- 24%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$	1 506,17 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	1%

Le prix de l'adjudicataire est de 24% (39 447,39\$) plus bas que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 163 839,38 \$. Cette estimation a été établie en tenant compte de la qualité des aménagements requis (pavés de béton pour chaussée et trottoirs, éclairage de rue, mobilier...). Le présent appel d'offre exigeant la surveillance en résidence durant toute la période de construction et un suivi pendant la période de garantie de 2 ans.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de Axor Experts-Conseils, puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires et qu'elle possède l'expérience pertinente requise pour mener à terme ce projet.

La firme Axor Experts-Conseils n'est pas inscrite au RENA et aucun de ses dirigeants n'est inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. L'autorisation de l'AMF est jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus est de 124 391,45 \$ (taxes incluses), réparti comme suit: et sera totalement assumé par l'arrondissement de Ville-Marie.

- 49 756,58 \$, pour l'année 2017;
- 74 634,87 \$, pour l'année 2018.

La dépense sera totalement assumée par l'arrondissement de Ville-Marie, voir les interventions financières au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet immobilier Mobilis-Touchette, à proximité des transports collectifs (autobus, métro), favorise la rentabilité de ces services, une vie plus active et une diminution de la consommation d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé au conseil d'arrondissement du mois de septembre, les plans et devis risquent de ne pas être prêts à temps pour lancer les travaux au printemps 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 12 septembre 2017
Plans et devis : automne 2017

Appel d'offres travaux : hiver 2018
Travaux : printemps 2018

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 29 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-28

Louis-François MONET
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1175289006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 50 393,54 \$ à Signel Services inc. pour l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises dans certains projets, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (appel d'offres sur invitation 17-16368 - 6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 50 393,54 \$ pour l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises dans certains projets en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour une durée de 24 mois (appel d'offres sur invitation 17-16368 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Signel Services Inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 50 393,54 \$, taxes incluses, conformément au cahier de charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 10:49

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1175289006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 50 393,54 \$ à Signel Services inc. pour l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises dans certains projets, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (appel d'offres sur invitation 17-16368 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres sur invitation a été lancé par le service de l'approvisionnement le 7 août 2017. Le présent contrat vise à assurer l'impression, l'encadrement, l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises afin d'annoncer la tenue de certains projets d'autorisations réglementaires en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240662 - Accorder un contrat de 73 750,71 \$ à Boo! Design inc. pour l'installation et la désinstallation d'affiches plastifiées requises dans certains projets, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour une durée de 24 mois (appel d'offres sur invitation 15-14875 - 3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le fournisseur devra, sous les directives du technicien en géomatique, fournir les éléments suivants :

Matériaux et éléments à fournir	Quantités approximatives		
	11X17	24X36	36X72
Autocollants vinyle imprimés	110	25	10
Plaques en aluminium (de type « Dibond »)	110	25	10
Cadres en aluminium (de type « Snap Frame ») *	110	25	10
Poteaux en acier galvanisés avec manchon (Le poteau doit permettre la vue de l'affiche à hauteur d'œil)	20		
Poteaux balises (Le poteau doit permettre la vue de l'affiche à hauteur d'œil)	20		
Bases en caoutchouc pour poteaux * (Doit couvrir le pied du poteau balise afin que ce dernier ne chavire pas)	20		

Ventouses de 6 cm de diamètre (avec crochet à l'arrière pour suspendre les visuels)	220
Installation	160
Désinstallation	160

Le contrat prendra effet le 1er janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2019 pour une durée de 24 mois.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres sur invitation, 10 firmes ont été invitées :

- Le Groupe Quadriscan
- MP Reproductions Inc.
- Signalisation S.A.I.C Inc.
- Signel Services Inc.
- Boo! Design inc.
- Lamcom Technologies Inc.
- Les Revêtements Scell-Tech Inc.
- Enseignes Casavant Inc.
- Signa + Inc.
- L & L Impression

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 7 août 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 août 2017.

Parmi les 10 firmes invitées, 6 d'entre elles ont soumissionné et les 4 autres se sont désistées pour les raisons suivantes :

- (2) produit et service non offerts;
- (1) surcharge de travail en période de vacances;
- (1) une autre division de la compagnie a soumissionné.

Parmi les 6 qui ont soumissionné, 1 s'est avérée non-conforme administrativement soit Les Revêtements Scell-tech Inc., car sa soumission dépassait le montant maximum de 100,000 \$.

Parmi les 5 soumissionnaires conformes administrativement, **Signal Services Inc.** est le plus bas à un montant de 50 393.54 \$ (tx. incluses). Après vérification de la fiche technique, ce soumissionnaire est également conforme du point de vue technique.

La soumission est donc recevable en raison de sa conformité administrative, sa conformité technique et le respect du montant maximum de 100 000 \$ pour un appel d'offres sur invitation.

L'octroi de contrat est conditionnel à l'acceptation de l'offre en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - Adoption
- Signature du contrat
- Réalisation du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1170225005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 561 537,90 \$ à Les Constructions H2D inc. pour effectuer les travaux de préparation des 3 sites en prévision de l'installation des toilettes autonettoyantes et autoriser une dépense maximale de 573 035,40 \$ (appel d'offres public VMP-17-037 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 573 035.40 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de préparation des 3 sites en prévision de l'installation des toilettes autonettoyantes (appel d'offres publique VMP-17-037 -3 soumissionnaires);
D'accorder à cette fin, le contrat à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 561 537.90 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges de l'appel d'offres VMP-17-037;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 16:07

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170225005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 561 537,90 \$ à Les Constructions H2D inc. pour effectuer les travaux de préparation des 3 sites en prévision de l'installation des toilettes autonettoyantes et autoriser une dépense maximale de 573 035,40 \$ (appel d'offres public VMP-17-037 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de préparation de trois (3) sites pour l'installation des toilettes autonettoyantes. L'arrondissement Ville-Marie a procédé à l'achat de douze (12) unités sanitaires autonettoyantes et cet appel d'offres vise l'installation des premières unités autoportantes sur le territoire et ce, au cours de l'automne 2017.

Ces trois sites ont été choisis par un comité de sélection, composé d'intervenants et parties prenantes provenant de milieux diversifiés, et entériné par la haute direction de l'arrondissement. Ces sites sont localisés dans la Place Émilie-Gamelin, au coin de la rue Ste-Catherine et la rue Berri, au Métro Papineau, au coin de la rue Ste-Catherine et de la rue Cartier et dans le Vieux-Montréal, au coin de la rue de la Commune et de la rue St-Gabriel.

Les sites Émilie-Gamelin et Vieux-Montréal ont été présenté au Ministère de la Culture et des Communications pour approbation. Le site du Vieux-Montréal fait aussi partie d'une entente de type bail entre la SIC et l'arrondissement Ville-Marie.

Les travaux publics ont procédé au lancement d'un appel d'offres public le 9 août 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 240166 (séance ordinaire du mardi, 11 avril 2017) - Accorder un contrat à Atmosphère inc. pour la fourniture et l'installation d'unités sanitaires automatisées et autoriser une dépense maximale de 3 091 335.12 \$.

DESCRIPTION

Le projet consiste en des travaux de préparation de sites pour l'installation d'unité autoportante de 3 unités sanitaires autonettoyantes. Ces préparations inclus de l'excavation pour le branchement aux services d'aqueduc, égout et électricité de chacun des unités. De plus, une fondation sur pieux vissés complétera la structure des unités. Suite à l'installation, en coordination entre le fournisseur et l'entrepreneur, quelques connexions doivent être faites à l'intérieur de l'unité et l'aménagement doit complété par un aménagement paysager

simple, incluant une dalle chauffante à l'entrée afin de faciliter le déneigement lors de la saison hivernale.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public VMP-17-037 visant les travaux d'aménagement précités, au total sept (7) représentants d'entreprise se sont procurés les documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et trois (3) entreprises ont déposé une soumission, à savoir:

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total (TTC)
Les Constructions H2D inc	510 489.00 \$	51 048.90 \$	561 537.90 \$
Aménagements côté jardin	585 450.40 \$	58 545.04 \$	643 995.44 \$
Urbex	666 416.95 \$	66 641.69 \$	733 058.64 \$
Dernière estimation réalisée	608 286.74 \$	60 828.67 \$	669 115.41 \$*
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			646 197.33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15.08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			171 520.74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			30.54%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(107 577.51) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-16.08%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			82 457.54 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14.68%

* Montant corrigé suite au mauvais calcul de TVQ dans le formulaire

Nous recommandons d'autoriser un montant de 11 497.50 \$ (taxes incluses) pour les frais incidents de raccordement à Hydro-Québec et les frais de laboratoire.

La dépense totale à autoriser est de 573 035.40 \$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal vise à réaliser le présent projet en s'alignant avec le Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Les exigences décrites au fascicule 01-355 Gestion des déchets de construction et de démolition, et 01-362 Développement durable s'appliquent au présent projet dans son ensemble.

La Ville ne vise pas une accréditation LEED mais ces clauses ont été ajoutées pour une gestion adéquate et responsable des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de toilettes autonettoyantes vise à réduire la pression des commerçants de l'arrondissement d'offrir le service essentiel des toilettes aux touristes, citoyens et clientèle défavorisée. En offrant un service de haute qualité à une clientèle bigarrée, on améliore la propreté des parcs et artères publiques de l'arrondissement, élevant la qualité de vie des Montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Septembre 2017

Réalisation des travaux: Octobre à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude, incluant les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BÉDARD
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2017-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1173405006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente MIDI-Ville en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 \$

D'approuver les conventions se terminant le 31 mars 2018 avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles;
D'accorder, à cette fin, les contributions financières suivantes :

- 18 750 \$ \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 11 250 \$ au Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 16:08

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1173405006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente MIDI-Ville en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Le 21 août 2017, le conseil municipal a approuvé une nouvelle entente annuelle entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent des nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination. Également, les deux parties ont convenu de l'ajout d'un nouvel axe portant sur les enjeux d'immigration ayant un rapport avec la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1000 en date du 22 août 2017: Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Approuver les projets de conventions à cet effet.

CA16 240300 en date du 14 juin 2016: Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2017, avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et

de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation de leurs projets d'intégration des nouveaux arrivants, conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles et accorder une contribution totale de 30 000 \$.

CM16 0592 en date du 16 mai 2016 : Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CA15 240032 en date du 10 février 2015 : Approuver les conventions avec le Carrefour de ressources en interculturel et le Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et accorder un montant de 52 500 \$ conformément aux paramètres de l'entente Ville-MIDI en relations interculturelles.

CM14 0818 - en date du 18 août 2014: Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016.

DESCRIPTION

Reconduction du projet Femmes-Relais interculturelles du Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) pour une contribution de 18 750 \$

Le projet vise à accompagner 200 familles nouvellement arrivées dans le quartier Centre-Sud par le biais de 12 femmes (10 femmes immigrantes et 2 femmes québécoises). Le projet a trois volets : 1) formation des femmes-relais; 2) accompagnement des familles et 3) appui aux démarches de participation citoyenne.

Reconduction du projet Femmes en action du Centre communautaire et de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA) pour une contribution de 11 250 \$.

Le projet vise à soutenir l'intégration de femmes vivant dans 4 HLM et qui subissent l'isolement et l'exclusion sociale. Des activités sociales, de francisation et d'éducation populaire de groupe diversifiées sont organisées dans une optique d'empowerment. 150 femmes sont visées par le projet dont 50 de façon intensive.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une reconduction de projets dont les résultats en relations interculturelles s'avèrent probants et significatifs. Les projets répondent aux orientations de la Ville dans le domaine de la diversité ethnoculturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

Il est à noter que :

- La contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MIDI pour l'année 2017-2018** demeure non récurrente.
- Ce montant sera entièrement assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), dans le cadre de l'Entente entre le ministère de

l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2017-2018).

- Les versements de la subvention seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme respectif, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable "Montréal durable 2016-2020": lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence. Grâce à leur expertise, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les personnes ciblées, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les protocoles de visibilité de l'entente MIDI-Ville, en annexe de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets se termineront le 31 mars 2018. Ils feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final pour chaque projet sera remis au plus tard le 30 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aude MARY, Direction générale
Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 25 août 2017
Aude MARY, 24 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2017-08-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1172840002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 37 967,04 \$ à DXP Postexperts pour l'impression du bulletin de l'automne 2017 et le répertoire des organismes pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 37 967,04 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-013 - 1 soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 37 967,04 \$ pour l'impression du bulletin automne 2017 de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-17-013 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à DXP Postexperts, seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 37 967,04 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 16:08

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1172840002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 37 967,04 \$ à DXP Postexperts pour l'impression du bulletin de l'automne 2017 et le répertoire des organismes pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 37 967,04 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-013 - 1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Quatre fois par année, le *Bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie* est distribué en 68 000 exemplaires par Postes Canada dans l'ensemble de l'arrondissement. Il est également distribué dans plusieurs points de service de l'arrondissement (aréna, bibliothèques, centres de loisirs, etc.) ainsi qu'à des organismes partenaires.

Le bulletin fait état des projets et des réalisations de l'arrondissement et présente les activités liées à la culture, aux sports, aux loisirs et au développement social. Il renseigne également les résidants et les commerçants sur les moyens d'accéder facilement à l'administration municipale. L'édition d'août 2017 inclut le répertoire des organismes à but non lucratif soutenus par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1165119002 / CA16 240121 (15 mars 2016) : Accorder un contrat de 68 503,17 \$ à Payette & Simms inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2016 et autoriser une dépense maximale de 75 353,17 \$ (appel d'offres sur invitation 16-15076 - 2 soumissionnaires);

1155119001 / CA15 240086 (10 mars 2015) : Accorder un contrat de 78 102,60 \$ à Lithographie G. Monette inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2015 et autoriser une dépense maximale de 85 912,60 \$ (appel d'offres sur invitation 15-14236 - 3 soumissionnaires);

1141701001 / CA14 240085 (11 mars 2014) : Accorder un contrat de 74 507,25 \$ à Lithographie Monette Inc. pour l'impression du bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie en 2014 et autoriser une dépense maximale de 81 957,25 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13347 - 3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

L'arrondissement a demandé que le bulletin d'automne 2017 d'une douzaine de pages brochées ainsi que le répertoire détachable des organismes (également de 12 pages) soient imprimés sur du papier texte 120M influence Soft Gloss ou l'équivalent. L'appel d'offres inclut également les frais de préparation postale.

JUSTIFICATION

En collaboration avec la Division du greffe de l'arrondissement, la Division des communications et des relations avec les citoyens a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'impression du numéro automne 2017 de façon à obtenir le meilleur coût possible. Trois entreprises ont été invitées à soumissionner :

- DXP Postexperts,
- Norcob,
- Média Transcontinental.

Seule l'entreprise DXP Postexperts a déposé une offre conforme:

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Seul soumissionnaire : DXP Postexperts à 37 967,07 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'impression du bulletin se fait sur un papier ayant le label environnemental FSC- Forest Stewardship Council (Conseil pour la bonne gestion des forêts).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Renée LAMY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Isabelle ROUGIER
Chef de division communication arr. ville-
marie



Dossier # : 1170318003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal pour la tenue de l'édition 2017 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$

D'approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2017 du Marché Casse-Noisette ;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 6 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 17:39

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170318003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal pour la tenue de l'édition 2017 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Marché Casse-Noisette, créé par Les Grands Ballets Canadiens, est un événement qui marque annuellement la période du Temps des Fêtes depuis 2010 sur le territoire de l'arrondissement. Se tenant au Palais des Congrès, le Marché est un événement festif et de magasinage qui met en valeur des produits exclusifs d'une centaine de créateurs et d'artisans, pour la plupart, montréalais. Grâce au versement de 10 % de ses recettes, chaque exposant permet aux Grands Ballets Canadien de présenter gratuitement le ballet Casse-Noisette à près de 3 000 enfants provenant de milieux défavorisés et de leur offrir des ateliers éducatifs et artistiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 240435 - 13 septembre 2016 - D'approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2016 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$;
- CA15 240570 - 10 novembre 2015 - Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2015 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 6 000 \$;
- CA14 240565 - 14 octobre 2014 - Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre de l'édition 2014 du Marché Casse-Noisette et accorder une contribution de 7500\$;
- CA13 240473 - 11 septembre 2013 - Accorder une contribution de 7 5000 \$ aux Grands Ballets Canadiens de Montréal;
- CA12 240615 - 6 novembre 2012 - Accorder une contribution de 10 000 \$ aux Grands Ballets Canadiens de Montréal pour la réalisation du Marché Casse-Noisette.

DESCRIPTION

La 8^e édition du Marché Casse-Noisette, créé par Les Grands Ballets Canadiens, se tiendra cette année du 30 novembre au 10 décembre. L'événement, qui attire près de 70 000 visiteurs, est un marché de Noël à caractère philanthropique qui réunit une centaine d'exposants sélectionnés pour la rareté, la qualité et l'originalité des produits qu'ils mettent en vente dans une aire du rez-de-chaussée du Palais des Congrès de Montréal, aménagée dans l'esprit du ballet Casse-Noisette. La portion des recettes provenant de ces ventes est versée au Fonds Casse-Noisette pour enfants, ce qui permet à près de 3 000 enfants issus de milieux défavorisés de Montréal d'assister gratuitement à une représentation dédiée du ballet Casse-Noisette. En 2015, le Marché a permis de verser 98 000 \$ à la Fondation.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie appuie cet événement à titre de partenaire depuis ses tous débuts, en 2010, dans sa réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 6 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1170093006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels 91 186,68 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 99 476,38 \$ (appel d'offres public VMI-17-017 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 99 476,38 \$ pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique (appel d'offres sur invitation VMI-17-017 – 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à BC2 Groupe Conseil inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 91186,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-09-01 14:55

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170093006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels 91 186,68 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 99 476,38 \$ (appel d'offres public VMI-17-017 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réaménagement des rues de Boisbriand et St-Dominique constituent une étape charnière dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin.

La Ville de Montréal étudie la possibilité de réaménager le secteur des rues de Boisbriand et Saint-Dominique. À cette fin, l'arrondissement de Ville-Marie entreprend une série d'études techniques afin d'aider la prise de décision. À cet effet, l'arrondissement a octroyé en juillet 2016 un mandat à la firme *Affleck de la Riva, Architectes* pour l'élaboration d'un concept d'aménagement ainsi que la production d'une stratégie immobilière pour la requalification du domaine public et des terrains privés qui bordent la rue Boisbriand entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce mandat s'est déroulé en étroite collaboration avec les parties prenantes du milieu et de la Ville.

Les objectifs recherchés via la conception de la rue de Boisbriand furent de repenser le tracé de la rue en proposant des réaménagements de géométrie favorables à une échelle humaine ainsi qu'au potentiel d'aménagement et de densification du secteur. Ce premier volet maintenant terminé, la Ville de Montréal souhaite aller de l'avant avec une démarche similaire concernant la rue Saint-Dominique, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine, soit : l'élaboration d'un concept d'aménagement et d'une stratégie immobilière pour la requalification du domaine public et des terrains privés). Tout comme la rue de Boisbriand, ce tronçon de la rue Saint-Dominique bordant les Habitations Jeanne-Mance mérite une attention particulière.

Dans le cadre du même mandat, l'arrondissement souhaite procéder à l'élaboration d'une étude de faisabilité (technique et environnementale, économique, urbanistique et sociale) concernant ces deux interventions structurantes.

Étapes antérieures :

- Réalisation d'une étude de design urbain sur la rue de Boisbriand par la firme d'architectes Affleck de la Rica : Automne 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

· Rétention de services professionnels pour la réalisation pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique : octobre 2017 à décembre 2017

Étapes à venir sous réserve des décisions sur la faisabilité du projet :

- Remembrement de terrain et transactions immobilières : 2018
- Réalisation des travaux d'aménagement des rues Boisbriand et St-Dominique : 2019-2020

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 3 août 2017. Après vingt (20) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 24 août 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, quatre (4) firmes (BC2, Lemay architectes, AECOM et Fahey) ont été invitées à déposer une offre de services.

Deux (2) des quatre (4) firmes invitées ont soumis une offre de service. La firme Fahey s'est retirée du processus en évoquant que les budgets des appels d'offres sur invitation étaient insuffisants par rapport aux services demandés. Finalement, la firme AECOM n'a pas présenté d'offre de services.

Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 2 août 2017) : précisions sur la formation de l'équipe.
- Addenda n°2 (émis le 9 août 2017) : ajout des annexes.
- Addenda n°3 (émis le 17 août 2017) : précisions apportées sur la présentation de l'offre.
- Addenda n°4 (émis le 21 août 2017) : précisions apportées sur la présentation de l'offre.
- Addenda n°5 (émis le 22 août 2017) : précisions apportées sur la présentation de l'offre.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0867, 25 septembre 2012 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels afin de réaliser d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique.

L'objectif du mandat se scinde en deux volets :

- 1) d'une part, en continuité avec la démarche entamée pour la reconfiguration de la rue de Boisbriand proposée par la firme *Affleck de la Riva, Architectes*, vise à proposer un plan d'aménagement et une stratégie immobilière pour la rue Saint-Dominique et ses abords, entre les rues Sainte-Catherine et Ontario, en partenariat avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie et les parties prenantes du milieu;
- 2) d'une seconde part, l'étude devra quantifier et qualifier la faisabilité technique et financière du projet de réaménagement des abords des Habitations Jeanne-Mance. L'analyse devra cibler les aménagements des rues de Boisbriand (proposé dans

l'étude d'*Affleck de la Riva*) et Saint-Dominique (objet du présent mandat) ainsi que leurs abords.

Ces deux volets seront entamés simultanément et bonifiés en cours de mandat afin de respecter les échéances.

JUSTIFICATION

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrement administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans des enveloppes scellées. Quatre (4) firmes ont été invitées à produire une offre de services. Des quatre firmes, deux (2) offres de services ont été reçues puis analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Les deux firmes, ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) Incluant taxes	Total
BC2	72.50	14.78	82 896.98 \$	8 289.70 \$	91 186.68 \$
Lemay	79.88	14.2	91 437.00 \$	9 143.70 \$	100 580.70 \$
Dernière estimation réalisée			100 000.00 \$		
Moyenne des prix reçus					95.8
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					(8 813.32 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					(8.81 %)
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					93.1
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					93.1

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 91 186,68 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 82896,98 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 8289,70 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 8289,70 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 99 476,38 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'étude permettra de déterminer la viabilité financière et technique des investissements municipaux nécessaires pour le redressement de la rue de Boisbriand et le réaménagement de la rue St-Dominique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de concertation avec les partenaires du milieu sera mise en œuvre pour la réalisation du mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prochaines étapes:

- Réalisation pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique : octobre 2017 à décembre 2017
- Remembrement de terrain et transactions immobilières : 2018
- Réalisation des travaux d'aménagement des rues Boisbriand et St-Dominique : 2019-2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Louis-François MONET
Chef de division, Bureau de projets du centre-ville

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU

Directeur

**Dossier # : 1176071006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 1 374 609,87 \$ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du Quartier des Spectacles et autoriser une dépense maximale de 1 374 609,87 \$ (appel d'offres public 17-16013 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 1 374 609,87 \$, taxes incluses, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté et des travaux de déneigement et d'épandage du Quartier des Spectacles. (appel d'offres public 17-16013 - 2 soumissionnaires).

D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme 178001 Canada inc. Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 374 609,87 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-31 09:18**Signataire :**

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1176071006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 1 374 609,87 \$ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du Quartier des Spectacles et autoriser une dépense maximale de 1 374 609,87 \$ (appel d'offres public 17-16013 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La place du Quartier des spectacles est composée de la place des Festivals, la Promenade des artistes, le Parterre ainsi que la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Saint-Dominique, des lieux publics dédiés aux festivals en saison, mais qui doivent demeurer significatifs et structurants pour le secteur à longueur d'année. Il importe donc d'assurer aux utilisateurs des services de surveillance, d'entretien et de réparation du mobilier, des structures, des plantations et des terrains situés à l'intérieur des limites de ceux-ci. Afin de suffire à la charge de travaux d'entretien engendrée par les activités et l'augmentation de la fréquentation de la place, nous concluons que l'arrondissement ne dispose pas du personnel requis. Il est donc nécessaire de faire appel aux services d'une firme spécialisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240629, 12 novembre 2014: Accorder un contrat de 959 518,53 \$ à (178001 Canada inc.) Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles pour une période de 3 ans, du 29 novembre 2014 au 28 novembre 2017, et autoriser une dépense maximale de 959 518,53 \$ (appel d'offres public 14-13945 – 3 soumissionnaires)
CA11 240647, 14 novembre 2011: Accorder un contrat de 1 530 679,90 \$ aux Entreprises G-L pour l'entretien du Quartier des spectacles pour une période de 3 ans, du 15 novembre 2011 au 14 novembre 2014, et autoriser une dépense maximale de 1 530 679,90 \$ (appel d'offres public VMP-11-022 – 2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le but visé par le présent contrat est de pourvoir, entre autres, à l'exécution de travaux d'entretien des surfaces (nettoyage et propreté) ainsi que des travaux d'entretien horticole.

Voilà quelques exemples de tâches à accomplir:

- Horticulture : taille et/ou préparation de plates-bandes; soins réguliers; soins aux arbustes; plantation de végétaux; entretien des végétaux et désherbage.

- Entretien des surfaces : nettoyage, lavage, décoller les gommes à mâcher, etc.
- Nettoyage de terrain : ramassage et disposition des déchets, des ordures et collecte des matières recyclables.
- Tonte de gazon, ratissage, ramassage des feuilles mortes, fauchage d'herbes, sarclage, binage, désherbage, arrosage, aération.
- Installation de paillis (BRF).
- Entretien et réparations mineures d'équipements de la place et des structures.
- Réfection de pelouses, nivellement, pose de tourbe, roulage, arrosage.
- Terrassement, creusage, fosses, coupes, tranchées, etc.
- Coupe de branches d'arbres dangereuses (jusqu'à 5m de hauteur).
- Tous autres travaux connexes à l'entretien et la réparation mineure des surfaces.

Ces tâches sont fort diversifiées et doivent souvent être exécutées en urgence.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 17-16013 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'offres (SEAO) le 28 juin 2017. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 9 août 2017. Le présent sommaire vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les résultats de lancement de l'appel d'offres 17-16013 sont présentés ci-dessous :

Les 7 firmes suivantes se sont procurées les documents :

- 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL
- Entreprises Daniel Robert Inc.
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky
- Les Entreprises Canbec Construction Inc.
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée.
- Les Entreprises Daniel et Fils inc.
- AEDQ

Les 2 firmes suivantes ont présenté des soumissions :

- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée.

Les firmes preneuses des documents mais n'ayant pas soumissionné ont donné les raisons suivantes : montant de cautionnement trop élevé, carnet de commande complet, incapacité de fournir un € jours sur 7. À noter aussi que dans le cadre de cet appel d'offre, deux addendas ont été émis.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumissionnés, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels intermédiaires et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	
1 - 178001 Canada inc. / Groupe Nicky	1 249 645,34 \$	124 964,53 \$	1 374 609,87 \$
2 - Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) lte.	1 641 678,82 \$	164 167,88 \$	1 805 846,70 \$
Estimé interne	1 672 363,64 \$	167 236,36 \$	1 839 600,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 590 000,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			215 000,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			431 000,00 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme			464 000,00 \$

L'écart important entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé interne s'explique principalement que Groupe Nicky soumissionne au taux horaire dérisoire de 18\$/heure pour l'homme de service nous utilisons un prix moyen de 30\$/heure dans nos estimés.

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 178001 Car Groupe Nicky au montant de 1 374 609,87 \$, taxes incluses pour une période de 36 mois (201

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.

- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrosage et l'entretien horticole assurent la survie, la vitalité de nos arbres, vivaces et arbustes ainsi que la beauté des aménagements floraux. Le nettoyage et l'entretien permettent d'augmenter le niveau de propreté et de conserver la fonctionnalité entre autres du mobilier ce qui amène aux usagers un sentiment de sécurité et rend les lieux plus accueillants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Naceur AYARA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-23

José PIERRE
Chef de division parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1177170002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 189 363,83 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la fourniture de 30 000 boîtes de 40 sacs de polyéthylène pour la collecte sélective de recyclage sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Accorder un contrat de 189 363,83\$ à l'Éco-Quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la fourniture de 30 000 boîtes de 40 sacs de polyéthylène pour la collecte sélective de recyclage sur le territoire de Ville-Marie.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-31 11:07

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1177170002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 189 363,83 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la fourniture de 30 000 boîtes de 40 sacs de polyéthylène pour la collecte sélective de recyclage sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise à conclure une entente d'approvisionnement et de distribution jusqu'à épuisement des quantités prévus, permettant à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) d'obtenir de sacs en polyéthylène sur demande de livraison pour la collecte sélective sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240363 - Accorder un contrat de 52 888 \$ à l'Éco-Quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation, et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la réalisation de 2 distributions (2016 et 2017) porte à porte « Carbon neutre », de boîtes de sacs de recyclage sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le contrat consiste à fournir 30 000 boîtes et chacune des boîtes contient 40 sacs de polyéthylène pour la collecte sélective sans impression sur les sacs et sans fermoir. Les sacs sont composés d'environ 50 à 60 % de matières vierges et d'environ 40 à 50 % de matières recyclées, clair, 30" x 38", type régulier, approximativement 1.05 millimètres d'épaisseur, fond complètement scellé, incluant les attaches.

JUSTIFICATION

L'arrondissement Ville-Marie ne possède pas les matériaux ni les ressources nécessaires pour la fourniture et la distribution des sacs de recyclage. La société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui a pour mission de mettre en place des projets environnementaux visant la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

Depuis 2010, la SAESEM est gestionnaire du programme Éco-Quartier dans le district électoral de Peter-McGill, dans l'arrondissement de Ville-Marie à Montréal. Ce programme,

créé en 1995 par la Ville de Montréal, a pour but d'améliorer la gestion des matières résiduelles, la propreté, l'embellissement et le verdissement par le biais d'action environnementales ciblées.

Depuis 2016, la SAESEM offre des services de distribution environnementale. Elle a ainsi complété avec succès la distribution annuelle des boîtes de recyclage de l'arrondissement de Ville-Marie, la distribution de milliers de bacs de collectes de matières organiques dans de multiples arrondissements et développe actuellement de nouvelles opportunités d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants 189 363,83 \$ seront imputés du budget de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conforme aux règlements en vigueur de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les quantités en sacs de polyéthylène sont épuisés, il est recommandé que le conseil accorde ces dépenses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La fourniture et distribution des sacs débutera au mois d'octobre 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La quantité globale sera épuisé au courant des 12 prochains mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règlements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
Chef de section - circulation et inspection du
domaine publique

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2017-08-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude DUBOIS
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1171903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide, se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 250 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église de Sainte-Brigide-de-Kildare

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare et accorder une contribution de 250 000 \$

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 31 décembre 2019, avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare ;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 250 000 \$;

D'affecter une somme de 250 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 12:04

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1171903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide, se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 250 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église de Sainte-Brigide-de-Kildare

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide (CCCSB) a pour mission de mettre en valeur le site et les bâtiments légués par la paroisse de Sainte-Brigide-de-Kildare, en lui donnant une vocation sociale, culturelle et d'habitation communautaire. Depuis plus de dix ans, le CCCSB travaille à la requalification du site, une première phase est complétée, permettant d'accueillir les groupes suivants: Coopérative d'habitation pour artistes et travailleurs culturels RADAR, Groupe information au travail, Pas de la rue, En marge 12-17, Les chemins du soleil et Relais du pas. La deuxième phase vise à accueillir le Cube, pour lequel des subventions de l'ordre de 12,4 M ont été annoncées. Toutefois, avant d'entreprendre l'aménagement des locaux pour ces organismes, des travaux sur l'enveloppe du bâtiment de l'ancienne église sont nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

aucune

DESCRIPTION

Les travaux sur l'enveloppe du bâtiment comprennent la restauration du clocher, la réfection du toit, la consolidation de la structure de l'église, incluant les mesures antisismiques.
Ces travaux sont évalués à 975 000 \$.
Plusieurs bailleurs de fonds ont déjà répondu favorablement aux demandes du Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide: Le Fonds des legs (fédéral) 500 000 \$
Conseil du patrimoine religieux du Québec 175 000 \$
PME MTL 50 000 \$
La contribution de l'arrondissement Ville-Marie complétera le montage financier.

JUSTIFICATION

Le projet de requalification de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare est innovant, structurant et mobilisateur pour toute la communauté. L'ensemble de la deuxième phase qui représente

un investissement de plus de 12,4 M des gouvernements fédéral et provincial, risque de ne pas se concrétiser si les travaux sur l'enveloppe du bâtiment ne peuvent se faire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les versements se feront conformément aux modalités prescrites à la convention. Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière sont disponibles dans une affectation de surplus.

Imputation:

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de l'arrondissement complète le montage financier nécessaire à la réalisation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront conformément aux normes de visibilité jointes à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle PICARD, Service de la culture

Lecture :

Michèle PICARD, 29 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée POIRIER
C/d sl & dev.soc <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-28

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1177280003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Affecter 336 852,26 \$ des surplus de l'Arrondissement, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 551 305 \$ à Provencher Roy Urbanisme Inc. pour faire la conception, produire les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, de la rue Christin et de la rue Savignac, ainsi que de l'aménagement de 2 espaces publics incluant l'installation de 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur des terrains appartenant à l'UQAM et autoriser une dépense maximale de 634 000,75 \$ (appel d'offres public VMP-17-023 - 5 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense au montant total de 368 897,14 \$ pour la fourniture de services professionnels pour la conception, réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de la rue Christin entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, et de la rue Savignac entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis, ainsi que l'aménagement d'un espace public comprenant quatre (4) bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi qu'un kiosque de services et des stationnements pour vélos sur un terrain appartenant à l'UQAM à l'angle des rues Sanguinet et Christin, et le réaménagement de la cour du pavillon J.A.-De-Sève de l'UQAM le long de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'affecter un montant de 336 852,26 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense au montant total de 265 103, 61 \$ pour la fourniture de services professionnels pour la conception, réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de la rue Christin entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, et de

la rue Savignac entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis, ainsi que l'aménagement d'un espace public comprenant quatre (4) bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi qu'un kiosque de services et des stationnements pour vélos sur un terrain appartenant à l'UQAM à l'angle des rues Sanguinet et Christin, et le réaménagement de la cour du pavillon J.A.-De-Sève de l'UQAM le long de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy Urbanisme Inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 551 305 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-06 10:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177280003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Affecter 336 852,26 \$ des surplus de l'Arrondissement, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 551 305 \$ à Provencher Roy Urbanisme Inc. pour faire la conception, produire les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, de la rue Christin et de la rue Savignac, ainsi que de l'aménagement de 2 espaces publics incluant l'installation de 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur des terrains appartenant à l'UQAM et autoriser une dépense maximale de 634 000,75 \$ (appel d'offres public VMP-17-023 - 5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2015, la Direction des travaux publics de l'arrondissement entrait en contact avec l'UQAM pour discuter de la disponibilité d'un terrain situé à l'angle des rues Sanguinet et Christin, surnommé *l'Ilot Vert*, afin de trouver des sites d'implantation pour des bornes de recharge rapide dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'UQAM, vivement intéressée à développer son terrain en partenariat avec la Ville, y voit "une opportunité de s'inscrire comme acteur dans le développement de l'électrification des transports". Elle implique l'École de design dans le processus d'idéation et le projet évolue rapidement.

Également intéressée depuis le début, la Division des transports de la Direction de l'urbanisme (SMVT) a fait de ce projet un projet prioritaire sur lequel elle mise pour implanter sa première station de recharge rapide au centre-ville. Hydro-Québec a, quant à elle, confirmé son intérêt à subventionner le projet. La puissance disponible pour ce site permettrait d'y installer 6 bornes de recharge rapide.

En parallèle avec cette démarche, l'arrondissement de Ville-Marie s'affaire, depuis près d'un an, à mettre sur pied le programme Accès jardins, qui permettra, à terme, d'ajouter près 120 000 m² d'espaces destinés à la détente et aux loisirs au centre-ville en réalisant des ententes avec des partenaires privés et institutionnels, un objectif identifié dans la Stratégie centre-ville. L'UQAM s'est montrée enthousiaste à l'idée d'inscrire plusieurs de ses espaces extérieurs au sein de ce programme, saisissant l'intérêt de participer à un réseau d'espaces de qualité au centre-ville de Montréal.

Tenant compte de l'intention de l'UQAM d'installer les activités de son École des sciences de la gestion (ESG UQAM) dans l'ancien CLSC de la rue Sanguinet et que l'aménagement d'un tunnel reliant ce futur pavillon au pavillon J.A.-De-Sève de l'UQAM sous la rue Sanguinet est présentement à l'étude par l'UQAM, l'arrondissement de Ville-Marie a saisi l'occasion de réaliser un projet structurant pour l'ensemble de ce secteur en réaménageant les abords de

plusieurs pavillons de l'UQAM de manière à rendre les déplacements conviviaux et sécuritaires entre ces derniers.

Par ailleurs, compte tenu que les infrastructures souterraines des rues Sanguinet, Christin et Savignac nécessitent des travaux majeurs, l'arrondissement de Ville-Marie s'est assuré la collaboration de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) afin d'intégrer ces travaux au projet de réaménagement du domaine public. L'ensemble des interventions sur les infrastructures des rues Sanguinet, Christin et Savignac seront donc intégrées dans le cadre du prochain appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, le site d'intervention du projet est situé sur le territoire du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin, qui propose "d'améliorer l'expérience piétonne par une plus grande sécurisation des intersections, une meilleure fluidité dans le quartier, un nouveau partage de l'espace véhiculaire et des déplacements actifs", des objectifs que la réalisation du projet permettra d'atteindre.

Enfin, le projet permettra d'aménager une première station de recharge rapide pour véhicules électriques au centre-ville, répondant aux objectifs de la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020.

En vertu du règlement de subdélégation applicable au centre-ville de l'agglomération (RCM 07-053), l'arrondissement de Ville-Marie a la compétence pour réaliser les travaux de planification et d'aménagement du projet de réaménagement de la rue Sanguinet, de la rue Christin, de la rue Savignac et de 2 espaces publics incluant l'installation de 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur des terrains appartenant à l'UQAM.

L'appel d'offres pour le réaménagement de la rue Sanguinet entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque et conception de deux espaces extérieurs et leurs abords a été lancé le 11 juillet 2017.

Six (6) addenda ont été publiés durant la période d'appel d'offres :

· 19 juillet 2017 : addenda concernant la réunion de démarrage du projet.

20 juillet 2017 : addenda fournissant les plans préliminaires du tunnel sous la rue Sanguinet.

20 juillet 2017 : addenda fournissant des précisions concernant le bordereau de soumission.

1er août 2017 : addenda concernant les honoraires, les intrants et les livrables du mandat.

2 août 2017: addenda concernant le bordereau de soumission, les livrables du mandat et les formulaires de soumission.

16 août 2017 : addenda concernant les formulaires de soumission.

La publication de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions et sur l'estimation des coûts des services professionnels réalisée au début du processus d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0867, 25 septembre 2012 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

CM17 0065, 23 janvier 2017 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).

CA17 240401, 5 juillet 2017 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement du projet du Quartier latin dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier latin.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à fournir des services professionnels en matière d'architecture de paysage, d'architecture et d'ingénierie afin de faire la conception, produire les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de la rue Christin entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, et de la rue Savignac entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis. De plus, le projet vise à aménager un espace public comprenant quatre (4) bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi qu'un kiosque de services et des stationnements pour vélos sur un terrain appartenant à l'UQAM à l'angle des rues Sanguinet et Christin, ainsi que le réaménagement de la cour du pavillon J.A.-De-Sève de l'UQAM le long de la rue Sanguinet entre les rues Christin et Sainte-Catherine.

Le projet prévoit également les travaux suivants:

reconstruction de l'égout et de l'aqueduc sous la rue Sanguinet entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine;

reconstruction de l'égout et de l'aqueduc sous la rue Christin entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet;

réhabilitation de l'égout sous la rue Savignac entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis;

reconstruction possible des massifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

L'arrondissement de Ville-Marie agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Ville-Marie devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution du mandat. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Enfin, il est prévu que les coûts de la conception préliminaire du tunnel de l'UQAM sous la rue Sanguinet seront défrayés par la Ville.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public, VMP-17-023, pour le réaménagement de la rue Sanguinet entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque et conception de deux espaces extérieurs et leurs abords, a été lancé le 11 juillet 2017 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres).

Vingt-deux (22) compagnies se sont procurées les documents de soumission et cinq (5) ont déposé des soumissions le 21 août 2017 à 11 heures.

Voici la liste et les montants des soumissions conformes reçues (taxes et contingences comprises):

Résultats de soumission	(Taxes incluses)			
	Soumissionnaire	Prix	Contingences (15%)	Total
Provencher Roy Urbanisme Inc.	551 305 \$	82 695,75 \$		634 000,75 \$
Atelier Civiliti Inc.	561 358,56 \$	84 203,78 \$		645 562,34 \$
Affleck de la Riva	649 281,07 \$	97 392,16 \$		746 673,23 \$
Vlan paysages Inc.	656 910,81 \$	98 536,62 \$		755 447,43 \$
Rousseau Lefebvre Inc.	1 018 678,50 \$	152 801,78 \$		1 171 480,28 \$
Estimation des professionnels	496 075 \$	74 411,25 \$		570 486,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues				790 632,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				24,71%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				537 479,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				84,78 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (\$)				63 514,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (%)				11,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)				11 561,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)				2 %

Nous recommandons donc d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Provencher Roy Urbanisme Inc. au prix de la soumission.

Le tableau d'analyse des soumissions est disponible en pièce jointe.

Le montant final du contrat sera le suivant:

- Services: 551 305 \$
- Contingences (15%): 82 695,75 \$
- Total: **634 000,75 \$ (incluant taxes et contingences)**

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et doit obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'entreprise détient une attestation de l'AMF.

De plus, les validations requises à l'effet que Provencher Roy Urbanisme Inc. ne font pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 28 août 2017.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 28 août 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat à octroyer est de 634 000,75 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 551 305 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 82 695,75 \$ (taxes incluses).

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat qu'assumera l'arrondissement de Ville-Marie est de 368 897,14 \$ (taxes et contingences incluses).

La dépense sera assumée conjointement par l'arrondissement de Ville-Marie, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Le Service de l'eau assumera la portion du coût des services professionnels en lien avec la conception et la surveillance des travaux de certaines infrastructures souterraines des rues Sanguinet, Christin et Savignac, dont le montant prévu au contrat est de 255 848,12 \$ (taxes et contingences incluses).

Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 255 848,12 \$ taxes incluses, ou 233 623,42 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 233 623,42 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces services professionnels seront réalisés entre 2017 et 2019.

L'arrondissement de Ville-Marie agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Ville-Marie devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution du mandat. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assumera une portion du coût des services professionnels en lien avec le branchement des bornes de recharge rapide, dont le montant prévu au contrat est de 9255,49 \$ (taxes et contingences incluses).

Le SIVT a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la SIVT pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances.

Pour l'ensemble des informations financières voir les interventions au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal. Le projet permettra l'implantation d'une première station de recharge rapide

pour véhicules électriques au centre-ville de Montréal et comptera quatre (4) bornes, répondant aux objectifs de la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020. De plus, le projet permettra la réduction des îlots de chaleurs dans le secteur et favorisera la croissance du transport actif (vélos, piétons).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat doit être octroyé au conseil municipal du mois de septembre afin que les plans et devis soient prêts à temps pour lancer les travaux au printemps 2018 et ainsi assurer la mise en service des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à l'automne 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de conception, plans et devis, et surveillance des travaux : septembre 2017

Début des travaux de construction : printemps 2018

Mise en service des bornes de recharge rapide : automne 2018

Fin des travaux de réaménagement : automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie

Dominique MARTHET, Ville-Marie

Souad SELLAMI, Service de l'eau

David THERRIEN, Service des infrastructures_voirie et transports
Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 1er septembre 2017
Guillaume LONGCHAMPS, 31 août 2017
Souad SELLAMI, 30 août 2017
Dominique MARTHET, 30 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre PARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Louis-François MONET
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166937004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

Modifier la résolution CA16 240 253 afin d'augmenter à 357 448,80 \$ (ajout de 30 000\$) le contrat avec Creusage RL , 9083-0126 Québec inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes.

Attendu que la résolution CA16 240 253 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 10 mai 2016 accordait, pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, un contrat de 327 448,80\$ \$, taxes incluses, à Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) pour le service d'excavation pneumatique (appel d'offres public 16-15168 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la quantité d'heures utilisées est supérieure aux prévisions effectuées et que ces heures supplémentaires nous permettrons de bénéficier des services de l'entrepreneur actuellement sous contrat avec nous jusqu'à la mise en fonction du nouveau contrat avec le Groupe TRX inc. vers la fin du mois de septembre :

De modifier la résolution CA16 240 253 afin d'augmenter à 357 448,80 \$ le contrat avec Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-06 11:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166937004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le printemps 2016, l'entreprise 9083-0126 Québec inc., Creusage R.L. dispense le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, pour l'arrondissement Ville-Marie.

Appel d'offres public numéro 16-15168, le montant de la soumission incluant les taxes est de 327 448,80\$ pour une période de deux ans, soit 163 724,40\$ pour 2016-2017 et le même montant pour 2017-2018.

La problématique est que d'ici quelques jours nous aurons consommé la totalité des sommes disponibles pour ce contrat.

Pour palier à cette problématique que nous avons vu venir depuis quelques semaines, le service de l'approvisionnement à sollicité le marché pour nous avec un appel d'offres sur invitation pour ajouter environ 365 heures supplémentaires.

Le problème est que ce contrat devrait être approuvé par le conseil d'arrondissement le 12 septembre prochain et que nous pourrions probablement le débiter vers la fin du mois de septembre ou au début octobre.

Pour ces raisons, nous désirons faire augmenter de 30 000\$ le contrat que nous avons présentement de valide avec Creusage R.L. se qui couvrira les services des prochaines semaines, jusqu'à temps que le nouveau contrat avec la firme Groupe TRX inc. entre en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

IDENTIFICATION **Dossier # :1166937004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 327 448,80 \$, pour une durée de 24 mois, à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15168 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics utilise régulièrement les services d'entrepreneurs pour la fourniture d'un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc ainsi que diverses interventions pour l'arrondissement Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'appel d'offre public numéro 16-15168

L'objectif de l'appel d'offre est de mettre à la disposition de l'Arrondissement Ville-Marie un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc ainsi que diverses interventions.

L'historique de consommation nous montre que l'arrondissement utilise environ 800 heures par année pour le service d'excavation pneumatique.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de huit (8) preneurs de cahier des charges, quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission. L'analyse des prix soumis relève que deux (2) sont inférieurs à notre estimation, qu'un prix est légèrement supérieur à notre estimation et qu'un est pratiquement le double.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 44 955,23\$, soit 12%. La raison est que le plus bas soumissionnaire a décidé de mettre un prix unique à 178\$ de l'heure peu importe que les travaux ait lieu la semaine ou la fin de semaine, le soir ou le jour.

Notre estimation était basée sur les taux horaires (matériel roulant) en vigueur lors de la préparation de l'appel d'offres.

Estimation budgétaire avec la liste des tarifs du Matériel Roulant

No	Articles	Quantité	Coût unitaire	Total
1	Creusage pneumatique en temps régulier	650	185,00 \$	120 250,00 \$
2	Creusage pneumatique en temps supplémentaire	150	278,00 \$	41 700,00 \$
Total				161 950,00 \$
2 ans				323 900,00 \$
TPS				16 195,00 \$
TVQ				32 309,03 \$
TOTAL				372 404,03 \$

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Creusage R.L. (9083-0126 Québec Inc.)	284 800,00 \$	42 648,80 \$	327 448,80 \$
2. Aquarehab (Canada) inc.	318 400,00 \$	47 680,40 \$	366 080,40 \$
3. Beauregard fosses septiques ltée. (non conforme)	332 800,00 \$	49 836,80 \$	382 636,80 \$
4. Le Groupe ADE inc.	565 008,00 \$	84 609,95 \$	649 617,95 \$

Dernière estimation réalisée	323 900,00 \$	48 504,03 \$	372 404,03 \$
------------------------------	---------------	--------------	---------------

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			447 715,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			37%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			322 169,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			98%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(44 955,23 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-12%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			38 631,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			12%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour une période de 24 mois, mai 2016 à mai 2018, l'arrondissement Ville-Marie prévoit utiliser 1600 heures d'excavation pneumatique. Soit environ 800 heures pour chaque période de 12 mois.
Un montant de 327 448,80\$ taxes incluses est alloué pour réaliser l'excavation pneumatique.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'utilisation d'un entrepreneur unique pour le creusage pneumatique vers la fin du mois mai et abandon du matériel roulant pour le creusage pneumatique.
Fin du présent contrat prévu en mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahier des charges de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1176937003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 75 958,23 \$, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 75 958,23 \$ pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, là où requis, dans l'arrondissement de Ville Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 75 958,23 \$, à Groupe TRX inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de six (6) mois, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 75 958,23 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-06 11:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1176937003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 75 958,23 \$, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics utilise régulièrement les services d'entrepreneurs pour la fourniture d'un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc ainsi que diverses interventions pour l'arrondissement Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L' appel d'offre public numéro 16-15168 est présentement en fonction, cependant celle-ci tire à sa fin, les heures de disponible seront tous utilisées vers le milieu du mois de septembre 2017.

L' appel d'offre public de 2016 met à la disposition de l'Arrondissement Ville-Marie un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc ainsi que diverses interventions.

L'historique de consommation des années antérieur à 2016, montrait que l'arrondissement Ville-Marie utilisait en moyen 800 heures par année pour le service d'excavation pneumatique. Cependant pour cette année les 800 heures seront insuffisant pour combler les besoins de l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'appel d'offres sur invitation 17-16381 permet de mettre rapidement à la disposition de l'arrondissement, 365 nouvelles heures de service d'excavation pneumatique. Ces heures permettront de continuer d'utiliser les services d'un entrepreneur sans avoir besoin de faire appel au matériel roulant pour ce genre de service.

Entre temps le service de l'approvisionnement travaillera sur une nouvelle appel d'offre public pour le début de l'année 2018. Donc lorsque les heures seront écoulées de cette appel d'offres sur invitation, nous pourrons débiter la nouvelle entente qui émanera de l'appel d'offres public.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de six (6) entrepreneurs invités à soumissionner, trois (3) entrepreneurs ont déposés une soumission.

L'analyse des prix soumis relève que les trois (3) entrepreneurs ayant déposés sont inférieurs à notre estimation.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 7 973,52\$, soit 9,5%. Le taux que l'entrepreneur que nous utilisons présentement est de 178\$ / heure. Nous avons évalué que le taux pour cette appel d'offres sur invitation, pour 365 heures comparativement au 800 heures de l'appel d'offres publics serait prêt de 200\$ / heure. Les soumissionnaires nous ont soumis les taux suivant: 181\$ / heure, 186\$ / heure et 187\$ / heure.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Groupe TRX inc.	66 065,00 \$	9 893,23 \$	75 958,23 \$
2. G-TEK (8246408 Canada inc.)	67 890,00 \$	10 166,53 \$	78 056,53 \$
3. Creusage R.L (9083-0126 Quebec inc.)	68 255,00 \$	10 221,19 \$	78 476,19 \$
Dernière estimation réalisée	73 000,00 \$	10 931,75 \$	83 931,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			77 496,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 517,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			3,3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(7 973,52 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-9,5%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			2 098,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,8%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour une période d'environ de 6 mois, septembre 2017 à février 2018, l'arrondissement Ville-Marie prévoit utiliser plus ou moins 365 heures d'excavation pneumatique. Un montant de 75 958,23\$ taxes incluses est alloué pour réaliser l'excavation pneumatique.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'utilisation de Groupe TRX Inc. pour le creusage pneumatique vers le 20 septembre suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, lors de la séance du 12 septembre 2017.

Fin du présent contrat prévu en février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1170093005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 900 811,56 \$, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnel 961 621,01 \$ à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 et autoriser une dépense maximale de 1 049 041,10 \$ (appel d'offres public VMP-17-030 – quatre soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

D'autoriser une dépense au montant total de 986 506,10 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
D'affecter un montant de 900 811,56 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense au montant total de 62 535 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 961 621,01 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-030 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170093005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 900 811,56 \$, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnel 961 621,01 \$ à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 et autoriser une dépense maximale de 1 049 041,10 \$ (appel d'offres public VMP-17-030 – quatre soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface du secteur Pasteur / UQAM constituent une étape charnière dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin.

Le programme d'aménagement du secteur Pasteur / UQAM vise le réaménagement de la rue St-Denis entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Ste-Catherine ainsi que les deux espaces publics qui y sont adjacents (place Pasteur et cour du clocher St-Jacques) et le réaménagement de la rue Ste-Catherine entre St-Denis et Berri avec les deux parvis qui le ceinturent (transept sud de l'église St-Jacques et chapelle Notre-Dame-de-Lourdes). À noter que la cour du clocher St-Jacques, le parvis du transept sud de l'église St-Jacques et le parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes sont des terrains qui appartiennent à l'UQAM. La Ville et l'UQAM devront convenir d'ententes garantissant l'accès public à ces lieux à long terme afin de permettre la capitalisation des investissements municipaux qui y seront réalisés.

En parallèle avec cette démarche, l'arrondissement de Ville-Marie s'affaire, depuis près d'un an, à mettre sur pied le programme Accès jardins, qui permettra, à terme, d'ajouter près 100 000 m² d'espaces destinés à la détente et aux loisirs au centre-ville en réalisant des ententes avec des partenaires privés et institutionnels, un objectif identifié dans la Stratégie centre-ville. L'UQAM s'est montrée enthousiaste à l'idée d'inscrire les trois espaces extérieurs (cour du clocher, parvis du transept sud et parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes) qui font l'objet de ce projet au sein de ce programme, saisissant l'intérêt de participer à un réseau d'espaces de qualité au centre-ville de Montréal.

Ainsi, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire dirigée par un consultant en génie civil pour réaliser les plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2. L'équipe en aménagement sera appuyée par des ingénieurs civil, électrique, en bâtiment et en transports ainsi que de toutes autres expertises nécessaires à la réalisation du mandat (notamment des ingénieurs forestiers).

La portée physique des travaux de construction de la phase 1 inclut :

- Place Pasteur
- Parvis du transept-sud
- Parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes
- Rue Ste-Catherine entre les rue St-Denis et Berri
 - o aménagement de surface + réhabilitation de la conduite d'aqueduc

La portée physique des travaux de construction de la phase 2 inclut :

- rue St-Denis entre le boulevard de Maisonneuve Est et la rue Ste-Catherine Est
 - o aménagement de surface, réhabilitation de la conduite d'aqueduc et reconstruction des entrées de service d'eau et des branchements d'égout et colmatage par injection des raccordement et des joints des conduites 750 mm
- Cours du clocher St-Jacques
 - o Aménagement de surface et imperméabilisation de la dalle de toit des locaux souterrains du pavillon Judith-Jasmin

Étapes antérieures :

- Réalisation d'une esquisse d'aménagement par la firme d'architectes Provencher Roy : printemps 2017
- Réalisation d'une étude de conception des espaces publics et de mise en valeur du clocher de l'église Saint-Jacques par la firme Chevalier Morales Architectes pour l'UQAM: printemps 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Rétention de services professionnels pour la réalisation pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 : octobre 2017 à fin 2020

Étapes à venir ultérieurement :

- Adoption d'un règlement autorisant l'occupation du domaine public par l'université du Québec à Montréal pour la place Pasteur: automne 2017
- Adoption d'ententes décrivant les responsabilité mutuelles ainsi que les modalités d'accès public aux terrains appartenant à l'UQAM et faisant l'objet d'aménagement financés par la Ville: automne 2017
- Réalisation des travaux d'aménagement de la Phase 1 du secteur Pasteur/UQAM : mai à novembre 2018
- Réalisation des travaux d'aménagement de la Phase 2 du secteur Pasteur/UQAM : avril à novembre 2020

L'appel d'offres public a été lancé le 11 juillet 2017. Après quarante et un (41) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 22 août 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 28 juillet 2017) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres et sur la portée des plans et devis. Le volet de caractérisation environnementale et géotechnique a été retiré du mandat.
- Addenda n°2 (émis le 18 août 2017) : précisions apportées sur le contenu de l'Annexe 2.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0867, 25 septembre 2012 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

CM17 0065, 23 janvier 2017 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).

CA17 240401, 5 juillet 2017 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement du projet du Quartier latin dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier latin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme WSP Canada inc. en vue d'élaborer les plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2.

La valeur maximale du contrat est de 961 621,01 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres. Cependant, un montant représentant 10% de la valeur du prix soumissionné est prévu dans le vote de crédit à cet effet.

Le mandat de la firme comprendra, entre autres, la prestation de services en ingénierie, en architecture, en architecture de paysage et en éclairage urbain, pour les deux phases du mandat.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'arrondissement de Ville-Marie qui réalise des projets intégrés agira en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Ville-Marie devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution du mandat. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 11 juillet 2017. Quatorze (14) compagnies se sont procurées les documents de soumission et quatre (4) ont déposé des soumissions le 22 août 2017 à 11 heures.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrement administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans des enveloppes scellées. Les quatre offres de service reçues ont été analysées en première étape (évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Trois (3) d'entre elles ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
SMi	79,60	1,11	1 172 400,00 \$	117 240,00 \$	1 289 640,00 \$
WSP	82,30	1,51	874 200,92 \$	87 420,09 \$	961 621,01 \$
Beaudoin Hurens	60,60			0,00 \$	
Cima +	80,50	1,21	1 080 765,00 \$	108 076,50 \$	1 188 841,50 \$
Dernière estimation réalisée					1 259 594,00 \$
Moyenne des prix reçus					1 146 621,01 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					(297 972,99 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					227 972,99 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					

Le prix de l'adjudicataire est de 24% (297 972,99 \$) plus bas que l'estimation faite par le Bureau des projets du centre-ville qui était de 1 259 594,00\$. Cet estimé a été établi avec les comparatifs déjà réalisés par le Bureau de projets du centre-ville.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de WSP puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

WSP Canada inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 961 621,01 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 874 200,92 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 87 420,09 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 87 420,09 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 1 049 041,10 \$ (taxes incluses). Les honoraires prévus au contrat seront répartis entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Service de l'eau et sont décrits ci-dessous.

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat qu'assumera l'arrondissement de Ville-Marie est de 899 086,01 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 817 350,92 (taxes incluses) et un budget de contingence de 81 735,09 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 87 420,09 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser par l'arrondissement de Ville-Marie est de 986 506,10 \$ (taxes incluses).

Le Service de l'eau assumera une portion du coût des services professionnels en lien avec la conception et la surveillance des travaux de certaines infrastructures souterraines des rues Ste-Catherine et St-Denis, dont le montant prévu au contrat est de 62 535,00 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 56 850,00 (taxes incluses) et un budget de contingence de 5685,00 \$ (taxes incluses).

La dépense de 16 259,10 \$ taxes incluses ou 14 846,73 \$ net des ristournes de taxes de ce contrat sera subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) à 100 %, ne laissant aucun impact à la charge des contribuables alors que la dépense de 46 275,90 \$ taxes incluses, ou 42 256,06 \$ net des ristournes de taxes sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces services professionnels seront réalisés entre 2018 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conformément aux directives de la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Conçu en collaboration avec l'UQAM, le projet vise à réaliser plusieurs aménagements en vue d'une mise en service partielle pour les célébrations du 50^{ième} anniversaire de l'UQAM en 2019. En effet, le projet jouit d'une conjoncture exceptionnelle puisqu'il coïncide avec des travaux de réfection majeurs des pavillons de l'UQAM et plus particulièrement du clocher de l'église St-Jacques du pavillon Judith-Jasmin. Une coordination étroite doit se faire entre les interventions de la Ville et celles de l'UQAM afin de réaliser ce grand projet intégré qui permettra de rétablir un dialogue entre les pavillons de l'UQAM et la Ville par un continuum d'espaces publics facilement accessibles, sécuritaires et conviviaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase 1

Plan d'aménagement détaillé phase 1 : Octobre 2017
Plans et devis finaux phase 1 : Novembre 2017 – mars 2018
Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : Avril 2018

Début des travaux : Mai 2018
Fin des travaux : Novembre 2018

Phase 2

Plan d'aménagement détaillé phase 2 : Octobre - décembre 2017
Plans et devis finaux phase 2 : Mars 2018 – décembre 2018
Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : Janvier 2020
Début des travaux : Avril 2020
Fin des travaux : Novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean-François MORIN, Ville-Marie
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 30 août 2017
Jean-François MORIN, 30 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2017-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1176937004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 406 597,59 \$, d'une durée d'un an, à Kelly Sani-vac inc. pour le service de nettoyage et inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-15986 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 406 597,59 \$ pour le service de nettoyage et inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement Ville Marie (appel d'offres public 17-15986 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 406 597,59 \$, à Kelly Sani-Vac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un (1) an, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 406 597,59 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-06 11:57**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176937004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 406 597,59 \$, d'une durée d'un an, à Kelly Sani-vac inc. pour le service de nettoyage et inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-15986 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 juillet dernier, le Service de l'approvisionnement a sollicité le marché pour la fourniture de travaux de nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts pour six (6) arrondissements de la Ville de Montréal, dont l'arrondissement de Ville-Marie. Deux (2) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public no.17-15986. L'ouverture des soumissions a eu lieu , le 18 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 16 240094 - 15 mars 2016 - Renouveler, pour l'année 2016-2017, le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 - 3 soumissionnaires)

CA15 240215 adoptée à sa séance du 12 mai 2015, accordé un contrat de 237 423,38 \$, à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 - 3 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres no 15-14128 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année chacune pour un maximum de deux prolongations;

DESCRIPTION

Le travail à exécuter consiste à récurer des égouts dans diverses rues de l'arrondissement et comprend la fourniture de la main-d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage, du transport et de la disposition des boues, débris et déchets et tous les frais pour l'exécution complète et satisfaisante des travaux.

L'entrepreneur choisi sera appelé à,

Nettoyages planifiés:

- 8000 m de nettoyage de conduites d'égouts
- 20 heures d'alésage de conduites d'égouts
- 2000 m d'inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts

Nettoyages non planifiés, mais pas urgents (délais d'intervention est supérieur à trois heures):

- 500 heures de camion combiné ou équivalent

Nettoyages de types urgents, non planifiés, (délais d'intervention à l'intérieur de (2) heures):

- 100 heures de camion combiné ou équivalent

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'égout et permet de prévenir les refoulements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou de la fonte de la neige.

L'arrondissement Ville-Marie ne possède pas les équipements pour effectuer ce genre de nettoyage donc ces travaux doit être effectuée en service externe.

Voici l'analyse des soumissionnaires:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Groupe Sanyvan inc.	308 800,00	46 242,80	355 042,80
	\$	\$	\$
2. Kelly Sani-Vac inc.	353 640,00	52 957,59	406 597,59
	\$	\$	\$
Dernière estimation réalisée	300 000,00	44 925,00	344 925,00
	\$	\$	\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			380 820,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			51 554,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			14,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			10 117,80 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			2,9%
$((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			51 554,79 \$
$(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			14,5%
$((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			

Pour notre estimation en 2017, nous avons utilisé les quantités de cette année avec les prix de 2015. Ce qui donnait un montant de 276 000\$ pour les quantités de cette année avec les prix de 2015. Considérant un inflation d'environ 2,5% par année ainsi que la période de l'année que l'appel d'offres a été lancé, nous avons estimé ce contrat à 300 000\$ avant les taxes. (344 925\$ incluant les taxes)

Le plus bas soumissionnaire conforme (Groupe Sanyvan inc.) a présenté une soumission à 355 042,80\$, taxes incluses, soit 10 117,80\$ (2,9%) supérieur à notre estimation.

Étant donné que le Groupe Sanyvan inc. est le plus bas soumissionnaire dans les six arrondissements et que sa capacité d'exécution n'est que de maximum 4 arrondissements et que Ville-Marie a la soumission la plus élevée, le plus bas soumissionnaire, Groupe Sanyvan inc. n'a donc pas la capacité en frais d'équipement de desservir Ville-Marie.

Le deuxième plus bas soumissionnaire, Kelly Sani-Vac inc., a présenté une soumission à 406 597,59\$, soit 51 554,79\$ ou 14,5% plus élevée que le plus bas soumissionnaire.

L'item au bordereau qui crée cette différence est le 8000 mètres de nettoyyages de conduite d'égout qui sont planifié par l'entrepreneur

Kelly Sani-Vac inc.: prix unitaire de 16,16\$ par mètre pour un total de 129 280\$

Groupe Sanyvan inc.: prix unitaire de 9,75\$ par mètre pour un total de 78 000\$

Donc la différence pour cette item uniquement est de 51 280\$ avant les taxes

Si l'on soustrait cet item du bordereau, Kelly Sani-Vac devient le plus bas soumissionnaire.

Comme Kelly Sani-Vac est le fournisseur de Ville-Marie pour ces mêmes services depuis maintenant plus de 2 ans. Il est extrêmement aux faits de la complexité de planifié le nettoyage de 8000 mètres de conduites d'égout dans l'arrondissement Ville-Marie. Gestion des permis d'occupation du domaine public, gestion de l'installation des interdictions de stationner pour permettre le nettoyage, gestion des planches de signalisation signé et scellé par un ingénieur pour les artères principales...

Il semble donc que la juste valeur marchande pour ce genre de service semble être très près de la soumission de Kelly Sani-Vac inc., si nous désirons obtenir un service de qualité ainsi que l'entreprise qui nous offre ce service respecte la Loi sur la Qualité de l'Environnement du Québec, qu'elle dispose convenablement ces résidus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour une période de 12 mois, septembre 2017 à septembre 2018, l'arrondissement Ville-Marie prévoit faire nettoyyer plus ou moins 8 000 mètres de conduite d'égout, utiliser 20

heures d'alésage de conduites d'égout, faire inspecter 2 000 mètres de conduites d'égout et utiliser environ 600 heures de camion combiné pour faire nettoyer les conduite d'égout. Un montant de 406 597,59\$ taxes incluses est alloué pour réaliser ces opérations.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulements d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très fortes chances qu'il se produise une contamination des sols environnants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du nouveau contrat avec le fournisseur Kelly Sani-Vac inc. vers le 20 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-05

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1176937005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 93 877,09 \$, à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 93 877,09 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 93 877,09 \$ pour des travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest dans l'arrondissement de Ville Marie (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 93 877,09 \$, Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 93 877,09 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-06 16:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176937005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 93 877,09 \$, à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 93 877,09 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La conduite d'égout à réparer sur la Côte de Beaver Hall comprend trois sections de 800mm de large par 120mm de haut. Une section de 56m, une de 35m et une dernière de 15m, Ces conduites en brique ont été installées en 1843, soit il y environ 174 ans. Cette conduite d'égout présente de nombreux trous au radier ainsi qu'à parois de l'égout.

Pour conserver cette égout sans avoir à excaver, les réparations par l'intérieur doivent être effectué rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'appel d'offres sur invitation numéro VMI-17-018
L'objectif de l'appel d'offres est de retenir les services d'un entrepreneur qui procédera à de multiples réparations par l'intérieur de la conduite d'égout avec l'aide de mortier renforcé de fibre de verre. Une fois cette intervention effectuée, il sera possible de réhabiliter la conduite d'égout en insérant une nouvelle gaine structurale à l'intérieur de la conduite existante.

JUSTIFICATION

Les deux (2) entrepreneurs que nous avons invités ont déposé une soumission.

L'analyse des prix soumis relève que le plus bas soumissionnaires a déposé un prix supérieur à notre dernière estimation de 7 645.84\$ soit une différence d'environ 8.9%. Cependant du montant total de la soumission du plus bas soumissionnaire, 12 244.84\$ soit 15% de la soumission est réservé pour des travaux contingents si nécessaire.

Donc si les contingences ne sont pas utilisés, la facture totale pour ces travaux sera de 81 632.25\$, soit légèrement inférieur à la dernière estimation réalisée.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Clean Waters Works Inc. (CWW Réhabilitation) (Pas soumis de prix)	81 650.00 \$	12 227.09 \$	93 877.09 \$
2. Dassyloi Inc.	123 855.00 \$	18 547.29 \$	142 402.29 \$
Dernière estimation réalisée	75 000.00 \$	11 231.25 \$	86 231.25 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			118 139.69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			25.8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			48 525.20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			51.7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			7 645.84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			8.9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			48 525.20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			51.7%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant 93 877.09\$ taxes incluses est alloué pour réaliser ces travaux de réparation par l'intérieur, incluant un montant de 12 244.84\$ avec les taxes pour des travaux contingents si nécessaire.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La technique de réparation par l'intérieur permettra de réhabiliter les conduites d'égout et ainsi prolonger l'espérance de vie d'une conduite d'environ cinquante ans en générant pratiquement aucun déchet, ainsi qu'une infime quantité de gaz à effet de serre comparativement à un remplacement par excavation traditionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact pratiquement nul sur la circulation, il sera possible de conserver une voie de circulation dans chacune des directions, les travaux devraient durer environ une semaine. Reconstruire cet égout par excavation traditionnel, on parlerait probablement d'une fermeture de la Côte du Beaver Hall pour deux à trois mois. Aucun bâtiment n'est directement connecté sur cette conduite, donc pas d'impact sur les bâtiments adjacents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications de la ville seront informés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux sont prévus à la fin du mois de septembre / début du mois d'octobre 2017, suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-06

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1156937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour l'année 2016-2017, le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 – 3 soumissionnaires)

De prolonger le contrat de services avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement Ville-Marie pour une deuxième année, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017;
D'autoriser, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une dépense maximale de 237 423,38 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-22 15:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

**Dossier # : 1156937002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240094 adopté lors de sa séance du 15 mars 2016, renouveler, pour l'année 2016-2017, le contrat pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, au montant de 237 423,38 \$ à la firme Kelly Sani-Vac inc.;

Attendu que la clause 5 des clauses administratives particulières inclut aux documents d'appel d'offres no 15-14128 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période de un (1) an chacune pour un maximum de deux (2) prolongations;

Suivant la satisfaction des travaux réalisés lors de la dernière année, autoriser la prolongation du contrat de année soit 2017-2018 à la firme Kelly Sani-Vac inc pour un montant maximum de 30 000\$ ou jusqu'au début de la nouvelle entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 10:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156937002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour l'année 2016-2017, le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Contexte	
-----------------	--

La direction des travaux publics utilise régulièrement des équipements de nettoyage pour les conduites d'égouts. Le nettoyage de ces conduites sont nécessaire pour prévenir les blocages et les refoulements d'égouts. Le service de nettoyage est également utilisé lorsqu'une problématique est découverte dans un tronçon, pour identifier la problématique, un nettoyage est effectué et par la suite une inspection télévisée par caméra est effectué pour identifier la problématique.

Suite à l'excellent service que l'entrepreneur (Kelly Sani-Vac inc.) nous a offert en 2015-2016, l'arrondissement a décidé de se prévaloir de l'option de renouvellement de l'entente.

Selon la section III, Clauses administratives particulières, point 5. Renouvellement de l'entente:

Au besoin de l'arrondissement, sur avis écrit donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée du début du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être renouvelé d'un (1) an, pour un maximum de deux (2) renouvellements (années 2016-2017 et 2017-2018). Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Décision(s) antérieure(s)	
----------------------------------	--

CA15 240215 - Accorder un contrat de 237 423,38 \$, pour l'année 2015-2016, à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 - 3

soumissionnaires) (GDD 1156937002)

Description	
--------------------	--

Mettre à la disposition de l'arrondissement Ville-Marie un service de nettoyage d'utilités avec un camion combiné:

De manière planifié:

- nettoyage de 7 000 mètres linéaires de conduites d'égouts
- 40 heures pour alésage de conduites d'égouts incluant inspection télévisée par caméra suite aux travaux d'alésage
- inspection télévisée par caméra suite aux nettoyage d'égouts (vérification ponctuelle de la qualité du nettoyage)

En situation d'urgence

- 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des différents utilités
- 200 heures d'inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts

Justification	
----------------------	--

Sur un nombre de sept (7) preneurs de cahier des charges, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission.

L'analyse des prix soumis relève qu'un est inférieur à notre estimation et que les deux autres sont supérieurs à notre estimation.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 59 914,12\$, soit 17,40%. La raison est qu'il a effectué un erreur dans son bordereau de soumission dans un des items. Erreur qui représente environ 40 000\$, le soumissionnaire à quand même décidé d'honorer sa soumission.

Notre estimation était basé sur des taux horaire pour 2014, le taux au mètre linéaire était cependant plus difficile à évaluer, ce qui a probablement conduit à l'écart entre notre estimation et les soumissions.

L'importante différence entre le premier et les deux autres soumissionnaires est principalement causé par le prix unitaire au mètre linéaire pour le nettoyage planifié
Kelly Sani-Vac inc. : 9,75\$/m.lin. * 7000m. lin. = 68 250,00\$
Moyenne des 2 autres: 23,29\$/m.lin. * 7000m. lin. = 163 030,00\$

Donc seulement pour cet item, il y a une différence moyenne de 94 780,00\$ avant les taxes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Kelly Sani-Vac inc.	206 500,00 \$	30 923,38\$	237 423,38\$
2. ABC Environnement inc.	357 925,00 \$	55 599,27\$	411 524,27\$
3. Véolia ES Canada Services Industriels inc.	406 466,00 \$	60 868,28\$	467 334,28\$
Dernière estimation réalisée	250 000,00 \$	37 437,50\$	287 437,50\$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	372 093,98\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	56,72%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	229 910,90\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	96,84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	50 014,12\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	17,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	174 100,89\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	73,33%

Aspect(s) financier(s)

Pour l'année 2016-2017, l'arrondissement Ville-Marie prévoit le nettoyage d'environ 7 000 mètres de conduites et l'utilisation de 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des utilités.

Un montant 237 423,38\$ taxes incluses est alloué pour réaliser ce nettoyage en 2016-2017.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Développement durable

Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulement d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très forte chance qu'il se produise une contamination des sols environnant.

Impact(s) majeur(s)

En même temps que nous procédons au nettoyage des conduites d'égout, le responsable du nettoyage peut détecter des anomalies dans les conduites. Les adresser (anomalies) aux responsables avant que celle-ci causent des effondrements d'égout et pouvant même causer un effondrement de la chaussée.

Les anomalies détectées au bon moment peuvent même être réparées par l'intérieur. Aucun inconvénient sur les usager, personne ne se rend compte des travaux effectués, comparativement aux travaux que nécessite un excavation, ce qui engendre des problèmes de circulation et qui sont beaucoup plus néfaste pour l'environnement

Opération(s) de communication

Aucune

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Début des travaux de nettoyage planifié: 1 juin 2016
Fin des travaux de nettoyage planifié: 15 septembre 2016
Nettoyage en urgence: 1 juin 2016 au 31 mai 2017

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahier des charges de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

IDENTIFICATION**Dossier # :1156937002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis le printemps 2015, l'entreprise Kelly Sani-Vac inc., dispense le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement Ville-Marie.

Appel d'offres public numéro 15-14128, le montant de la soumission incluant les taxes est de 237 423.38\$.

Attendu que la clause 5 des clauses administratives particulières inclut aux documents d'appel d'offres no 15-14128 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période de un (1) an chacune pour un maximum de deux (2) prolongations;

Suivant la satisfaction des travaux réalisés lors de la dernière année, autoriser la prolongation du contrat de année soit 2017-2018 à la firme Kelly Sani-Vac inc pour un montant maximum de 30 000\$ ou jusqu'au début de la nouvelle entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1156937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 237 423,38 \$, pour l'année 2015-2016, à Kelly Sani-Vac inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14128 – 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics utilise régulièrement des équipements de nettoyage pour les conduites d'égouts ainsi que pour les puisards, chambres de vannes et les regards d'égouts. Le nettoyage de ces utilités sont nécessaire pour prévenir des blocages et refoulements d'égouts. Le service de nettoyage est également utilisé lorsqu'une problématique est découverte dans un tronçon, pour identifier la problématique, un nettoyage est effectué et par la suite une inspection télévisée par caméra est effectué pour identifier la problématique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'appel d'offre public numéro 15-14128

A pour objectif de mettre à la disposition de l'arrondissement Ville-Marie un service de nettoyage d'utilités avec un camion combiné:

De manière planifié:

- nettoyage de 7 000 mètres linéaires de conduites d'égouts
- 40 heures pour alésage de conduites d'égouts incluant inspection télévisée par caméra suite aux travaux d'alésage
- inspection télévisée par caméra suite aux nettoyage d'égouts (vérification ponctuelle de la qualité du nettoyage)

En situation d'urgence

- 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des différents utilités
- 200 heures d'inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts

JUSTIFICATION

Sur un nombre de sept (7) preneurs de cahier des charges, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission.

L'analyse des prix soumis relève qu'un est inférieur à notre estimation et que les deux autres sont supérieurs à notre estimation.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 59 914,12\$, soit 17,40%. La raison est qu'il a effectué un erreur dans son bordereau de soumission dans un des items. Erreur qui représente environ 40 000\$, le soumissionnaire à quand même décidé d'honorer sa soumission.

Notre estimation était basé sur des taux horaire pour 2014, le taux au mètre linéaire était cependant plus difficile à évaluer, ce qui a probablement conduit à l'écart entre notre estimation et les soumissions.

L'importante différence entre le premier et les deux autres soumissionnaires est principalement causé par le prix unitaire au mètre linéaire pour le nettoyage planifié
 Kelly Sani-Vac inc. : 9,75\$/m.lin. * 7000m. lin. = 68 250,00\$
 Moyenne des 2 autres: 23,29\$/m.lin. * 7000m. lin. = 163 030,00\$

Donc seulement pour cet item, il y a une différence moyenne de 94 780,00\$ avant les taxes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Kelly Sani-Vac inc.	206 500,00\$	30 923,38\$	237 423,38\$
2. ABC Environnement inc.	357 925,00\$	55 599,27\$	411 524,27\$
3. Véolia ES Canada Services Industriels inc.	406 466,00\$	60 868,28\$	467 334,28\$
Dernière estimation réalisée	250 000,00\$	37 437,50\$	287 437,50\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			372 093,98\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			56,72%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			229 910,90\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			96,84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			50 014,12\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			17,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			174 100,89\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			73,33%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2015, l'arrondissement Ville-Marie prévoit le nettoyage d'environ 7 000 mètres de conduites et l'utilisation de 400 heures de camion combiné pour le nettoyage des utilités. Un montant 237 423,38\$ taxes incluses est alloué pour réaliser ce nettoyage en 2015.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulement d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très forte chance qu'il se produise une contamination des sols environnant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En même temps que nous procédons au nettoyage des conduites d'égout, le responsable du nettoyage peut détecter des anomalies dans les conduites. Les adresser (anomalies) aux responsables avant que celle-ci causent des effondrements d'égout et pouvant même causer un effondrement de la chaussée.

Les anomalies détectées au bon moment peuvent même être réparées par l'intérieur. Aucun inconvénient sur les usager, personne ne se rend compte des travaux effectués, comparativement aux travaux que nécessite un excavation, ce qui engendre des problèmes de circulation et qui sont beaucoup plus néfaste pour l'environnement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux de nettoyage planifié: 1 juin 2015

Fin des travaux de nettoyage planifié: 15 septembre 2015

Nettoyage en urgence: 1 juin 2015 au 31 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahier des charges de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-14

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1170619007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 17 800 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ à Équipe Montréal;
- 3 750 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc;
- 500 \$ au Jardin communautaire Habitations Jeanne-Mance;
- 500 \$ au Jardin communautaire Saint-André;
- 500 \$ à Le Collectif de la résidence Ste-Marie;
- 500 \$ au Jardin communautaire Sainte-Catherine;
- 500 \$ Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal (1972);
- 400 \$ au Forum des citoyens aînés de Montréal;
- 1 000 \$ à Télévision communautaire Frontenac;
- 1 750 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 500 \$ au Jardin communautaire Versailles de Montréal;
- 500 \$ à La Guilde canadienne des métiers d'art;
- 3 000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 150 \$ à la Fonderie Darling;
- 250 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal;
- 2 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 1 000 \$ Baseball Québec Région de Montréal inc.

D'imputer cette dépense totale de 17 800 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 14:31**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170619007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 17 800 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants. À titre d'information, les organismes ont été identifiés selon leur adresse dans les districts concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
500 \$	Monsieur Victor Jr Roberge Équipe Montréal 2627, rue Bercy Montréal (QC) H2K 2V Téléphone : 514-546-5823 * 25^{ième} soirée de gala qui aura lieu le 23 septembre 2017	Sainte-Marie
3 750 \$	Monsieur Michel Godin Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246, ext. 240 * Tournoi provincial Atome-Pee-Wee-Junior de Hockey qui aura lieu du 20 novembre au 3 décembre 2017 à l'aréna Camillien-Houde	Saint-Jacques

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
---------	-----------------------------------	----------

500 \$	<p>Madame Chantal Liard Jardin communautaire Habitations Jeanne-Mance 3621, rue Jeanne-Mance Montréal (QC) H2X 2K4 Téléphone : 514-844-6157 * Fonctionnement de l'organisme et organisation de la fête de fin d'année</p>	Saint-Jacques
500 \$	<p>Madame Anik Landry Jardin communautaire Saint-André 1789A, rue St-André Montréal (QC) H2L 3T9 Téléphone : 514-922-1280 * Fonctionnement de l'organisme et organisation de la fête de fin d'année</p>	Saint-Jacques
500 \$	<p>Monsieur Jean Neuvel Le Collectif de la résidence Ste-Marie 111-2310, rue Bercy Montréal (QC) H2K 2V7 Téléphone : 514-524-0153 Bonification du programme d'animation de l'organisme dans le domaine de l'alimentation / 500 \$</p>	Sainte-Marie
500 \$	<p>Madame Marie-Claude Vézina Jardin communautaire Sainte-Catherine 4-1180, boulevard de Maisonneuve Est Montréal (QC) H2L 5B8 Téléphone : * Fonctionnement de l'organisme et organisation de la fête de fin d'année</p>	Saint-Jacques
500 \$	<p>Madame Selena Lu Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal (1972) 189, avenue Viger Est Montréal (QC) H2X 3Y9 Téléphone : 514-871-0961 * 27^{ième} Gala annuel de la Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal qui aura lieu le 14 octobre 2017.</p>	Saint-Jacques
400 \$	<p>Monsieur Antoine Tawil et Madame Marie-Denise Duqueronette Forum des citoyens aînés de Montréal 363-6830, avenue du Parc Montréal (QC) H3N 1W7 Téléphone : 514-270-8464 * Événement « Mille et une Beautés du Gris » qui aura lieu le 1^{er} octobre 2017 au Square Victoria.</p>	Hors territoire Arrondissement Plateau Mont-Royal
Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District

1 000 \$	Madame Christiane Gauthier Télévision communautaire Frontenac 201-B-1850, rue Bercy Montréal (QC) H2K 2V2 Téléphone : 514-524-3015 * Fonctionnement de l'organisme	Sainte-Marie
1 750 \$	Madame Lynn Verge Bibliothèque et centre d'informatique Atwater 1200, avenue Atwater Westmount (QC) H3Z 1X4 Téléphone: 514-935-7344 * Fonctionnement de l'organisme	Peter-McGill
500 \$	Madame Nadine Doucet Jardin communautaire Versailles de Montréal 3666, rue Drolet Montréal (QC) H2X 3H6 Téléphone : 514-601-4881 * Fonctionnement de l'organisme et organisation de la fête de fin d'année	Peter-McGill
500 \$	Madame Morgane De Bellefeuille La Guilde canadienne des métiers d'art 1356, rue Sherbrooke Ouest Montréal (QC) H3G 1J1 Téléphone : 514-849-6091 * Deux expositions d'art inuit soulignant le déménagement de La Guilde qui aura lieu le 28 septembre 2017	Peter-McGill
3 000 \$	Madame Marie-Josée Lacasse Centre récréatif Poupart Inc. 1552, rue Dufresne Montréal (QC) H2K 3J5 Téléphone : 514-872-2153 * Fonctionnement de l'organisme (Mandat DG-DM-AR24-17-1078)	Sainte-Marie
150 \$	Madame Caroline Andrieux Fonderie Darling 745, rue Ottawa Montréal (QC) H3C 1R8 Téléphone : 514-392-1554 * Événement festif de la rentrée - Soirée BINGO qui a eu lieu le 24 août 2017	Saint-Jacques

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
250 \$	Monsieur Alain Besner La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	Sainte-Marie

2 500 \$	1930, rue de Champlain Montréal (QC) H2L 2S8 Téléphone : 514-526-5937 * Opération Bonne Mine - Édition 2017	Saint-Jacques
	Monsieur Yvon Deschamps La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud 2093, rue de La Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246 * Cocktail bénéfice 2017	
1 000 \$	Madame Marie-Huguette Charlebois Baseball Québec Région de Montréal Inc. 8582, de Reims Montréal (QC) H2P 2P7 Téléphone : 514-947-7755 * Gala méritas qui aura lieu le 14 octobre au centre Jean-Claude Malépart	Hors territoire Arrondissement Villeray-St-Michel - Parc Extension

TOTAUX PAR DISTRICT:

- Cabinet du maire: 1 400 \$
- Sainte-Marie: 5 250 \$
- Saint-Jacques: 8 400 \$
- Peter-McGill: 2 750 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-09

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1172701053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 juin 2017

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-24 11:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1172701053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 juin 2017

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 30 juin 2017.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1170141002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 4 500 000 \$ pour la création d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement pour les années 2018 à 2020

D'approuver l'affectation d'un montant total de 4 500 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement d'une «réserve pour imprévus » pour les années 2018 à 2020 ; ;

D'intégrer au budget de fonctionnement un montant annuel de 1 500 000\$ pour les années 2018 à 2020 ;

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-24 14:00

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1170141002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 4 500 000 \$ pour la création d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement pour les années 2018 à 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Historiquement une «réserve non affectée» est prévu au budget de fonctionnement lors de la préparation budgétaire afin de couvrir des dépenses non prévisibles en cours d'année . Or selon l'enveloppe 2018, l'augmentation de la facturation immobilière (556 800) et l'indexation de la rémunération(1 610 100) représente un montant total à financer 2 166 900\$. A cela s'ajoute l'impact de la RFA pour 670 800\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240262 : Prendre acte de la reddition de comptes des dépenses autorisées à la hauteur de leurs budgets respectifs pour l'année 2016, répartir la somme de 9 160 800 \$ provenant du surplus de gestion 2016 de l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal et autoriser la fermeture de deux comptes de surplus

DESCRIPTION

Affecter un montant de 1 500 000\$ par année pour 2018 à 2020 et intégrer cette somme au budget de fonctionnement de l'arrondissement

JUSTIFICATION

L'affectation d'un montant annuel de 1 500 000\$ permettra de conserver une réserve pour imprévus

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un compte de revenus dédié sera créé dans le système de gestion des recettes

- Centre de responsabilité : 306100
- Activité : 41000
- Objet : 71120

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-31

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe et responsable des services administratifs



Dossier # : 1174870003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2017

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-04 13:07

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174870003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2017

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* , la Ville de Montréal doit déposer semestriellement une évolution budgétaire.

Afin de se conformer à la Loi et de répondre à une demande spécifique du comité de vérification, la Direction de la comptabilité a décidé de produire pour l'année 2017 des états comparatifs des revenus et des dépenses pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 31 août. Ainsi, le trésorier de la Ville délègue aux arrondissements cette obligation.

De plus, et dans un processus de saine gestion budgétaire, il est indispensable de réviser périodiquement la situation financière en examinant la tendance des résultats. L'évolution budgétaire s'avère être un instrument privilégié pour établir ce constat et ainsi s'ajuster selon les différents événements survenus en cours d'exercice dans l'arrondissement.

Le suivi budgétaire s'applique aux dépenses de fonctionnement et revenus générés. L'objectif est de présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget modifié et d'en dégager les écarts les plus significatifs.

C'est pour cette raison que le rapport des projections budgétaires au 30 juin 2017 est déposé tel que demandé par le Directeur de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 240258 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 mars 2017
- CA16 240491 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2016
- CA16 240445 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2016

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie anticipe au 30 juin 2017 un excédent d'opération de 4 461,7 K\$ pour la fin de l'exercice 2017

JUSTIFICATION

Le budget original de dépenses de l'arrondissement de Ville-Marie est de 84 377,5 K\$ pour l'exercice 2017 et le budget modifié au 30 juin 2017 s'élève à 95 038,3 K\$ soit un écart de 10 660,8 K\$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique de la manière suivante :

- Affectation de surplus de l'arrondissement : 10 566,1 K\$ pour financer divers projets de l'arrondissement de Ville-Marie (Gestion de paniers de rue, fonds de soutien aux organismes CSLDS, approvisionnement en sel de déglacage, projets de piétonnisation, aménagement place Émilie-Gamelin, Graffitis, murales,...)
- Crédits additionnels : 94,7 K\$ pour financer les célébrations du 375eme anniversaire de Montréal.

REVENUS

Les revenus présentent un dépassement anticipé de la cible de 4 334,2 K\$, qui se répartit de la manière suivante :

- Occupation du domaine public : 2 200,0 K\$
- Permis de construction et modification : 1 600,0 K\$
- Services techniques divers : 325,0 K\$
- Récupération de frais & réclamations (dépôts et pénalités) : 190,0 K\$
- Constats - Surveillance du stationnement : 150,0 K\$

Cependant nous anticipons un déficit pour les postes suivants :

- Études de demande : (100,0) K\$
- Autres revenus : (30,8) K\$

DÉPENSES

Les dépenses présentent une économie anticipée de 127,5 K\$ par rapport au budget modifié, qui se répartit de la manière suivante :

Rémunération globale - économie anticipée de 349.0 K\$:

- Salaire des employés à traitement : 186,9 K\$
- Ajustements salariaux et primes : 622,9 K\$
- Salaire des employés cols bleus et auxiliaires : (922,7) K\$
- Temps supplémentaire employés manuels : 399,0 K\$
- Maladie : 1,5 K\$
- Cotisations de l'employeur : 61,4 K\$

Autres familles - déficit anticipé de (221,5) K\$:

- Transport et communication : 20,0 K\$
- Location, entretien et réparation : 20,0 K\$
- Achats en Aqueduc : (200,0) K\$
- SPGI - Énergie TP et CSLDS : (61,5) K\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport d'évolution budgétaire au 30 juin 2017, tel que transmis au Service des finances le 17 juillet 2017, est déposé en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ère) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2017-07-31



Dossier # : 1170141004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 juillet 2017

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-16 12:02

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170141004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 juillet 2017

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.
La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie DERET
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-16

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1174870004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-07 15:16

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1174870004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du Règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240175 - 11 avril 2017 - De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2016 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CE16 1566 - 28 septembre 2016 - De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour le période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 30 juin 2017 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au regard du réel en date du 30 juin 2017 au montant de 1 052 487 \$, les dépenses, pour le premier semestre de 2017, correspondent à peu près à la moitié du budget modifié de 2017.

Étant donné qu'aucune dépense d'envergure n'est prévue d'ici la fin de l'année, il est raisonnable de faire une projection pour la fin d'année égale au budget modifié.

Par conséquent, les dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal pour 2017 ne devraient présenter ni surplus, ni déficit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ère) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2017-08-07



Dossier # : 1174657004

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division de la voirie

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur l'avenue Des Pins

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) ,au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur Des Pins.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-25 09:35

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1174657004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies sur l'avenue Des Pins

CONTENU

CONTEXTE

La révision du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) a eu pour effet de transférer au réseau artériel plusieurs rues qui, auparavant, étaient situées sur le réseau local. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Afin d'exécuter les travaux en 2018, l'arrondissement de Ville-Marie prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion, et la supervision des deux saillies à construire sur l'avenue Des Pins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les saillies sont une mesure d'apaisement de la circulation qui vise principalement à réduire la vitesse et à rendre les intersections plus sécuritaires pour les piétons . La construction des saillies sur l'avenue Des Pins permettra un déplacement plus sécuritaire des étudiants de l'Académie Michèle Provost.

JUSTIFICATION

La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversées piétonnes et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et d'améliorer ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant estimé pour la construction des deux saillies est de 40 000\$. Ce montant devra provenir du PTI 2017-2019 su SIVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'apaisement de la circulation

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 3-1-1.

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: avril 2018.

Réalisation des travaux: été 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 24 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosie FATA
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2017-08-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude DUBOIS
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1170093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la fermeture ainsi que la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement des rues du Sussex et Lambert-Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement des rues du Sussex et Lambert-Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-28 14:24

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la fermeture ainsi que la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement des rues du Sussex et Lambert-Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque

CONTENU

CONTEXTE

Pour assurer un développement optimal de la propriété du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants, le projet proposé par le promoteur Devimco requiert un remembrement important de lots, qui implique la fermeture de deux tronçons de rue et la reconstruction d'une rue. Ainsi, trois sections de l'actuelle rue Lambert-Closse situées entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque seront acquises par le promoteur et intégrées au terrain développable. Le reste de l'emprise de la rue Lambert-Closse sera fermé à la circulation afin de permettre l'agrandissement du parc Henri-Dunant. Un tronçon de la rue du Sussex sera aussi fermé afin d'optimiser la superficie dédiée aux espaces verts dans le secteur.

L'ensemble des objectifs d'aménagement du projet de développement du secteur de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants est énoncé dans le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins adopté par la Ville en mai 2011.

La Ville centre a juridiction sur les travaux des rues Lambert-Closse et du Sussex mais peut se prévaloir des dispositions de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal à l'effet que : « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à un conseil d'arrondissement la réalisation d'un projet relié à une compétence relevant de ce dernier ». Cette délégation de pouvoirs a été entérinée par le Conseil municipal le 19 décembre 2016 dans la résolution CM16 1452.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452, 19 décembre 2016 : Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville.

CM17 0820, 13 juin 2017: Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex,

ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal - Mandater l'OCPM pour tenir les audiences publiques.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite offrir ses services à la Ville en vertu des pouvoirs de délégation conférés par l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Les services, qui seront sous la responsabilité du Bureau de projets du centre-ville de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, visent à prendre en charge la fermeture des rues Lambert-Closse et du Sussex et de réaliser les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui permettront cette fermeture.

La portée physique des travaux de construction inclut :

- Fermeture de la rue Lambert-Closse entre la rue Tupper et la rue du Sussex;
- Réaménagement en parc (agrandissement du parc Henri-Dunant) du tronçon de la rue Lambert-Closse qui sera fermé;
- Fermeture de la rue du Sussex entre la rue Hope et le boulevard René-Lévesque;
- Réaménagement en parc (agrandissement du parc Toe-Blake) d'un tronçon de la rue du Sussex qui sera fermé;
- Toute autre intervention dans l'emprise des rues Lambert-Closse et du Sussex nécessaire à la réalisation du projet sur l'ilôt de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants, notamment:
 - abandon de la conduite d'aqueduc de 200 mm de la rue Lambert-Closse ;
 - déménagement d'une borne fontaine ;
 - installation de la conduite de contournement de l'égout unitaire de 1200 mm de diamètre de la rue Lambert-Closse;
 - remplacement de la conduite d'égout unitaire sous-dimensionnée sous la rue du Sussex et ajout de regards ;
 - réparation du pavage des rues Tupper et du Sussex suite aux autres travaux réalisés dans ces rues;
 - enlèvement du pavage sur la rue Lambert-Closse entre la rue Tupper et la rue du Sussex;
 - ajout de trottoirs temporaires ;
 - déplacement du feu de circulation au coin de la rue du Sussex et du boulevard René-Lévesque Ouest;
 - ajout d'éclairage temporaire afin d'assurer la sécurité des lieux en attendant l'installation du nouvel éclairage de rue et de parc.

Pour des raisons d'efficacité et de délais de réalisation, les travaux d'infrastructures souterraines des tronçons de la rue Lambert-Closse qui seront cédés au promoteur Devimco dans le cadre du projet de l'ilot de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants seront réalisés par le promoteur. La réalisation de ces travaux est assujettie à la conclusion d'une entente. Cette entente sera soumise au conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour approbation.

Pour arriver à ses fins, l'arrondissement de Ville-Marie, entreprendra les activités suivantes :

- prendre en charge la coordination du processus de versement des portions des rues Lambert-Closse et du Sussex dans le domaine public «parc»;
- planifier, coordonner et assumer la gestion de l'ensemble du projet;
- préparer ou coordonner les appels d'offres et octroyer les contrats pour la réalisation des travaux d'infrastructures, de parc, de voirie et électriques;

- mandater Bell Canada, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec, Gaz Métro et toute autre entreprise de services publics pour réaliser les travaux nécessaires;
- exécuter la surveillance des travaux ou déléguer cette responsabilité à une firme désignée par l'arrondissement;
- prendre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du projet, sans exclure la possibilité de déléguer la maîtrise d'œuvre des travaux à une firme spécialisée;
- prendre en charge la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- prendre toutes les responsabilités techniques.

La réalisation des travaux de transformation des rue Lambert-Closse et du Sussex en parc va requérir le lancement d'un appel d'offres publics. Cet appel d'offres inclura toute autre intervention dans l'emprise des rues Lambert-Closse et du Sussex nécessaire à la réalisation du projet (mise à niveau des infrastructures souterraines etc).

JUSTIFICATION

Les projets prioritaires initiés par l'arrondissement de Ville-Marie ne peuvent être réalisés dans le cadre déjà chargé de la programmation des Services centraux. Cette entente en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal est nécessaire afin que l'arrondissement de Ville-Marie puisse fermer les tronçons des rues Lambert-Closse et du Sussex et réaliser les nouveaux aménagements des rues Lambert-Closse et du Sussex, alors que bon nombre de ses rues, qui fait dorénavant partie du réseau artériel, est de la responsabilité de la Ville centre. Priorité des élus, la réalisation du remembrement du secteur de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants et de la réalisation du projet proposé par le promoteur Devimco sont des initiatives essentielles au renouveau du secteur ouest du centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi de contrats découlant des appels d'offres fera l'objet de sommaires décisionnels distincts. Des estimations détaillées du coût des travaux seront disponibles pour chaque lot avant l'ouverture des soumissions.

L'estimation des coûts sera répartie entre le budget du Service de l'eau et le budget de l'arrondissement de Ville-Marie. Les budgets requis pour l'octroi des contrats à venir sont prévus au PTI des instances concernées. Lorsque nécessaire, des mécanismes de reddition de compte seront mis en place avec les services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À terme, les nouveaux aménagements au pourtour du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants augmenteront la superficie de parc disponible aux résidents du secteur ainsi que le nombre d'arbres de rue réduisant ainsi l'effet des îlots de chaleur urbain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture et la réalisation des travaux des rues Lambert-Closse et du Sussex doit se faire en concordance avec l'échéancier des travaux du promoteur Devimco qui prévoit débiter ses travaux d'excavation le 1 novembre 2017.

De plus, afin de maintenir l'accès aux résidences riveraines et la circulation dans le secteur, l'élargissement de la rue du Sussex doit aussi se faire avant le 1 novembre 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans ce contexte de délégation de pouvoirs en vertu de l'article 85, les communications relatives aux chantiers seront confiées aux responsables de communication de l'arrondissement de Ville-Marie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement des tronçons de la rue Lambert-Closse dans le domaine public «parc» : Automne 2017

Versement d'un tronçon de la rue du Sussex dans le domaine public «parc» : À déterminer selon le calendrier d'avancement du projet du promoteur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière
David THERRIEN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 24 août 2017
Suzie DESMARAIS, 23 août 2017
Jean-François MORIN, 22 août 2017
David THERRIEN, 22 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement, C/E

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2017-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1175289007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement hors cour du recours intenté par 9290-8367 Québec inc. (Au bon Jack) contre la Ville de Montréal de 365 000 \$, en capital, intérêts et frais

D'approuver le règlement hors Cour du recours intenté par 9290-8367 Québec inc. (Au bon Jack) contre la Ville de Montréal de 365 000 \$, en capital, intérêts et frais;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 13:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1175289007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement hors cour du recours intenté par 9290-8367 Québec inc. (Au bon Jack) contre la Ville de Montréal de 365 000 \$, en capital, intérêts et frais

CONTENU**CONTEXTE**

En 2014, un certificat d'occupation a été délivré pour les usages « restaurant » et « débit de boissons alcooliques », pour toute la superficie du sous-sol d'un bâtiment ayant front sur la rue Ontario. Quelques temps après, un permis de transformation pour des travaux d'aménagement a également été délivré.

Or, suite à une inspection, il a été constaté que la propriété était traversée par une ligne de zonage, ce qui ne pouvait pas être observé lors de l'analyse initiale avec les outils cartographiques de ce moment. Le permis de transformation et le certificat d'occupation ont alors été révoqués, ce qui a mené au dépôt d'une poursuite pour dommages et intérêts, par l'exploitant du local soit la compagnie 9290-8367 Québec Inc. portant le nom de commerce « Au bon Jack ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

s. o.

JUSTIFICATION

À l'été 2017, une conférence de règlement à l'amiable mène à une entente à l'effet que la Ville versera un montant de 365 000\$ à l'exploitant. L'entente doit être entérinée par le conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017, afin de permettre le paiement dans les 30 jours suivants.

Il est à noter que dès 2014, des mesures correctives ont été mise en place en ce qui concerne les outils cartographiques pour éviter qu'une situation similaire se représente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2017-09-05



Dossier # : 1175289008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement hors cour du recours intenté par le propriétaire du bâtiment situé au 323, rue Ontario Est, M. Louis Deumié, contre la Ville de Montréal de 65 000 \$, en capital, intérêts et frais

D'approuver le règlement hors Cour du recours intenté par le propriétaire du bâtiment situé au 323, rue Ontario Est, M. Louis Deumié, contre la Ville de Montréal de 65 000 \$, en capital, intérêts et frais;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 13:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1175289008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement hors cour du recours intenté par le propriétaire du bâtiment situé au 323, rue Ontario Est, M. Louis Deumié, contre la Ville de Montréal de 65 000 \$, en capital, intérêts et frais

CONTENU**CONTEXTE**

En 2014, un certificat d'occupation a été délivré pour les usages « restaurant » et « débit de boissons alcooliques », pour toute la superficie du sous-sol d'un bâtiment ayant front sur la rue Ontario. Quelques temps après, un permis de transformation pour des travaux d'aménagement a également été délivré.

Or, suite à une inspection, il a été constaté que la propriété était traversée par une ligne de zonage, ce qui ne pouvait pas être observé lors de l'analyse initiale avec les outils cartographiques de ce moment. Le permis de transformation et le certificat d'occupation ont alors été révoqués, ce qui a mené au dépôt d'une poursuite pour dommages et intérêts, par le propriétaire du bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

s. o.

JUSTIFICATION

À l'été 2017, une conférence de règlement à l'amiable mène à une entente à l'effet que la Ville versera un montant de 65 000\$ au propriétaire. L'entente doit être entérinée par le conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017, afin de permettre le paiement dans les 30 jours suivants.

Il est à noter que dès 2014, des mesures correctives ont été mise en place en ce qui concerne les outils cartographiques pour éviter qu'une situation similaire se représente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2017-09-05



Dossier # : 1177303008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest, afin d'installer de nouvelles enseignes et de construire un nouveau volume destiné à l'hôtel et à un espace commercial, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins)

1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, le boulevard René Lévesque et la rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 1, 1.A et 2 du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);
- b) de déroger aux articles 482 et 494 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- c) de modifier l'affichage commercial du basilaire et d'aménager un espace commercial et une verrière servant d'enveloppe à l'ascenseur de l'hôtel conformément aux plans préparés par AEdifica numérotés 4, 6, 7, 9, 12, 14, 16, 19, 21, 22, 28, 32, A-351, 4-B, 5-B, 6-B, 10-B et 11-B estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 25 mai 2017.

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- i. l'affichage doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux enseignes en saillie.
- ii. les nouveaux matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.
- iii. l'éclairage du volume proposé en façade sur Jeanne-Mance ne doit pas engendrer une surenchère lumineuse.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 16:15

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177303008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest, afin d'installer de nouvelles enseignes et de construire un nouveau volume destiné à l'hôtel et à un espace commercial, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Complexe Desjardins)

CONTENU

CONTEXTE

Une requête a été déposée afin d'autoriser un plan d'ensemble d'affichage et de transformer le volume de l'hôtel Hyatt du Complexe Desjardins. Ce bâtiment est encadré par le Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777 modifié). Ce projet, qui doit être évalué dans son ensemble, comprend des éléments qui sont uniquement soumis à une révision de projet conformément au Règlement d'urbanisme (01-282) alors que d'autres éléments devront faire l'objet d'une autorisation accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). (3001309458)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Mai 1974 – Adoption du Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777);

Octobre 1976 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser l'installation d'une antenne de télécommunication sur le toit de la tour située à l'angle de l'avenue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque et l'ajout du monument au Commandeur Alphonse Desjardins (règlement 5015);

Août 1984 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser les transformations apportées à l'entrée de l'hôtel, notamment l'addition d'une verrière qui constitue l'enveloppe des nouveaux ascenseurs (règlement 6479);

Octobre 1984 – Modification du règlement 4777 afin d'établir qu'un seul poste de taxi est requis (règlement 6534);

Mai 1986 – Modification du règlement 4777 afin d'autoriser l'installation d'une structure permettant l'évacuation des gaz d'échappement de deux groupes électrogènes et d'une

structure composée de deux éléments dans l'alignement de construction donnant sur le boulevard René-Lévesque (règlement 7010);

Mars 1999 – Adoption du Règlement modifiant le règlement régissant le Complexe Desjardins afin de réduire la largeur libre que doit conserver le passage entre le Complexe Desjardins et la Place des Arts (règlement 99-258);

Novembre 1999 – Adoption du Règlement modifiant le règlement régissant le Complexe Desjardins afin d'insérer de nouveaux plans prévoyant notamment la suppression d'une passerelle, la construction de nouveaux escaliers et l'installation de nouveaux bancs publics (règlement 99-258);

CA10 240353 – 12 juillet 2010 – Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant un nouvel aménagement pour le hall de l'entrée sud du Complexe Desjardins situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest;

CA17 240109 - 14 mars 2017, Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance.

DESCRIPTION

Ce projet consiste en une phase supplémentaire d'un plan global de modification du Complexe Desjardins. Ainsi, la première partie prévoyait le réaménagement de l'entrée principale sur la rue Sainte-Catherine, de l'entrée à l'angle des rues Jeanne-Mance et Sainte-Catherine, de nouvelles arches de béton sur les terrasses de la rue Sainte-Catherine et un nouvel espace commercial sur Jeanne-Mance. Si la première phase se concentrait autour de la rue Sainte-Catherine, cette phase-ci comprend toutes les façades.

Rue Sainte-Catherine

En plus des arches et terrasses des phases précédentes, il est proposé d'ajouter 4 stèles annonçant les événements à l'intérieur du bâtiment sur des écrans numériques. Ces stèles, considérées comme des enseignes au sol au sens du règlement, auront une hauteur maximale de 5,2 m et une largeur de 1,2 m. Leur positionnement vise à entretenir un espace en écho avec la Grande-Place et leurs tailles varient en fonction de la hauteur de la marquise de la Place des Arts. Il est également proposé d'installer des oriflammes d'une hauteur de 4,5 m et faisant saillie de 0,6 m dont les supports seront composés d'aluminium.

Rue Jeanne-Mance

Sur la rue Jeanne-Mance, il est proposé d'installer 4 oriflammes qui serviront à afficher les événements de la Grande-Place dont les dimensions et les matériaux sont similaires aux oriflammes de la rue Sainte-Catherine. Il est également proposé d'annoncer l'accès au stationnement par une enseigne à plat équipée d'écrans DEL et d'ajouter une indication relative à l'interdiction d'entrer pour un accès plus au sud sans témoin lumineux toutefois.

La marquise de l'entrée de la rue Jeanne-Mance sera retirée au profit d'un cadre en acier noir. Au-dessus de la porte, où se trouve actuellement une affiche à plat, un écran animé atteignant une hauteur de 5,5 m annoncera les événements de la Grande-Place du Complexe Desjardins. Au niveau inférieur, soit dans l'espace situé entre les portes de l'accès Jeanne-Mance, il est proposé d'annoncer les commerces de la foire alimentaire par des lettres rétroéclairées sur fond noir.

Boulevard René-Lévesque

Deux interventions sont prévues sur le boulevard René-Lévesque, soit l'ajout de 3 stèles

commerciales devant l'entrée principale, de la même façon que sur la rue Sainte-Catherine, et l'ajout du logo de l'épicerie IGA à trois emplacements au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée.

Rue Saint-Urbain

À l'angle de la rue Saint-Urbain et du boulevard René-Lévesque, il est proposé de poser un revêtement de la couleur des loges commerciales de la rue Sainte-Catherine sur un pan de mur du rez-de-chaussée du IGA et d'y ajouter un nouveau logo. Un logo des caisses Desjardins similaire à celui qui existe à l'angle des rues Saint-Urbain et Sainte-Catherine sera également ajouté dans la partie supérieure du basilaire.

Il est également proposé d'installer de nouvelles enseignes lumineuses en saillie constituées de diodes électroluminescentes (DEL) recouvertes de tissus qui annonceront les événements à venir au Complexe Desjardins : leurs dimensions seront de 5,8 m par 0,85 m. Pour annoncer le stationnement, une enseigne à plat similaire à l'enseigne proposée pour la rue Jeanne-Mance sera installée en plus d'une enseigne au sol. De plus, de nouvelles oriflammes de 5 m de haut et faisant saillie de 1 m annonceront un commerce sur la rue Saint-Urbain.

Enfin, l'entrée à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain est également visée. Tout d'abord, une nouvelle structure d'une hauteur de 2,9 m et d'une largeur de 1,6 m est proposée afin d'annoncer les commerces du Complexe Desjardins ainsi que sa foire alimentaire. De plus, le revêtement de l'enseigne du Complexe Desjardins sera remplacé par de l'acier noir à l'image des autres modifications et une nouvelle affiche sera installée en prenant soin de ne pas obstruer la vue des clients du Saint-Hubert (soit à 2,3 m du plancher du deuxième étage) ni de recouvrir la colonne principale.

Nouveau volume de l'hôtel

La verrière en façade sur la rue Jeanne-Mance qui constitue l'enveloppe des ascenseurs de l'hôtel est un ajout datant de 1984. Il est proposé de modifier ce volume afin de le simplifier. Outre le verre, le matériau proposé est le béton ductal noir, soit le matériau prévu pour le nouvel espace commercial. La hauteur de ce nouveau volume serait de 23,5 m soit un mètre de plus que l'existant. Cet ajout serait contigu au nouvel espace commercial autorisé par projet particulier : au total, il s'agit d'un ajout de 67,5 m² de superficie plancher.

Cadre réglementaire

Le projet comporte des dérogations au Règlement d'urbanisme (01-282) et au Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777 modifié). D'abord, l'article 482 du règlement d'urbanisme prévoit que le calcul de la superficie d'une enseigne est établi en fonction de la superficie d'occupation d'un établissement. Par conséquent, les enseignes événementielles telles que les stèles en façade sur la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, les oriflammes de l'entrée Sainte-Catherine et de la façade de la rue Jeanne-Mance et les enseignes en saillies de la façade de la rue Saint-Urbain qui ne sont associées à aucun établissement sont dérogatoires. De plus, l'article 494 du même règlement prévoit qu'une enseigne posée à plat ne peut dépasser le plancher du deuxième étage de plus de 1 m.

Également, les modifications au nouveau volume de l'hôtel sont dérogatoires aux articles 1 et 1.A du règlement 4777 modifié qui prévoient que le basilaire et la verrière enveloppant l'ascenseur doivent être conforme aux plans déposés. Enfin, l'article 2 de ce règlement prévoit que l'implantation au niveau du sol, la hauteur et le volume des constructions ne doivent pas être augmentés par rapport aux plans annexés.

JUSTIFICATION

Tout comme pour les phases précédentes, l'objectif de la phase actuelle est de parvenir à une stratégie d'affichage présentant une unité d'ensemble. En effet, plusieurs interventions dans les dernières années ont eu pour effet de surcharger les façades du Complexe Desjardins et l'intervention actuelle vise à encadrer et limiter cette surcharge.

La proposition pour l'entrée principale sur Sainte-Catherine permet de venir réaffirmer la présence de la Grande-Place en créant un lien avec les oriflammes intérieures et extérieures. Également, la présence des stèles transforme l'espace du parvis de l'entrée qui ne se réduit plus à une fonction de transit mais qui propose plutôt d'être en écho avec la Grande-Place. La hauteur maximale autorisée pour une enseigne au sol est de 5,5 m : la hauteur des stèles de 5,2 m est ajustée avec la hauteur de la marquise de la Place des Arts. Dans la perspective d'inscrire l'intervention dans son milieu et du faible impact sur le piéton, ce dépassement peut être considéré comme acceptable. Les mêmes stèles proposées sur René-Lévesque atteignent 4,6 m. Mentionnons que l'arrondissement voit d'un œil favorable la proposition de dégarnir la verrière de toutes traces d'affichage ou de lettrage. Dans ce sens, l'ensemble de la proposition constitue une amélioration de la situation actuelle.

En ce qui concerne la proposition d'écran lumineux variable, celle-ci est présentée comme la continuité de l'orientation du PPU du Quartier des spectacles relative à l'animation de la Place du Quartier des spectacles. Actuellement, un affichage opaque bloque la totalité des fenêtres du deuxième étage alors que, tel que proposé, l'écran n'aura aucun impact sur la vue des clients fréquentant la cafétéria située à l'intérieur.

Pour ce qui est de l'affichage du IGA, les lettres rouges sur René-Lévesque présentent l'avantage d'être à la fois visibles et discrètes. À l'angle de la rue Saint-Urbain et du boulevard René-Lévesque, le nouveau revêtement a été revu suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans des couleurs plus foncées reprenant la couleur des loges commerciales de la rue Sainte-Catherine et du logo Desjardins au-dessus de la porte d'entrée.

Sur la rue Saint-Urbain, tout comme sur la rue Jeanne-Mance, le nouvel affichage des accès de stationnement est souhaitable étant donnée la multiplicité des accès de tous genres : débarcadères, livraison du IGA, sortie de stationnement. La proposition permet de clarifier la signalisation en reprenant les codes de couleurs propres à ce type d'usage.

Plus au nord, l'enseigne au sol à l'entrée, située à l'angle des rues Saint-Urbain et Sainte-Catherine, peut être considérée comme recommandable notamment parce que son positionnement ne nuit pas à la circulation piétonne. De plus, la proposition d'affiche installée à l'entrée, située à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, a également été modifiée en fonction des commentaires du CCU afin de ne pas recouvrir la colonne principale, mais également de ne pas obstruer la vue des clients du restaurant dont la salle à manger se situe au deuxième étage.

En ce qui concerne le nouveau volume de l'hôtel, cette intervention constitue une amélioration de la situation actuelle. En effet, la verrière actuelle constitue un volume qui s'intègre mal à l'ensemble du Complexe Desjardins, notamment par sa matérialité existante qui n'est reprise à aucun autre endroit. Cette nouvelle verrière viendrait corriger cette situation en reprenant des matériaux présents sur chaque façade du bâtiment et le volume correspond mieux à l'esprit du Complexe Desjardins. Enfin, à l'intérieur du bâtiment, la création d'un nouveau lien plus direct avec la Grande-Place constitue une amélioration pour cet accès très fréquenté.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable à la demande d'autorisation par projet particulier aux conditions suivantes:

§ La demande de permis de transformation de ce projet devra être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus à ce règlement, la proposition devra être conforme aux critères suivants :

- i. l'affichage doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux enseignes en saillie.
- ii. les nouveaux matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

iii. l'éclairage du volume proposé en façade sur Jeanne-Mance ne doit pas contribuer à une surenchère lumineuse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement;
- Affichage et publication d'un avis d'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation et 2ème lecture du conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-29

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



(1)

Dossier # : 1177303011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 1000, rue de la Commune Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Projet SAX sur le fleuve)

1) D'accorder, pour le terrain de l'ancien entrepôt frigorifique portant le numéro 1000, rue de la Commune Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation

- a) de déroger aux articles 3 et 5 du Règlement sur la modification et l'occupation de l'ancien entrepôt frigorifique localisé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'est de la rue Berri (01-219);
- b) de déroger à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- c) d'édifier un bâtiment substantiellement conforme aux plans préparés par Kevlar et Neuf Architectes numérotés 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 25 mai 2017.

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i. Le nouveau bâtiment doit être compatible avec l'architecture de l'ancien entrepôt frigorifique, tout en laissant à ce dernier la prédominance sur le site et en préservant son caractère unique.
 - ii. Prévoir des matériaux et des détails architecturaux d'une qualité supérieure ou équivalente à ceux du bâtiment de l'ancien entrepôt

frigorifique.

iii. Assurer un dialogue entre l'architecture de l'ancien entrepôt frigorifique et celui à construire.

iv. Favoriser une expression architecturale contemporaine sobre et adéquatement intégrée, de même que des espaces extérieurs intégrés à la masse du bâtiment plutôt qu'en saillie.

v. Reprendre la verticalité des façades de l'ancien entrepôt frigorifique.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 16:15

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177303011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 1000, rue de la Commune Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Projet SAX sur le fleuve)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin de construire un bâtiment résidentiel constituant la seconde phase du complexe l'Héritage du Vieux-Port (ancien entrepôt frigorifique). Une telle intervention requiert un amendement au Règlement sur la modification et l'occupation de l'ancien entrepôt frigorifique localisé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'est de la rue Berri (01-219) qui encadre le site visé quant au nombre de logements maximum autorisés. De plus, le projet déroge à une disposition du Règlement d'urbanisme (01-282) puisqu'un débarcadère non autorisé est proposé en façade. Ce projet peut faire l'objet d'une autorisation par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), moyennant le respect des orientations générales de ce règlement. (3001306350).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CO0102563 – 10 septembre 2001 – Adoption par le Conseil municipal du Règlement 01-219 autorisant la conversion du bâtiment.
- CA05 240329 – 3 mai 2005 – Autoriser l'agrandissement du bâtiment afin d'aménager 10 logements supplémentaires

DESCRIPTION

Le site

Le projet est situé sur l'emplacement de l'ancien entrepôt frigorifique pour lequel une autorisation de conversion en bâtiment résidentiel a été accordée en 2001. Adjacent au site du projet, la construction d'un stationnement intérieur de deux étages en sous-sol a été autorisée en 2004. Cette nouvelle construction étant liée au bâtiment de l'entrepôt frigorifique, elle était considérée comme un agrandissement.

Le projet

Il est proposé d'agrandir le bâtiment du stationnement en construisant 7 étages résidentiels supplémentaire aux niveaux supérieurs pour un total de 48 logements. Le parti architectural

du projet vise à mettre en valeur la structure existante de l'entrepôt frigorifique. Enfin, les aménagements extérieurs comprennent les éléments suivants :

- § un jardin commun et une promenade du côté du fleuve;
- § un débarcadère et un stationnement extérieur en façade sur la rue de la Commune;
- § une promenade et une piscine surélevées du côté nord (rue de la Commune).

Cadre réglementaire

Le projet présente un nombre de logements dépassant le nombre maximal autorisé. En effet, selon l'article 3 du Règlement sur la modification et l'occupation de l'ancien entrepôt frigorifique localisé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'est de la rue Berri (01-219) tel que modifié par la résolution CA05 240329, l'habitation est autorisée sur le site pour un maximum de 210 logements. De plus, l'article 5 de ce règlement prévoit que les modifications au bâtiment doivent être conformes aux plans annexés.

Enfin, selon l'article 381 du Règlement d'urbanisme (01-282), un débarcadère n'est pas autorisé pour un bâtiment résidentiel qui n'est pas situé dans un secteur de la catégorie R.1.

JUSTIFICATION

Le maximum de logements imposé par le règlement 01-219 ne correspond à aucune typologie de la réglementation d'urbanisme actuelle. En effet, les catégories d'usages résidentielles sont maintenant regroupées selon trois catégories :

R.1 : 1 ou 2 logements

R.2 : 1 à 8 logements

R.3 : nombre de logements illimité

Ces nouvelles typologies correspondent aux trois grandes catégories de bâti résidentiel et ont été introduites avec l'entrée en vigueur du Règlement omnibus redéfinissant la nomenclature des usages du Règlement d'urbanisme (01-282). Par conséquent, afin de maintenir une certaine cohérence dans l'application de la réglementation, une modification au Règlement de plan d'ensemble du projet allant dans le sens de cette révision réglementaire peut être considérée comme souhaitable notamment dans une perspective de densification des quartiers centraux.

En ce qui concerne le débarcadère, la configuration particulière du terrain justifie une telle dérogation. Dans ce secteur, les arrêts fréquents sur rue risqueraient de nuire aux activités du Port de Montréal puisque la rue de la Commune sert également de voie d'accès aux activités portuaires. De plus, le caractère industriel du secteur se prête bien à un tel aménagement en façade.

En conséquence, **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable** à la modification de l'article 3 du règlement 01-219 afin d'autoriser un nombre de logements illimité à la condition que toute nouvelle construction soit soumise au comité consultatif d'urbanisme pour une révision de projet. Les critères attachés à cette révision devraient être les suivants :

- § Le nouveau bâtiment doit être compatible avec l'architecture de l'ancien entrepôt frigorifique, tout en laissant à ce dernier la prédominance sur le site et en préservant son caractère unique.
- § Reprendre la verticalité des façades du bâtiment existant.
- § Assurer un dialogue entre l'architecture du bâtiment existant et celui à construire.

§ Favoriser une expression architecturale contemporaine sobre et adéquatement intégrée, de même que des espaces extérieurs intégrés à la masse du bâtiment plutôt qu'en saillie.

§ Prévoir des matériaux et des détails architecturaux d'une qualité supérieure ou équivalente à ceux du bâtiment de l'ancien entrepôt.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement;
- Affichage et publication d'un avis d'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation et 2ème lecture du conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-30

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1170867002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Papineau et Viger et le prolongement de la rue Alexandre-DeSève - Maison de Radio-Canada, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour les lots 6 059 061 et 6 059 062 délimités par le boulevard René-Lévesque, les avenues Papineau et Viger et le prolongement de la rue Alexandre-DeSève, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 3 à 6 et 8 à 22, réalisés par Béïque, Legault, Thuot architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 1^{er} juin 2017;

b) de déroger au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) concernant notamment les articles 9 (les hauteurs minimales et maximales), 11 (l'alignement de construction), 381 (l'interdiction d'implanter un débarcadère dans une cour avant), 394 (retrait minimal d'alignement pour une antenne sur un toit), 483 (superficie d'une enseigne), 508 (une enseigne lumineuse animée dans un secteur à l'est de la rue Amherst) et 583 (le nombre de quais de chargement);

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) l'implantation, la hauteur minimum et la composition architecturale de l'enveloppe de l'édifice doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés au sous paragraphe a) du paragraphe 1) de la présente résolution;

b) un débarcadère situé dans une cour avant ne peut avoir d'accès véhiculaire direct sur le boulevard René-Lévesque ou l'avenue Viger;

c) la demande de permis de construction doit être accompagnée des documents suivants :

- un plan d'aménagement des espaces libres, incluant les terrasses sur toit et le débarcadère dans une cour avant;
- une promesse signée sans condition et à titre gratuit de cession à la Ville de Montréal d'une lisière adjacente à l'avenue Papineau, illustrée aux plans mentionnés dans le sous-paragraphe a) du paragraphe 1), conditionnelle au réaménagement du square Papineau et à l'aménagement d'un débarcadère sur rue en bordure de la Maison de Radio-Canada. Cette lisière de terrain pourra exclure un volume souterrain réservé ou utilisé aux fins d'un bassin de rétention d'eau;

d) de soumettre les demandes de permis de construction ou de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- l'aménagement des espaces libres, incluant une terrasse sur un toit, doit privilégier la végétation;
- l'aménagement du débarcadère dans une cour avant doit favoriser la sécurité et le confort des piétons;
- le traitement architectural extérieur de l'édifice doit privilégier l'unité et la simplicité;
- le choix du verre pour les ouvertures de l'édifice doit privilégier la transparence;
- la façade du studio principale, située en bordure du prolongement de la rue Alexandre-DeSève et dans l'axe du prolongement de la rue De La Gauchetière, doit comporter une ornementation marquante;
- les enseignes doivent s'intégrer aux caractéristiques de la composition des façades, notamment par leur dimension et leur nombre;
- les éléments mécaniques et techniques doivent être intégrés à la volumétrie des bâtiments et les matériaux de revêtement utilisés doivent assurer leur intégration architecturale et atténuer leur visibilité;
- l'aménagement des accès véhiculaires doit assurer la sécurité et le confort des piétons;

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-02 08:51

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Papineau et Viger et le prolongement de la rue Alexandre -DeSève - Maison de Radio-Canada, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une requête a été déposée afin d'autoriser l'implantation de la nouvelle Maison de Radio-Canada sur la partie est du site actuellement occupé à des fins de stationnement de surface par ce même organisme (requête no 3001301323). Cette autorisation, qui comporte des dérogations au règlement d'urbanisme et des conditions de réalisation, peut être accordée par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0838 - le 22 septembre 2009, le conseil municipal approuve un accord de développement entre la Ville et la Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada pour le projet de modernisation et de développement du site de la Maison Radio-Canada. À noter que cet accord de développement fait présentement l'objet d'une révision (voir dossier 1172931006).

CM09 0890 - le 22 septembre 2009, le conseil municipal adopte le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe - Site de Radio-Canada (08-048), ainsi que le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-68).

À noter que le règlement 08-048 est caduc depuis le mois d'octobre 2014, tandis que le règlement 04-047-68 modifiant le Plan d'urbanisme, concernant les usages et la densité du site, est toujours en vigueur.

DESCRIPTION

Le site

Le site de la nouvelle Maison de Radio-Canada présente une superficie de 25 184 m², à laquelle il faudra retrancher une surface de 3 388 m² pour assurer le prolongement de la

rue Alexandre-DeSève. Cet emplacement est aménagé et utilisé comme stationnement de surface depuis 1973, avec une capacité de 436 places de voitures, 200 places de vélos et près de 22 places de camions. On y trouve aussi les voies d'accès du stationnement souterrain et des quais de chargement du complexe, ainsi que quatre panneaux réclames et près de soixante arbres.

Le projet

La nouvelle Maison de Radio-Canada aura une superficie de plancher correspondant à moins de la moitié de la superficie actuelle. Néanmoins, l'organisme compte y maintenir son effectif actuel, estimé à 2 700 employés. Le programme est composé à 70 % d'espaces administratifs et à 30 % d'espaces techniques et de production. On y trouve notamment des bureaux, un café, 7 studios, un centre de la petite enfance, un centre de données, trois quais de chargement, un stationnement intérieur pour camions, et un stationnement souterrain pouvant accueillir 246 voitures, 200 vélos et 25 motos.

Le projet comporte trois volumes distincts, le plus élevé en bordure du boulevard René-Lévesque, le moins élevé en bordure de l'avenue Viger, et l'intermédiaire au centre, plus ou moins dans l'axe de la rue De La Gauchetière. Un important parvis public est aménagé à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Alexandre-DeSève, aux abords de l'entrée du grand hall. L'entrée principale se trouve à l'autre extrémité de ce grand hall, face au square Papineau. Les entrées véhiculaires sont toutes situées en bordure de la rue Alexandre-DeSève, qui sera prolongée entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger.

L'entrée principale est par ailleurs dotée d'un débarcadère protocolaire hors rue, implanté en parallèle de l'avenue Papineau et du square du même nom. Ce débarcadère est également destiné à desservir le centre de la petite enfance et à recevoir des autobus scolaires. On y compte près de 10 places de stationnement de courte durée.

Le cadre réglementaire

Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) concernant les articles suivants :

- 9 (les hauteurs minimales et maximales);
- 11 (l'alignement de construction);
- 381 (l'interdiction d'implanter un débarcadère dans une cour avant);
- 394 (le retrait minimal d'alignement pour une antenne sur un toit);
- 483 (la superficie d'une enseigne);
- 508 (une enseigne lumineuse animée, dans un secteur à l'est de la rue Amherst);
- 583 (le nombre de quais de chargement).

JUSTIFICATION

De façon générale, ce projet présente une implantation plus harmonieuse et urbaine que le complexe actuel, avec sa couronne de 800 places de stationnement de surface. Cette nouvelle implantation contribue en effet à consolider le tissu urbain du secteur et présente un cadre bâti adapté à l'échelle du site, particulièrement du boulevard René-Lévesque. La réouverture de la rue Alexandre-DeSève contribue également à décroquer le site et à rétablir une relation avec le reste du quartier. À noter que le déménagement des activités de la Société Radio-Canada (SRC), prévu en 2020, entraînera la reconstruction du reste de l'îlot, soit de la rue Alexandre-DeSève à la rue Wolfe.

Le projet comporte plusieurs dérogations au règlement d'urbanisme, dont certaines sont temporaires. Ainsi, celle relative à la hauteur minimale, qui est une des plus significatives, revêt un caractère temporaire puisqu'elle vise précisément la partie de l'édifice qui est voué à une densification future, en bordure de l'avenue Viger. Construite en acier, sans souterrain, cette partie du bâtiment est en effet conçue en vue d'une expansion des activités de la SRC.

De la même façon, le débarcadère proposé dans une cour avant en bordure de l'avenue Papineau est une dérogation importante, mais qui revêt un caractère temporaire puisqu'il sera éventuellement intégré au réseau de voirie lors du réaménagement du square Papineau. Une condition spécifique de l'autorisation vise en effet à ce qu'une lisière d'approximativement 12 m, qui correspond au débarcadère proposé, soit cédée à la Ville à sa demande dans le cadre du réaménagement du square.

À ce titre, rappelons que le square Papineau est actuellement visé par un programme de réfection des abords du pont Jacques-Cartier, qui engage aussi bien la Ville que la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. Le détail de l'aménagement du square est à venir, mais a priori, il comprendra un débarcadère sur rue pour la SRC du côté ouest et, du côté est, les voies de circulations de l'avenue Papineau. L'objectif directeur consiste à conserver et à aménager la plus grande partie possible de la surface historique du square, de l'agrandir et de le rendre enfin accessible au grand public. Rappelons que ce square bicentenaire est un des plus anciens de Montréal et que sa mise en valeur est prioritaire pour la Ville.

Par ailleurs, la présente autorisation comprend d'autres dérogations relativement mineures et aisément justifiables compte tenu du programme exceptionnel de l'édifice :

- L'alignement sur rue, qui est vaguement en retrait, se justifie par le caractère institutionnel de l'organisme.
- L'absence de retrait d'alignement pour la partie de l'édifice situé au-dessus de 30 m cause une dérogation à la hauteur maximale, mais la volumétrie est néanmoins adaptée au contexte métropolitain du projet.
- Les trois quais de chargement proposés correspondent aux besoins spécifiques de la SRC, tandis que le grand quai normalement requis par le règlement vise plutôt un immeuble de bureaux traditionnel.
- En matière d'enseignes, la SRC désire projeter certaines émissions à caractère culturel sur la façade aveugle du grand studio, face au parvis public prévu au coin du boulevard René-Lévesque et de la rue Alexandre-DeSève. Un écran d'affichage pourrait également être installé au-dessus de l'entrée principale du côté du square Papineau. Or, une enseigne constituée d'un écran animé n'est pas autorisée à l'est de la rue Amherst. Ces enseignes et projections visent toutefois un contenu strictement culturel.
- Également, le logo de la société serait visible sur plus d'une façade à la fois, ce qui est normalement exclu pour un nom d'immeuble. Les logos en question seraient toutefois intégrés à l'architecture du complexe, par exemple avec un traitement de sérigraphie dans le mur-rideau.
- Enfin, en ce qui regarde l'implantation des antennes paraboliques, le règlement impose un retrait d'alignement par rapport à la façade qui est égal ou supérieur à leur hauteur. Or, elles seront implantées sur le toit du volume bâti le plus élevé, avec un écran architectural d'une hauteur de 2 à 4 m, ce qui assure une intégration très efficace malgré le faible retrait d'alignement, particulièrement des côtés du boulevard et du square.

En somme, les dérogations envisagées permettent d'adapter le cadre réglementaire aux prérogatives fonctionnelles de la nouvelle Maison de Radio-Canada, favorisant ainsi son intégration au quartier dans une perspective durable.

Le projet a été soumis pour avis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) les 11 et 18 mai 2017. Les recommandations du comité, qui concernent principalement l'aménagement du débarcadère, le verdissement des espaces libres et le traitement architectural du complexe, ont été intégrées au présent projet de résolution.

Ainsi, en considération de la qualité de la proposition architecturale, de la justification des dérogations requises et de la pertinence des conditions imposées, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'approbation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution le 13 juin 2017;
- affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- assemblée publique le 22 juin 2017;
- adoption d'un deuxième projet de résolution le 5 juillet 2017;
- publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- adoption de la résolution le 12 septembre 2017;
- demande, analyse et délivrance d'un permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-30

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



(1)

Dossier # : 1160867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève (Complexe Le Bourbon)

1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger au Règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (95-220) et au Règlement modifiant le règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (99-160);
- b) d'abroger la résolution CA03 240192 autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1550-1592 rue Sainte-Catherine Est et aux 1309-1319 rue Alexandre-de-Sève;
- c) de déroger notamment aux articles 9, 10, 43, 134, 391, 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d) de démolir les 4 bâtiments situés aux 1560 à 1592, rue Sainte-Catherine Est;
- e) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 40 à 46 et 50 à 55, réalisés par l'Atelier Christian Thiffault et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 1er juin 2017.

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) les deux premiers étages ne peuvent pas être occupés à des fins résidentielles;
- c) le niveau situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée ne peut être occupé que par un usage « activité communautaire ou socioculturelle »;
- d) sur la rue Sainte-Catherine, les balcons ne doivent pas faire saillie de plus de 0,5 m par rapport au plan principal de façade;

- e) la demande de permis de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 578 460, 00 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
- f) la composition architecturale de l'édifice doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
- g) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i. la composition architecturale doit exprimer la hiérarchie de la trame urbaine, notamment en accordant une prédominance à la façade sur la rue Sainte-Catherine tant en matière de qualité des matériaux que des détails architecturaux;
 - ii. le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - iii. les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
 - iv. les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
 - v. les matériaux de couleur cuivrée ou dorée doivent avoir un fini naturel;
 - vi. la présence d'une couverture végétale dans les espaces disponibles doit être assurée;
 - vii. une attention à la conservation d'énergie doit être accordée dans la conception du bâtiment.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 16:08

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1160867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève (Complexe Le Bourbon)

CONTENU

CONTEXTE

Mise en situation

Il est proposé d'apporter trois modifications au projet de résolution adopté au conseil d'arrondissement du 9 mai 2017. Il s'agit principalement d'une correction, d'une précision et d'une condition découlant d'une demande faite au cours de l'assemblée publique de consultation.

Description et justification

Tout d'abord, la première modification s'applique au sous-paragraphe c) du paragraphe 1) de la résolution visant à préciser que le projet déroge également à l'article 9^o du Règlement d'urbanisme (01-282) à propos de la hauteur maximale en étages.

La seconde modification consiste à ajouter, au sous-paragraphe g) du paragraphe 2), un critère relatif au revêtement métallique doré afin d'exiger un fini naturel et ainsi assurer des matériaux de qualité.

Toutes les modifications susmentionnées ont été présentées lors de l'assemblée publique du 23 août dernier. Au cours de cette assemblée, plusieurs intervenants ont demandés à ce que le deuxième niveau du bâtiment soit dédié à un organisme communautaire LGBT à loyer réduit. En réponse à cette demande, une troisième modification est apportée, au sous-paragraphe c) du paragraphe 2) de la résolution de projet particulier, afin de prévoir que le deuxième niveau ne puisse être occupé uniquement par un usage « activité communautaire ou socioculturelle ».

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'adopter le second projet de règlement, incluant lesdites modifications.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève (Complexe Le Bourbon)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial inoccupé et la construction d'un bâtiment mixte de 9 étages. Les deux premiers étages du projet sont destinés à des locaux commerciaux ou communautaires alors que les étages supérieurs sont résidentiels. L'autorisation inclut un dépassement des hauteurs et densités du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), ainsi que certaines dérogations relatives aux usages et aux unités de chargement.

Cette autorisation peut être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). Notons qu'une modification au Plan d'urbanisme est également requise puisque le projet déroge à la hauteur et à la densité maximales prescrites (voir dossier no 1160867001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

20 novembre 1995 - Règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève - (règlement 95-220)

- 21 octobre 1996 - Règlement sur la fermeture d'un mini-parc situé du côté sud-ouest de la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et Gareau - (règlement 96-205)
- 9 août 1999 - Règlement modifiant le règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (Règlement 99-160)
- 1 avril 2003 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1550-1592 rue Sainte-Catherine Est et aux 1309-1319 rue Alexandre-de-Sève - CA03 240192

DESCRIPTION

Le site

Le site du projet occupe l'îlot compris entre les rues Sainte-Catherine, Alexandre-DeSève, Gareau et Champlain, dans l'extrémité est du Village gai. Le parc Charles-S.-Campbell s'étend immédiatement au sud du site. Le secteur est également marqué par les activités de la Cité des Ondes, soit notamment le complexe de TVA, la Maison de Radio-Canada et CTV Montréal, ainsi que par la présence de plusieurs bâtiments patrimoniaux de forts gabarits tel que le Théâtre l'Arcade, l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et l'Église Saint-Pierre-Apôtre.

L'emplacement est présentement occupé par le bâtiment du Complexe Le Bourbon. Il s'agit d'un ensemble bâti à caractère festivalier qui a marqué le Village durant plus d'une décennie et qui, à son apogée, comprenait plusieurs bars, restaurants et un hôtel. Le complexe est inoccupé depuis 2014. La valeur architecturale de l'ensemble est jugée faible selon une étude patrimoniale réalisée dans le cadre de la présente requête.

Le projet

Le projet consiste à ériger un bâtiment mixte de 9 étages (32 m), sur le site du Complexe Le Bourbon. Les usages seraient répartis de la manière suivante :

- Rez-de-chaussée : café et commerce de détail (1 413 m²)
- Deuxième étage : organisme communautaire ou bureau (1 099 m²)
- Étages supérieurs : logement (95 unités)

Le projet comprend également deux étages de stationnement souterrains pour un total de 72 cases. Notons que le nombre de logements pourrait légèrement varier dans l'éventualité où certaines unités seraient subdivisées ou fusionnées.

Les principaux accès aux locaux commerciaux du rez-de-chaussée sont sur la rue Sainte-Catherine alors que les accès aux logements et aux bureaux sont situés du côté de la rue Gareau. Un café-terrace sur la rue Alexandre-DeSève et dans la portion ouest de la rue Gareau sera aménagé dans l'interface non construite du projet. Il est également proposé d'installer un revêtement de pavés aux couleurs pâles sur le site du projet afin d'améliorer la relation avec le parc. L'accès véhiculaire pour le stationnement est situé sur la rue Champlain.

Sur la rue Sainte-Catherine, l'édifice projeté comporte un retrait d'alignement de 1,20 m pour le rez-de-chaussée et pour les deux derniers étages. Cette façade comporte également des balcons dont neuf en loggia, faisant saillie d'au plus 0,5 m par rapport au plan principal de façade. On retrouve les mêmes retraits d'alignement sur la façade de la rue Alexandre-DeSève. Pour ce qui est de la matérialité, on note une prédominance de brique blanche vernissée, ainsi qu'un revêtement métallique de couleur anthracite, sauf pour les deux derniers étages, qui sont plutôt de couleur cuivrée. La façade de la rue Gareau présente un caractère plus résidentiel, notamment en raison de la présence de nombreux balcons en saillie, parfois en coursive. La localisation des ascenseurs de ce côté du bâtiment est en avant-corps, ce qui permet d'introduire un élément vertical marquant l'entrée des résidences. Cette subdivision verticale est accentuée par la matérialité de l'enveloppe, dominée par des matériaux de couleurs anthracite du côté ouest et par la brique blanche vernissée du côté de la rue Champlain.

Les dérogations

Le projet dépasse la hauteur et la densité maximales autorisées par le règlement d'urbanisme, soit une hauteur 31,7 m au lieu de 14 m, et un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6, au lieu de 3.

Le projet déroge également à deux dispositions plus mineures du règlement d'urbanisme, soit la localisation d'un café-terrasse en bordure d'un secteur résidentiel (R.2) et l'absence d'un quai de chargement pour les commerces et bureaux.

Notons enfin que dans un secteur de la catégorie d'usages M.9C, la fonction résidentielle est normalement autorisée par le biais de la procédure des usages conditionnels. Dans le cas présent, cette autorisation peut être intégrée à la présente procédure.

JUSTIFICATION

La justification de ce projet s'appuie à la fois sur ses qualités d'intégration urbaine et architecturale et sur le contexte particulier du site, qui est constitué d'un petit îlot de la rue Sainte-Catherine, situé entre un parc de quartier et le siège social de TVA. La proposition architecturale présente une volumétrie équilibrée, comprenant des retraits d'alignement sur rue pour l'assise aussi bien que pour le couronnement, constitué des deux derniers étages. La façade principale sur la rue Sainte-Catherine et la façade secondaire sur la rue Gareau présentent des caractéristiques architecturales qui contribuent à atténuer le volume bâti proposé et qui offrent une réponse adaptée à l'échelle du complexe TVA au nord et à l'encadrement du parc Charles-S.-Campbell au sud.

L'implantation proposée offre également une relation très dynamique avec le domaine public, avec l'occupation commerciale et communautaire des deux premiers niveaux. Malgré la présence d'un usage résidentiel, les commerces de détail, qui occupent entièrement le rez-de-chaussée en façade de la rue Sainte-Catherine, permettent d'entretenir la continuité commerciale typique de cette rue. D'ailleurs, les aménagements résidentiels sont plutôt tournés vers le parc où est localisée la majeure partie des balcons et coursives. Ces nouveaux logements sont susceptibles d'amener une clientèle supplémentaire aux commerces de cette partie de la rue Sainte-Catherine et, en ce sens, ce projet aura un impact positif déterminant pour le quartier.

La localisation du café-terrasse joue également un rôle dans l'animation du secteur. Sa présence du côté de la rue Gareau engendrera un achalandage dans l'interface entre le parc et l'accès aux appartements. Enfin, la taille des commerces proposés rend moins nécessaire la présence d'un quai de chargement. Peu d'établissements commerciaux de la rue Sainte-Catherine offrent des unités de chargements sans nuire à la fonctionnalité du secteur. De plus, l'aménagement d'un tel quai risquerait d'avoir un impact sur la qualité du domaine public adjacent au site.

Ce projet permettra de revitaliser un tronçon important de la rue Sainte-Catherine, au cœur du Village gai. En ce qui concerne le bâti de l'ancien hôtel Bourbon, celui-ci étant inoccupé depuis plusieurs années, son état de détérioration avancé ainsi que sa configuration le rendent difficilement récupérable pour une nouvelle fonction, notamment résidentielle. Une autorisation de le démolir comprendrait l'obligation de déposer une garantie bancaire devant être maintenue jusqu'à l'achèvement de la nouvelle construction.

Comités consultatifs

Le projet a été présenté au comité Jacques-Viger (CJV) et au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors des séances de septembre dernier. Suite aux commentaires des comités, le projet a été modifié de la manière suivante :

Réduction de la hauteur :

- la hauteur des étages résidentiels est réduite passant de 3,3 m à 3,1 m;
- les espaces communs au toit sont relocalisés aux niveaux 8 et 9.

Ainsi, la hauteur totale est réduite de 36 m à 31,7 m .

Interventions sur la façade Sainte-Catherine afin d'exprimer davantage de verticalité :

- les entrées au rez-de-chaussée sont localisées en retrait afin de limiter un effet trop linéaire et monolithique;
- les travées des étages 5, 6 et 7 sont unifiées;
- les balcons/loggias sont davantage exprimés et présentent une saillie d'au plus 50 cm;
- les extrémités du bâtiment sur la rue Sainte-Catherine comportent une matérialité plus légère et une plus grande fenestration afin d'alléger le volume.

Matérialité :

- le bois est remplacé par un matériau métallique de couleur cuivrée.

Office de consultation publique de Montréal

Le projet a également été présenté à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui a émis une recommandation favorable avec conditions. Afin de répondre à ces conditions, le projet particulier comprend plusieurs critères d'évaluation relatifs au traitement architectural à venir, dont notamment :

- le respect de la hiérarchie de la trame de rue dans la composition architecturale;
- la durabilité des matériaux et des mesures de réduction des îlots de chaleur et de conservation d'énergie.

Conclusion

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants:

- Le projet constitue une amélioration de la situation actuelle.
- La densité et la hauteur proposées sont cohérentes avec le contexte isolé de l'îlot en cause, entre un parc de quartier au sud et le complexe TVA au nord.
- Le projet pourrait permettre de répondre à un besoin du milieu communautaire du quartier.
- Les dérogations demandées sont justifiées en fonction du contexte d'insertion.
- Le projet présente plusieurs qualités architecturales et les recommandations des comités en ce sens ont été suivies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution le 13 juin 2017;
- affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- assemblée publique le 22 juin 2017;
- adoption d'un deuxième projet de résolution le 5 juillet 2017;
- publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;

- adoption de la résolution le 12 septembre 2017;
- demande, analyse et délivrance d'un permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1170607005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), sur l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques et sur la démolition du mur extérieur, niveau rez-de-chaussée, côté Wolfe - 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst

Refuser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), d'agrandir le bâtiment du Marché Saint-Jacques et de démolir le mur extérieur du bâtiment d'intérêt, niveau rez-de-chaussée, côté Wolfe - 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst - 3001279418

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-31 11:08

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170607005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), sur l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques et sur la démolition du mur extérieur, niveau rez-de-chaussée, côté Wolfe - 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis (3001279418) a été déposée afin d'obtenir l'autorisation d'agrandir le rez-de-chaussée du bâtiment du Marché Saint-Jacques, situé au 1125, rue Ontario Est, avec 230 m2 supplémentaires, construits sous la marquise côté Wolfe, afin de répondre au programme d'une épicerie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240502, 11 septembre 2013 – *Règlement sur l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage au toit en recul, à des fins résidentielles.*
CA16 240380, 6 juillet 2016 – *Règlement modifiant le précédent règlement et permettant la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe*

DESCRIPTION

Contexte

Le bâtiment du Marché Saint-Jacques est identifié comme un immeuble significatif à la réglementation d'urbanisme. Le Règlement (2013) autorise des commerces en RC, des bureaux au 2^e étage, 15 unités résidentielles au 3^e étage existant, en mezzanine et dans l'étage ajouté. Il y a 14 unités de stationnement existantes en sous-sol, 15 unités de stationnement existantes extérieures sur Wolfe et 10 unités de stationnement du côté du square Amherst ainsi qu'un débarcadère sur Wolfe répondant aux exigences réglementaires.

La résolution CA16 240380 (2016) autorise la fermeture des marquises par des vitrages, côté ouest et sur une partie côté est, afin de créer des boutiques traversantes avec accès direct sur Amherst, à condition que ces modifications soient légères et réversibles.

Projet

La demande comporte deux options afin de répondre aux besoins en superficies d'une épicerie, dont la superficie minimale de 1275m2 excède la superficie existante du rez-de-

chaussée du bâtiment. La première option consiste à démolir le mur extérieur du bâtiment, en rez-de-chaussée du côté de la rue Wolfe, afin de prolonger le plancher à 1,20 m du sol, sous la marquise actuelle. La deuxième option propose de démolir également le mur extérieur, à prolonger le plancher sous un nouveau volume et, en conséquence, à déplacer la marquise existante vers le trottoir, en symétrie avec le côté ouest du Marché.

Le quai de chargement est prévu à l'extrémité nord de la marquise, au coin Wolfe et Square Amherst. Ce quai n'est pas aménagé entièrement sur le terrain (à la place de cases de stationnement actuelles) faute de place, ni sous la marquise, faute d'une hauteur suffisante.

Les camions stationnés déborderont sur la rue du Square Amherst. Plusieurs simulations des manoeuvres ont été déposées, toutes empiétant sur l'intersection Wolfe et Square Amherst. Le nombre approximatif prévu de camions est de 8 livraisons/jour, 6 jours/semaine s'ajoutant à ceux des 10 locaux marchands représentant 20 livraisons/semaine.

Un compacteur à déchets est également prévu à l'emplacement de 5 autres places de stationnement sur Wolfe.

Dérogations de ce projet :

- à la hauteur minimale en étage : un étage au lieu de deux étages minimum;
- aux normes d'aménagement d'une aire de chargement aménagée à l'extérieur d'un bâtiment, qui doit être sur le même terrain que le bâtiment qu'elle dessert (art.585), avec voie d'accès dans le même secteur (585.1), être isolée d'un secteur R1 à R3 (592) (R3 sur Wolfe) et située à plus de 18 m d'une intersection (593);
- au règlement C.4-1 sur la Circulation et le stationnement, qui ne permet pas le camionnage de ce type sur une rue résidentielle ni des manoeuvres sur une intersection;
- à l'intégrité architecturale du bâtiment qui doit être protégé (dans l'esprit de la modification CA15 240380 : légèreté et réversibilité).

JUSTIFICATION

Une étude de potentiel commercial démontre qu'une épicerie viendrait combler un besoin pour la population du secteur, qui s'alimente actuellement chez Métro Plus (près du pont Jacques Cartier) et chez IGA (Place Dupuis). Cependant, les impacts négatifs entraînés par le présent projet seront significatifs en terme de nuisances notamment, pour le secteur mixte visé, à prédominance résidentielle. Ils seront également irréversibles, car ils touchent à l'intégrité architecturale du bâtiment.

1. INTÉGRITÉ ARCHITECTURALE : le projet vient modifier irréversiblement le bâtiment d'intérêt et démolir les murs extérieurs en rez-de-chaussée du côté de la rue Wolfe, colonnes comprises. La marquise côté Wolfe sera fermée, n'aura plus de lien avec la rue et présentera une façade aveugle. Le plancher intérieur prévu sera à 1,20 m du sol de la rue Wolfe;

2 CIRCULATION ET SÉCURITÉ AUTOS/PIÉTONS/CYCLISTES : Aucune étude de circulation autos/piétons/cyclistes pour le secteur n'a été effectuée. Cependant, les simulations de manoeuvres des camions, reculs, rayons de braquage, sur les rues Wolfe et du Square Amherst, résidentielles et relativement étroites, montrent que les camions de livraison au quai de chargement et de relevé du compacteur auront un impact important en terme de circulation autos/piétons/cyclistes sur les rues Wolfe et Square Amherst, en les obstruant une grande partie du jour et de la semaine;

3. CAMIONNAGE ET QUAI DE CHARGEMENT : La Division de la circulation et de l'occupation du domaine public indique que le Règlement C.4-1 sur la Circulation et le stationnement ne permet pas le camionnage de ce type sur une rue résidentielle ni des manoeuvres sur une intersection. L'horaire des camions

n'étant pas contrôlable et compte tenu de leur nombre, le projet est susceptible d'entraîner du camionnage toute la journée, 6 jours par semaine. Les camions pourraient aussi attendre en ligne sur Wolfe pour le déchargement au quai, augmentant par là les différentes nuisances;

4. **IMPACT SONORE** : Le bruit, généré par les camions (moteurs, système de réfrigération, système d'avertissement sonore, etc.) aura un impact sonore négatif sur les résidents voisins;

5. **POLLUTION ATMOSPHERIQUE** : La quantité de camionnage aura également des impacts importants en terme de pollution atmosphérique pour le secteur. Les résidents principalement touchés par les impacts de la circulation, sonores et atmosphériques seront ceux de la rue Wolfe, de la rue du Square Amherst (projet du Carré des Arts) et du dernier étage du bâtiment du Marché Saint-Jacques;

7. **STATIONNEMENT** : Une grande partie des cases de stationnement extérieures actuelles utilisées par les résidents et les clients du secteur disparaissent, pour faire place au quai de chargement, à l'aire de livraison et au compacteur à déchets;

8. **COMPLÉMENTARITÉ** : Les petits commerçants actuellement au marché ont tendance à désertier, ce qui invalide l'idée de complémentarité de l'offre avancée par les requérants. Une épicerie plus petite, respectant les dimensions du bâtiment patrimonial existant et n'entraînant aucune démolition doit être recherchée;

9. Le comité consultatif d'urbanisme a émis le 19 janvier 2017, à l'unanimité, un avis défavorable à ce projet.

En conséquence, **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de ne pas donner de suite favorable au projet.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact irréversible sur l'intégrité du bâtiment patrimonial;

- Impacts significatifs du camionnage sur ce secteur à dominante résidentielle en termes de sécurité autos/piétons/cyclistes, de bruit et de pollution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis défavorable à l'unanimité

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-04

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1175914008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la fréquence et l'horaire du balai mécanique de 6 rues dans l'arrondissement de Ville-Marie

De modifier la signalisation de restriction de stationnement pour fin de balayage mécanique qui devra dorénavant indiquer la fréquence d'une seule journée par semaine pour les rues suivantes :

Des Récollet (entre St-Pierre et McGill) :

Côté Sud: Lundi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 lundi - jeudi)

Côté Nord: Mardi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 mardi - vendredi)

Lemoyne (entre McGill et St-Nicolas) :

Côté Sud: Lundi de 8h30 à 9h30 (était lundi - jeudi, les heures de restrictions demeurent les mêmes)

Côté Nord: Mardi de 8h30 à 9h30 (était mardi - vendredi, les heures de restrictions demeurent les mêmes)

Ste-Hélène (entre Notre-Dame et Lemoyne) :

Côté Est: Lundi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 lundi - jeudi)

Côté Ouest: Mardi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 mardi - vendredi)

Souvenir (entre la limite EST et Atwater) :

Côté Sud: les lundis de 9:00 à 10:00 (était 9h00 - 10h00 lundi - jeudi)

Côté Nord: les mardis de 9:30 à 10:30 (était 9h30 - 10h30 mardi- vendredi)

Lambert-Closse* (entre René-Lévesque et Hawarden) :

Côté Est: les lundis de 9:00 à 10:00 (était 9h00 - 10h00 lundi - jeudi)

Côté Ouest: les mardis de 9:30 à 10:30 (était 9h30 - 10h30 mardi- vendredi)

* Lambert-Closse côté est, entre du Souvenir et l'avenue Hawarden, le stationnement est interdit en tout temps.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-23 08:44

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1175914008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la fréquence et l'horaire du balai mécanique de 6 rues dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Modifier la fréquence à une journée par semaine et modifier l'horaire de balayage mécanique de diverses rues résidentielles dans l'arrondissement. L'étude par la voirie des rues résidentielles concernées par ces modifications permet d'apporter les ajustements requis dans une optique d'efficacité, de besoins opérationnels et d'inconvénient minimal pour les résidants et citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA12 240295

DESCRIPTION

De modifier la signalisation de restriction de stationnement pour fin de balayage mécanique qui devra dorénavant indiquer la fréquence d'une seule journée par semaine pour les rues suivantes :

Des Récollet (entre St-Pierre et McGill) :

Côté Sud: Lundi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 lundi - jeudi)

Côté Nord: Mardi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 mardi - vendredi)

Lemoyne (entre McGill et St-Nicolas) :

Côté Sud: Lundi de 8h30 à 9h30 (était lundi - jeudi, les heures de restrictions demeurent les mêmes)

Côté Nord: Mardi de 8h30 à 9h30 (était mardi - vendredi, les heures de restrictions demeurent les mêmes)

Ste-Hélène (entre Notre-Dame et Lemoyne) :

Côté Est: Lundi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 lundi - jeudi)

Côté Ouest: Mardi de 8h30 à 9h30 (était 7h30 à 8h30 mardi - vendredi)

Souvenir (entre la limite EST et Atwater) :

Côté Sud: les lundis de 9:00 à 10:00 (était 9h00 - 10h00 lundi - jeudi)

Côté Nord: les mardis de 9:30 à 10:30 (était 9h30 - 10h30 mardi- vendredi)

Lambert-Closse* (entre René-Lévesque et Hawarden) :

Côté Est: les lundis de 9:00 à 10:00 (était 9h00 - 10h00 lundi - jeudi)

Côté Ouest: les mardis de 9:30 à 10:30 (était 9h30 - 10h30 mardi- vendredi)

* Lambert-Closse côté est, entre du Souvenir et l'avenue Hawarden, le stationnement est interdit en tout temps.

JUSTIFICATION

L'administration de l'arrondissement de Ville-Marie a expérimenté, en 2011, un projet pilote de nettoyage des rues à l'aide de balais mécaniques, consistant à nettoyer certaines rues une seule fois par semaine et non plus deux fois par semaine comme ce fut le cas depuis les années 1990 dans le territoire de l'arrondissement. Le secteur visé par ce projet pilote fut celui délimité par les rues de la Visitation, Sherbrooke, Parthenais et Ontario. Ce projet pilote a donné d'excellents résultats, contribuant ainsi à optimiser les activités de nettoyages des rues tout en favorisant le stationnement sur rue des véhicules. Après évaluation, une telle mesure appliquée dans le secteur visé par le projet pilote répondait, effectivement, aux attentes d'un très grand nombre de résidents qui souhaitaient avoir accès à plus d'espaces de stationnement, tout en maintenant un niveau de propreté tout à fait convenable et suffisant dans les rues résidentielles.

En 2012, la Direction de l'arrondissement, de même que les élus municipaux, se sont prononcés en faveur d'une application permanente de cette fréquence de balayage des rues, dorénavant une seule fois par semaine, ce, dans un premier temps, pour tout le secteur compris entre la rue Amherst à l'ouest, la rue Sherbrooke au nord, la rue du Glacis au sud et la limite est de l'arrondissement. L'horaire de la restriction de stationnement d'une durée limitée à une heure, entre le 1er avril et le 1er décembre, demeure inchangé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Opération de communication, auprès des résidents des rues concernées, par voie de communiqué..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la division du marquage et de la signalisation écrite pour exécution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à notre règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1, et à nos diverses politiques de circulation et d'attribution d'espaces de stationnement autorisé ou d'interdiction de stationner selon les besoins et les contraintes, dont les restrictions de stationnement interdit pour fin de balayage mécanique dans les rues.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2017-08-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1175914006

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Modifier, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), deux espaces de stationnement de courte durée et tarifés pour des stationnements pour personnes handicapées à proximité du Musée des beaux-arts de Montréal

De modifier deux espaces de stationnement de courte durée et tarifé pour des stationnements pour personnes atteintes de déficience physique à proximité du Musée des beaux-arts de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-10 11:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175914006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), deux espaces de stationnement de courte durée et tarifés pour des stationnements pour personnes handicapées à proximité du Musée des beaux-arts de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En raison du Projet de réaménagement des abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), 20 espaces de stationnement tarifés sur le côté Est de la rue Bishop, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke ainsi que 6 espaces de stationnement tarifés sur le côté Sud de la rue Sherbrooke, entre la rue Bishop et la rue Crescent ont été retirés. De ce lot, 2 espaces tarifés pour personnes à mobilités réduites ont aussi été supprimés.

Selon le processus en vigueur depuis le 17 janvier 2015 (Règlement 08-055, article 4.1):

4.1. Pour l'application des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du deuxième alinéa de l'article 2 quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative au stationnement tarifé, le conseil d'arrondissement doit obtenir préalablement un avis favorable du directeur de service – Infrastructures, voirie et transports pour tout acte ayant des incidences sur la suppression ou l'ajout de places de stationnement tarifées ou sur la détermination des périodes tarifées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement CA16 240453.

DESCRIPTION

Installer une zone de stationnement interdit excepté personnes atteintes de déficience physique d'une longueur de 12 mètres, correspondant aux 2 espaces tarifés B726 - B727, sur la rue Crescent côté est, au sud de la rue Sherbrooke. Ces espaces devront être modifiés en conséquence afin que les parcomètres soient universellement accessibles.

Démarches :

- Demande de service 17-40083
- Communication avec les responsables du projet MBAM.
- Analyse et étude de faisabilité
- Évaluation des besoins sur les lieux

- Conformité des besoins
- Ordre de travail et coordination de l'implantation après la résolution du conseil

JUSTIFICATION

Besoin des citoyens à limitations fonctionnelles, d'installer des espaces réservés aux personnes atteintes de déficience physique aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal.

POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES :

1 - en milieu résidentiel : l'installation d'un espace de stationnement réservé à une personne handicapée face ou à proximité de son domicile, à la condition que cette personne soit propriétaire de son véhicule et, surtout, qu'elle le conduise elle-même (et non un parent ou un conjoint qui ne souffre d'aucun handicap). Il ne s'agit pas d'un privilège mais bien d'un accommodement, puisque cette personne doit de toute façon stationner sur sa rue, et ce, quotidiennement. Cet espace a pour but de réduire au minimum la distance à parcourir entre son véhicule et son domicile. Une exception peut s'appliquer dans ce cas, à savoir un parent ou tuteur d'un enfant handicapé, lequel enfant ne peut être laissé sans surveillance pour des raisons de sécurité. Dans tous les cas, nous rencontrons la personne pour constater son handicap;

2 - en milieu institutionnel : l'installation d'une ou plusieurs zones de stationnement réservé pour personnes handicapées (avec ou sans parcomètre, selon l'endroit) en milieu institutionnel, et ce, pour les patients et visiteurs handicapés et non des employés de ces institutions, dont les hôpitaux, les cliniques médicales, les CLSC ou tout autre organisme oeuvrant dans le milieu des personnes handicapées (par exemple : l'Office des personnes handicapées, diverses sociétés sans but lucratif venant en aide aux personnes handicapées, la CSST, etc.). Ces zones de stationnement réservé sont accordées, suite à la demande de ces institutions, suivant le principe de l'utilisation raisonnable, quotidienne et constante;

3 - en milieu commercial : l'installation d'une ou plusieurs zones de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, habituellement des parcomètres dans le centre-ville, à proximité d'édifices publics et sur certaines rues commerciales, et ce, pour la clientèle des commerces (une vingtaine de parcomètres existent à cette fin sur notre territoire).

La demande est donc recevable, puisque conforme au critère 3 ci-dessus, et ce, pour les conducteurs de véhicules avec vignette de la SAAQ. Cependant, comme il n'y a que des espaces de stationnement de courte durée et tarifés (avec borne de paiement) dans le secteur, deux espaces seront modifiés à l'intention des visiteurs qui auront donc à payer pour ce stationnement. Ces espaces (parcomètres B726 - B727), ainsi modifiés, sont situés sur la rue Crescent côté est, au sud de la rue Sherbrooke donc, le plus près possible du Musée des beaux-arts de Montréal, favorisant ainsi le déplacement des personnes atteintes de déficience physique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre, en coordination avec Stationnement de Montréal, à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie après la résolution du conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme avec la Politique d'attribution d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées et la Politique municipale d'accessibilité universelle de juin 2011. .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Pascale VINET, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Pascale VINET, 10 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2017-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1175914007

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour le prolongement de la piste cyclable sur le boulevard De Maisonneuve Est

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour le prolongement de la piste cyclable sur De Maisonneuve Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-10 11:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175914007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour le prolongement de la piste cyclable sur le boulevard De Maisonneuve Est

CONTENU

CONTEXTE

En raison du prolongement de la piste cyclable sur De Maisonneuve et en collaboration avec la Division du transports actifs et collectifs, il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés sur le côté nord du boulevard De Maisonneuve Est, entre la rue St-André et la rue Berri.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement CA16 240552

DESCRIPTION

Prolongement de la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve Est :

- Retrait définitifs des espaces tarifés (13) suivants : S189 - S190 - S191 - S192 - S193 - S217 - S218 - S219 - S220 - S221 - S222 - S223 - S224.

Mise en place d'une signalisation d'arrêt interdit en tout temps sur le côté nord du boulevard De Maisonneuve entre les rues St-André et Berri.

JUSTIFICATION

La nouvelle configuration ne permet pas de maintenir ces espaces tarifés. La mesure proposée vise à conserver une certaine fluidité véhiculaire, malgré la perte d'une voie, due à l'aménagement de ladite piste cyclable. L'ajout de panneaux de « direction des voies » ainsi que du marquage au sol conséquent permettront d'indiquer à l'utilisateur de la route la voie dans laquelle il doit se ranger pour effectuer sa manœuvre. Ainsi, ces dispositifs permettront de garder cette fluidité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget

spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Retrait définitif des espaces tarifés (13) suivants: S189 - S190 - S191 - S192 - S193 - S217 - S218 - S219 - S220 - S221 - S222 - S223 - S224.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Pascale VINET, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Pascale VINET, 10 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2017-08-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1175289004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme (01-282);
De prendre acte de son engagement à verser 7 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-18 13:39

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1175289004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001317889) a été déposée afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement exigibles pour la construction d'un bâtiment visant à aménager 6 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée (demande 3001299521). À cet effet, un certificat d'autorisation de démolition a été délivré (certificat 3000637417-17) pour démolir le bâtiment de 3 étages. Le bâtiment est maintenant démoli et le lot est vacant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

La demande concerne un bâtiment contigu de 3 étages à construire, au coin des rues Ontario et Panet, sur le lot 1 565 635 du cadastre du Québec. Le lot concerné, qui est de petite dimension, comporte au sens du règlement deux cours avant puisqu'il est situé en coin de rues.

La demande vise à exempter le propriétaire de fournir les 2 unités de stationnement exigées par la réglementation. Le projet ne prévoit aucune unité de stationnement pour véhicule et déroge donc aux dispositions de l'article 605 du Règlement d'urbanisme 01-282 concernant le nombre minimal d'unités de stationnement exigé pour véhicule.

La proposition ne prévoit aucune unité de stationnement pour vélo, la réglementation n'en exigeant aucune pour les bâtiments de moins de 8 logements.

Le requérant est admissible à une demande d'exemption et assujetti à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unités de stationnement faisant l'objet de l'exemption par la somme établie par unité dans l'ordonnance 5984, o.100, soit 7000\$ pour un total de 2 unités.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment, suivant la démolition d'un bâtiment endommagé par un incendie ;
- La nouvelle construction assurera la consolidation de ce coin de rue;
- L'implantation en coin de rue et la superficie restreinte du lot ne permettent pas d'aménager des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment;
- L'étroitesse du lot ne permet pas l'aménagement d'unité de stationnement à l'intérieur ou en sous-sol;
- Le site bénéficie de plusieurs stationnements sur rue disponibles dans le secteur;
- L'emplacement est bien desservi par le transport en commun puisqu'il est situé à proximité de la station de métro Beaudry (à environ 500 m);
- Le projet cadre parfaitement avec les objectifs de planification de l'arrondissement visant à conserver le parc de logements locatifs et à favoriser la réalisation de projets d'habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 4 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-04

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1177303012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 19 à 20,1 mètres, dans un secteur où la hauteur maximale autorisée est de 16 mètres, pour le bâtiment situé au 1400, boulevard René-Lévesque Ouest - (Projet YUL)

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 19 à 20,1 mètres, dans un secteur où la hauteur maximale autorisée est de 16 mètres, pour le bâtiment situé au 1400, boulevard René-Lévesque Ouest - Projet YUL

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-25 09:36

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1177303012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 19 à 20,1 mètres, dans un secteur où la hauteur maximale autorisée est de 16 mètres, pour le bâtiment situé au 1400, boulevard René-Lévesque Ouest – (Projet YUL)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis est actuellement à l'étude relativement à la construction de la troisième phase du projet YUL. La présente demande vise spécifiquement la construction de la deuxième tour résidentielle entre la tour de la Phase 1 en construction et le Holiday Inn Centre-Ville. En vue de réaliser le programme présenté lors de la révision de projet au Comité consultatif d'urbanisme de juin dernier, une dérogation mineure, quant à la hauteur maximale d'une partie du basilaire, est requise et recevable en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008). (3001324127)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240186 - Accorder des dérogations mineures relatives aux alignements (1124400016)
CA14 240371 - Demander une garantie bancaire de 300 000 \$ requise pour la démolition des bâtiments situés au 1400, boulevard René-Lévesque Ouest

DESCRIPTION

Le site

Le site du projet YUL est situé sur l'îlot Overdale qui est compris entre les rues Lucien-L'Allier, Overdale, MacKay et le boulevard René-Lévesque. Cet îlot, de plus de 13 000 m², est occupé non seulement par la tour et les maisons de ville de la phase 1 en construction, mais également par le bâtiment du Holiday Inn Centre-Ville, atteignant 112 m, et la Maison Lafontaine, en cours de restauration.

Le projet

Il est proposé de construire une seconde tour de 120 m et de compléter le basilaire de 4 étages (17 m) ayant front sur le boulevard René-Lévesque. Au total, la tour atteindra une hauteur de 38 étages pour 444 unités résidentielles, 248 cases de stationnement et 94 emplacements de vélo. Cette seconde tour reprendra les principaux éléments de la première phase autant dans les formes que dans la matérialité. Au total, le projet comptera plus de 800 unités résidentielles et 546 cases de stationnement. Cette seconde phase sera

connectée par le stationnement souterrain aux autres bâtiments compris dans cet îlot, soit le Holiday Inn et la Maison Lafontaine.

Dérogation

Dans l'ensemble, le projet est autorisé de plein droit. Il a aussi fait l'objet d'une approbation dans le cadre la procédure de révision de projet pour un bâtiment comportant une surhauteur. Toutefois, comme le terrain possède un dénivelé important et que la portion du bâtiment visé par la présente dérogation se trouve dans un secteur de hauteur différent, une partie du basilaire au centre de l'îlot atteint une hauteur légèrement supérieure au maximum autorisé (article 10 du règlement d'urbanisme 01-282), soit :

- une hauteur variant de 19 à 20,1 mètres, alors que la hauteur maximale autorisée est de 16 mètres.

JUSTIFICATION

La dérogation est principalement une conséquence de la topographie ascendante vers le nord et de la limite de zonage en hauteur au cœur de l'îlot. La volumétrie de la portion du bâtiment visée par la dérogation, correspondant à la hauteur du basilaire de la tour, respecte justement les limites de hauteur sur rue du bâti traditionnel.

Cette dérogation n'est nullement préjudiciable pour le milieu, et à l'inverse, favorise un meilleur dialogue avec les deux autres tours présentement en construction et les maisons en rangée en construction sur l'avenue Overdale. De même, par souci de cohérence et d'unité de l'ensemble, le bâtiment de la phase 2 reprend la forme et les proportions du bâtiment de la première phase.

En conclusion, **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable à cette demande.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1170607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel aux 2e étage, 3e étage et à la mezzanine du bâtiment situé au 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel aux 2ème étage, 3ème étage et à la mezzanine du bâtiment situé au 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est, à la condition suivante :

- que l'appentis de l'ascenseur ait une hauteur maximale de 16 mètres.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-18 13:37

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel aux 2e étage, 3e étage et à la mezzanine du bâtiment situé au 1150-1154, rue Sainte-Catherine Est

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser l'usage résidentiel, avec 17 logements au 2^{ème} étage, au 3^{ème} étage et à la mezzanine d'un bâtiment situé au 1150, rue Sainte-Catherine Est. Cet usage peut être autorisé selon la procédure des usages conditionnels associés à un secteur de la catégorie d'usage M.9, tel que prévu à l'article 247, paragraphe 1, du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) - 3001320544

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le bâtiment

- Bâtiment de 3 étages (12,04 mètres) avec mezzanine, abritant du commerce en rez-de-chaussée (Rachelle-Béry) et 17 logements (7 unités au 2^{ème}, 7 unités au 3^{ème} étages et 3 unités en mezzanine);
- Le sous sol comprend 14 cases de stationnement auto et 15 cases de stationnement vélo, qui répondent aux normes réglementaires;
- L'entrée des logements se fait par la rue Sainte-Catherine et comporte des escaliers et un ascenseur;
- Le bâtiment est en secteur mixte M.9C de commerces et de services de forte densité, regroupant les établissements de services et de vente au détail sans limites de superficie, les industries légères caractéristiques du centre-ville et les équipements collectifs et institutionnels (activités caractéristiques de la rue Sainte-Catherine). Il permet des hauteurs de 3 étages (14 m);
- L'unité de paysage est AC (artères commerciales).

Le projet

Le requérant souhaite obtenir une autorisation pour l'usage résidentiel en secteur M9.

Paramètres réglementaires

- Dans la catégorie M9, un nombre illimité de logements peut être autorisé par le biais de la procédure des usages conditionnels en vertu du paragraphe 1 de l'article 247 du Règlement d'urbanisme (01-282);
- Selon l'article 315, les critères d'évaluation d'un usage conditionnel associé à une catégorie sont applicables :
 1. l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant;
 2. l'apparence extérieure, l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant.
- L'appentis de l'ascenseur ne doit pas dépasser les 16 mètres maximum autorisés au Plan directeur.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux critères d'évaluation de l'article 315 :

1. Il est compatible et complémentaire avec le milieu environnant, qui est un milieu mixte comportant des logements dans certains bâtiments du secteur;
 2. Il n'y a aucune modification à l'apparence extérieure de la mezzanine qui s'intègre au bâtiment et au secteur environnant. ;
- Le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs en terme de circulation compte tenu de la proximité de nombreux transports en commun (métro Beaudry et autobus) et des cases de stationnement auto et vélo en sous-sol, qui sont conformes à la réglementation;
 - Le projet n'est pas susceptible non plus d'entraîner d'impacts négatifs en termes de bruit. Un rapport sur l'acoustique sera déposé à la division des Permis et inspection, tel que demandé dans la procédure habituelle;
 - Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour cette demande lors de sa séance du 10 août 2017.

Pour ces raisons, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à cette demande d'usage conditionnel pour un usage résidentiel dans le bâtiment situé au 1150, rue Sainte-Catherine Est, à la condition que l'appentis de l'ascenseur ait une hauteur maximale de 16 mètres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public et affichage;
Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec condition

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-10

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1176255011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » au rez-de-chaussée du 330, rue Émery

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « université » au rez-de-chaussée du 330, rue Émery;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- que les entrées du local soient soulignées;
- qu'une certaine transparence des portes et des fenêtres contribuent à l'animation de la rue Émery.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-25 15:05

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1176255011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » au rez-de-chaussée du 330, rue Émery

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel (3001320012) a été déposée afin d'autoriser l'usage « université » pour le rez-de-chaussée du bâtiment adressé au 330, rue Émery, afin d'accueillir la Faculté des communications de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le site

Le bâtiment se situe à l'angle des rues Émery et Sanguinet, dans le Quartier latin. Il se trouve à cheval sur deux secteurs de zonage, soit R.3 du côté de la rue Sanguinet, et M.8C du côté de la rue Émery. Le local situé au rez-de-chaussée, voisin du Cinéma du Quartier latin, est vacant depuis 3 ans, soit depuis le départ du C.A.F.É. Jeunesse. Par la suite, il n'a été occupé que quelques mois en 2015 pour les bureaux du festival Montréal complètement cirque.

Sur la rue Émery, se trouvent une dizaine de commerces au rez-de-chaussée et des habitations aux étages supérieurs. Quant à la rue Sanguinet, le local en question fait face aux cours arrières des maisons de ville des Habitations Jeanne-Mance.

La rue Émery a été complètement réaménagée durant l'été 2016 afin d'améliorer le confort des piétons. Le trottoir nord de la rue a été élargi, des bancs et de la végétation ont été ajoutés et la vitesse automobile a été réduite à 20km/h. Une œuvre d'art numérique sera intégrée au site d'ici la fin de l'été.

Le projet

Le requérant demande l'usage «université» au rez-de-chaussée du bâtiment pour une superficie aménagée de 525 m². Selon les plans soumis, le local a une capacité de 96 personnes, mais l'UQÀM prévoit accueillir dans ce local un cinquantaine d'étudiants. Les travaux se limitent à l'intérieur du bâtiment, pour y aménager une salle de formation et de séminaires, des bureaux de professeurs, des espaces de développement et recherche, une

cuisinette, une salle d'archivage d'équipement et des toilettes.

Les deux portes existantes sur la rue Émery seront conservées et donneront accès au local en question. Elles sont situées aux deux extrémités du local, soit près de la rue Sanguinet et près de l'entrée du Cinéma Quartier latin.

Le cadre réglementaire

Le local se trouve dans deux secteurs zonés R.3 et M.8 au Règlement d'urbanisme (01-282), permettant les usages résidentiels, commerciaux, ainsi qu'équipements collectifs et institutionnels, sans toutefois inclure l'usage « université ». L'usage « université » est autorisé dans un secteur R.3 et M.8 selon la procédure des usages conditionnels en vertu du sous-paragraphe b) du paragraphe 1^o de l'article 136 et du paragraphe 2^o de l'article 239 du Règlement d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande d'usage conditionnel. Tout d'abord, l'usage « université » est compatible et complémentaire aux usages déjà présents dans le bâtiment et le Quartier latin, notamment avec la présence de l'UQÀM, le cégep du Vieux-Montréal et la Grande bibliothèque. L'achalandage modéré généré par la Faculté des communications est aussi compatible avec la présence de résidences sur les rues Sanguinet et Émery. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts négatifs sonores ni de circulation sur le secteur. L'usage demandé sera exercé sur un terrain en coin (Émery/Sanguinet) et est adjacent à une catégorie d'usage autre que résidentiel, soit l'usage mixte M.8C. Enfin, l'autorisation de cet usage permettrait d'occuper un local vacant depuis 3 ans, ainsi que de contribuer au dynamisme de la rue Émery qui a récemment connu un réaménagement important.

En conséquence, **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable** à l'usage « université » au rez-de-chaussée du 330, rue Émery, à la condition que les entrées du local soient soulignées et qu'une certaine transparence des portes et des fenêtres contribuent à l'animation de la rue Émery.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Affichage sur le site 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
Avis public publié 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
Conseil d'arrondissement et adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme : avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1172624019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7e partie, A) et édicter les ordonnances;
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2017 (partie 6);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2), une ordonnance permettant d'effectuer de la peinture sur la chaussée.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-09-01 13:35

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1172624019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le septième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2017 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger au règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) ;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1172624017/CA17 240421 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 6e partie, A) et édicter les ordonnances
1172624014/CA17 240367 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 5e partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services,

directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CARBONNEAU
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1170318004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de relocaliser l'emplacement du site Quartier de la Santé CRCHUM

Il est recommandé :
D'édicter une ordonnance afin de modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour déplacer l'emplacement autorisé au site Quartier de la santé CRCHUM sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-30 17:39

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170318004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de relocaliser l'emplacement du site Quartier de la Santé CRCHUM

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption, par le conseil municipal en mars 2015, du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie identifie, par voie d'ordonnance, les sites et les emplacements à partir desquels les activités de cuisine de rue peuvent s'exercer. En raison d'une modification récente du sens de la circulation automobile sur la rue Saint-Denis, aux abords du Square Viger, il n'est plus possible d'offrir aux camions autorisés l'emplacement déterminé par l'ordonnance 15-039, o. 8 adoptée par la résolution CA17 240205.

La présente a pour but de modifier cette ordonnance, entrée en vigueur le 11 avril 2017, afin de permettre la poursuite des activités de cuisine de rue au site de la Cité de la santé CRCHUM jusqu'à la fin du calendrier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240205 - 11 avril 2017 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

CA17 240064 - 14 février 2017 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

CA16 240205 - 12 avril 2016 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier les paramètres des sites du Quartier de la santé et du Musée McCord;

CA15 240706 - 8 décembre 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

CM15 0365 - 23 mars 2015 - Adopter le Règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue.

DESCRIPTION

La modification proposée permettra la poursuite des activités de cuisine de rue sur le site de la Cité de la Santé CRCHUM jusqu'à la fin de l'année 2017. Le projet consiste donc à édicter une ordonnance modifiant à cet effet l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin d'en autoriser les activités sur l'avenue Viger, au nord-est de l'intersection avec la rue Saint-Denis, en alternative à la rue Saint-Denis, au sud-est de la rue Viger. Les espaces tarifés correspondants au nouvel emplacement sont identifiés N768 et N769.

JUSTIFICATION

Le déplacement de l'activité de cuisine de rue vers l'avenue Viger est nécessaire pour assurer à la fois la fluidité adéquate de la circulation sur la rue Saint-Denis et maintenir sécuritaire l'offre culinaire par camion dans l'environnement du nouveau CHUM. Aucun autre emplacement n'étant disponible ou propice à l'activité dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les outils de communication relatifs à l'activité de cuisine de rue seront mis à jour conséquemment à la promulgation de l'ordonnance par le Conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation des sites sera ajustée en conséquence et le Service de la concertation des arrondissements sera avisé du changement dès l'adoption de la résolution édictant l'ordonnance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie
Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Fedwa-Rym LAHLOU, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1171508002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 6e partie C)

Il est recommandé:

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-31 11:12

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1171508002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 6e partie C)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.

Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.

Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 28 août 2017
Dominique ARCHAMBAULT, 28 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-25

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements



Dossier # : 1175289005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme (01-282);
De prendre acte de son engagement à verser 10 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-31 11:11

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1175289005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001328595) a été déposée afin d'exempter le propriétaire de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement exigibles pour la démolition intérieure d'un bâtiment visant à aménager 11 logements. À cet effet, un demande de permis de travaux extérieurs-intérieurs est en cours d'analyse (3001321362) pour le bâtiment de 3 étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

La demande concerne un bâtiment de 3 étages, en rangée sur 1 côté, situé au coin de l'avenue Huet et de la rue D'Iberville, sur le lot 1 424 921 du cadastre du Québec. Le bâtiment est implanté sur 100% du lot et au sens du règlement il comporte 2 cours avant puisqu'il est situé en coin de rues.

La demande vise à exempter le propriétaire de fournir les 3 unités de stationnement exigées par la réglementation. Le projet ne prévoit aucune unité de stationnement pour véhicule et déroge donc aux dispositions de l'article 605 du Règlement d'urbanisme 01-282 concernant le nombre minimal d'unités de stationnement exigé pour véhicule.

La proposition prévoit 11 unités de stationnement pour vélo, soit 3 de plus que les 8 unités exigées à la réglementation.

Le requérant est admissible à une demande d'exemption et assujetti à une compensation monétaire calculée en multipliant le nombre d'unités de stationnement faisant l'objet de l'exemption par la somme établie par unité dans l'ordonnance 5984, o.100, soit 10 500 \$ pour un total de 3 unités.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Le projet prévoit la rénovation intérieure et extérieure d'un bâtiment actuellement en mauvais état ;
- Les travaux projetés contribueront à la mise en valeur de cette partie d'îlot et du secteur ;
- L'implantation en coin de rue et la profondeur restreinte du lot ne permettent pas d'aménager des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment ni à l'intérieur ;
- Le site bénéficie de plusieurs stationnements sur rue disponibles dans le secteur;
- L'emplacement est bien desservi par le transport en commun puisqu'il est situé à proximité de la station de métro Frontenac (à environ 500 m);
- La proposition de réaménagement inclut une quantité d'unités de stationnement pour vélo supérieure aux exigences de la réglementation;
- Le projet cadre parfaitement avec les objectifs de planification de l'arrondissement visant à conserver le parc de logements locatifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Andrea SZABO, Ville-Marie

Lecture :

Andrea SZABO, 29 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-28

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1176255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de fournir deux unités de stationnement tel qu'exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
De prendre acte de leur engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-31 11:08

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1176255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'exemption en matière de stationnement (3001332032) a été déposée afin de soustraire les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le site

Le site visé par la présente démarche, composé des lots 2 161 527, 2 161 528 et 2 161 529, est localisé du côté ouest de la rue Saint-Christophe entre les rues Ontario et Sherbrooke. À l'origine, les 3 logements de ce bâtiment résidentiel avaient chacun une unité de stationnement en sous-sol (garages), accessibles par une rampe dont la pente est très prononcée (37,5%). Le 2020 et le 2028 rue Saint-Christophe ont depuis supprimé leur garage et ont modifié les fondations, sans qu'aucun permis n'ait été préalablement délivré.

Le projet

La demande vise à remplacer les unités de stationnement intérieures par des espaces de vie, permettant ainsi d'agrandir les logements, ainsi qu'à niveler le sol de la cour arrière. Ces espaces deviendront accessibles par la reconstruction des terrasses et l'ajout d'escaliers d'issues pour chaque logement.

Les considérations réglementaires

Selon l'article 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un minimum de 2 unités de stationnement est exigé pour un bâtiment de trois logements.

Le retrait des unités de stationnement requiert l'autorisation préalable d'une exemption, sous réserve d'une contribution monétaire de 2 500 \$ par unité requise, mais non fournie, au fonds de compensation pour le stationnement.

JUSTIFICATION

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande d'exemption en matière d'unité de stationnement.

Les unités de stationnement intérieures supprimées n'étaient pas utilisées, entre autres à cause du degré très prononcé de la pente de la rampe d'accès. Les ruelles bordant le terrain sont très étroites, alors que l'espace résiduel en cour arrière limite la possibilité d'aménager des unités de stationnement extérieures conformes à la réglementation.

Par ailleurs, l'emplacement est bien desservi par le réseau de transport en commun, la station de métro Berri-UQÀM se trouvant à 430 mètres du site et celle du métro Sherbrooke à 450 mètres. Il bénéficie aussi de plusieurs stationnements sur rue disponibles dans le secteur.

Le demandeur contribuera pour une somme de 5 000 \$ au fonds de compensation, soit 2 500 \$ par unité de stationnement non fournie dans un bâtiment visé par la catégorie 2 (5984, o.100).

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir le document "Aspect financier" en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édiction de l'ordonnance;
Avis public - Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-28

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1177209006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 6e partie, B)

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant la distribution d'échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur l'urbanisme (01-282, art. 560), l'ordonnance 01-282, o. xx permettant l'installation de bannières, d'affiches promotionnelles, de signalisation de site sur différentes structures selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-31 11:41

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1177209006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 6e partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un quatrième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2017. Pour les dérogations, voici les règlements concernés :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), article 45;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), article 560.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 240353 - du 14 juin 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240273 - du 9 mai 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240182 - du 11 avril 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240125 - 14 mars 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240053 - 14 février 2017 pour les mêmes demandes.
- CA16 240654 - 13 décembre 2016 pour les mêmes demandes.

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Les événements concernés sont :

Événements	Organismes	Dates
Cani-course	Fondation BEA	17 septembre 2017
Mc Run Mtl	McRUN Stedent Running Club	19 septembre 2017
Cross Country CIMF	Collège international Marie-de-France	20 septembre 2017
Marathon de Montréal	Festival de la santé inc.	23 et 24 aeptembre 2017

Marche contre le Mélanome	Réseau Mélanome Canada	24 septembre 2017
Run for OutReach	McGill Faculty of Dentistry	30 septembre 2017
1001 beautés du gris	Forum des citoyens âgés de Montréal	1 octobre 2017
La plantation « journée des arbres TD»	Les amis de la montagne	1 octobre 2017
Marche Centraide des 1000 parapluies	Centraide du Grand Montréal	3 et 4 octobre 2017
Une nuit dans la rue	Dans la rue	5 octobre 2017
Challenge Stanley Volant	Chemin des Mille Rêves	7 octobre 2017
Cross Country GMAA	GMAA	11 octobre 2017
Défi Chaîne de vie	Transplant Québec	14 octobre 2017
Montréal marche pour la santé mentale	Fondation Montréal marche pour la santé mentale	15 octobre 2017
La Grande Marche de Montréal	Le Grand défi Pierre Lavoie	22 octobre 2017
Tour du Mont-Royal Bréboeuf	Collège Jean-de-Brébeuf	22 octobre 2017
Fête de la sorcellerie - 375e/5@7	375e	27 octobre 2017
La marche des zombies-375e	Les productions MAL et 375e	28 octobre 2017
Fête de la sorcellerie - 375e	Mosaic	29 octobre 2017
10 km pour la santé mentale	Réseau Qualaxia Network	29 octobre 2017

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. : Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kevin DONNELLY

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY

Le : 2017-08-30

Chef de division

Chef de division



(2)

Dossier # : 1170867005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour les lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de démolir l'édifice sis au 620, rue Saint-Jacques;
- b) d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 5, 10 à 34, 38, 39, 41 et 43, réalisés par Neuf architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 30 août 2017;
- c) de déroger au troisième tiret du premier paragraphe de la résolution CA12 240587

2) De soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, ainsi qu'à la résolution CA12 240587, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- le traitement architectural extérieur doit privilégier l'unité et la simplicité;
- le choix du verre pour les ouvertures de l'édifice doit privilégier la transparence;
- le choix des matériaux de l'enveloppe extérieure doit privilégier la pierre grise naturelle à proximité du sol et un béton préfabriqué en continuité avec cette pierre quant à la couleur et la texture;

3) D'accompagner la demande de permis de démolition visée au sous-paragraphe a) du paragraphe 1 d'une lettre de garantie bancaire irrévocable de 400 000 \$, laquelle doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la construction de la structure du dixième étage du projet visé au sous-paragraphe b) du paragraphe 1 soit complété; advenant que cette construction ne soit pas réalisée dans un délai de 36 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;

4) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-06 08:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170867005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une requête a été déposée afin de modifier la résolution de projet particulier no CA12 240587 et d'autoriser la construction d'une tour d'habitation en partie sur le site visé par cette résolution, et en partie sur l'emplacement des édifices voisins sis aux 618 à 620, rue Saint-Jacques. Ce projet peut être autorisé en deux lectures par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240587 - 2 octobre 2012 - le conseil d'arrondissement adopte une résolution en vertu de la procédure des projets particuliers afin d'autoriser notamment une tour d'habitation de 20 étages sur le terrain à l'intersection des rues Saint-Jacques et Gauvin. Ce projet n'a jamais été achevé et la garantie bancaire de 423 700 \$, déposée pour la délivrance du permis de démolition, a été encaissée le 18 octobre 2016.

CA14 240061 - 11 février 2014 - le conseil d'arrondissement adopte une dérogation mineure quant aux marges latérales sur les lots 1 179 716, 1 179 717 et 1 288 617.

DESCRIPTION

Le site est présentement occupé par deux édifices à bureaux et par un terrain vacant du côté de la rue Gauvin. Le terrain vacant comprend également la façade de l'édifice de la Dominion Guarantee Co, qui portait le numéro 634, rue Saint-Jacques.

Le projet consiste à démolir l'édifice situé au 620, rue Saint-Jacques et à construire une tour d'habitation de 250 logements. Notons que sur ce nombre, 93 logements ont une superficie de plancher inférieure à 50 m². Le stationnement souterrain, accessible depuis la rue Gauvin, offre 113 unités pour automobiles et 63 unités pour vélos. L'édifice Kocisko, sis au 618, rue Saint-Jacques est conservé et demeure occupé à des fins de bureaux, sauf pour le rez-de-chaussée qui continue d'être occupé par une pharmacie.

La composition architecturale proposée, d'inspiration art déco, présente une enveloppe principalement constituée de béton préfabriqué qui imite un appareillage de pierres grises.

JUSTIFICATION

En comparaison avec le projet autorisé en 2012, la nouvelle tour offre une présence beaucoup plus significative sur le square, et contribue davantage à la qualité de son encadrement spatial. Avec une hauteur de 120 m, elle offre également une volumétrie intermédiaire appréciable aux abords de la tour de la Bourse, qui est un des plus imposants gratte-ciels du centre-ville.

Pour sa part, le bâtiment à démolir, qui est construit en 1958, ne comporte aucune valeur artistique, architecturale ou patrimoniale notable. Considérant qu'il s'agit tout de même d'un édifice en bon état, une garantie bancaire correspondant à 20 % de sa valeur au rôle est imposée jusqu'à l'achèvement de la structure du dixième étage.

De même, le projet ne comprend aucune dérogation réglementaire additionnelle à celles prévues dans la résolution CA12 240587, adoptée 2012.

Dans les grandes lignes, l'approche architecturale proposée est adaptée au contexte bâti et paysager sensible du square Victoria et de la rue Saint-Jacques. Par exemple, la colonnade de maçonnerie en façade n'est pas sans rappeler une expression architecturale particulièrement caractéristique de cette rue emblématique du Vieux-Montréal. De même, les balcons en loggia sont discrètement intégrés, ce qui permet de respecter l'image «centre des affaires» du square Victoria.

Bien que le projet n'ait aucun impact sur les vues protégées du fleuve et de la montagne, il aura néanmoins une présence marquante dans l'axe de la rue Saint-Jacques, à partir de la Place d'Armes, ainsi que sur l'ensemble du square Victoria. Or, le traitement architectural proposé vise à contribuer à la qualité de ce paysage urbain en s'appuyant sur la continuité de certaines caractéristiques significatives du milieu, dont la proportion importante de maçonnerie, la verticalité et la composition tripartite.

Le projet intègre enfin plusieurs recommandations du comité consultatif d'urbanisme :

- le verre est clair;
- le revêtement du basilaire est en pierre calcaire naturelle, tandis que le béton préfabriqué de la tour reprend la couleur et la texture de cette même pierre;
- aucun balcon en saillie n'est visible depuis le square Victoria, et enfin;
- les conditions initialement convenues pour la mise en valeur de l'édifice de la Dominion Guarantee Co sont respectées.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'approbation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution le 12 septembre 2017;
- affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- assemblée publique le 27 septembre 2017;
- adoption de la résolution le 4 octobre 2017;
- demande, analyse et délivrance des permis de démolition et de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1170858001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin de modifier l'endroit où la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre se tiendra

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin d'en modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du 4 octobre afin que cette même séance soit tenue à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues à 19 h aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
4 octobre 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
22 novembre 2017	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 décembre 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 10:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1170858001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin de modifier l'endroit où la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre se tiendra

CONTENU**CONTEXTE**

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin d'en modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du 4 octobre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240577 (1162701057) Adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement 2017

DESCRIPTION

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2017 afin d'en modifier l'endroit et que cette séance soit tenue à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie DERET
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-07

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe